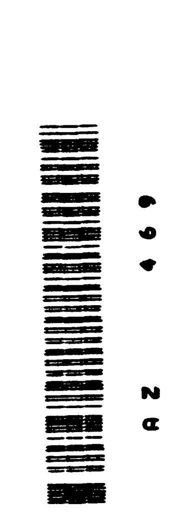








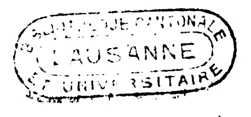
HISTOIRE
DE LA DESTRUCTION
DES RÉPUBLIQUES DÉMOCRATIQUES
DE
SCHWITZ, URI
ET
UNTERWALDEN,

PAR HENRI ZSCHOKKE,
PRÉFET NATIONAL DU CANTON DE BALE.

OUVRAGE traduit de l'allemand, par J. B. BRIATTE, Secrétaire de Légation de la République Helvétique à Paris.

A PARIS,
Chez LEVRAULT, frères, libraires, quai Malaquais.
A BERNE,
Chez GESSNER, libraire.

AN X — 1802.


BIBLIOTHÈQUE CANTONALE
LAUSANNE
ET UNIVERSITAIRE

AVANT-PROPOS.

L'OUVRAGE dont nous donnons la traduction, parut il y a quelques mois à Berne, et sort des presses de Gessner, fils du célèbre auteur des Idylles; L'empressement avec lequel il a été accueilli en Suisse et en Allemagne, nous fait espérer qu'on ne nous saura pas mauvais gré du travail que nous avons entrepris. Les petits cantons de la Suisse, intéressans déjà par la simplicité de leurs mœurs et la félicité dont jouissaient jadis leurs paisibles habitans, sont devenus, depuis leurs désastres, l'objet d'un intérêt beaucoup plus général; et le livre destiné à faire connaître leur dévouement, leurs efforts et leur chûte, nous a paru ne pas devoir nuire à l'opinion qu'on s'était formée sur leur compte.

L'auteur, *Henri Zschokke*, avanta-

geusement connu dans la littérature allemande par plusieurs ouvrages estimés, fut nommé en 1798, par le directoire helvétique, commissaire du gouvernement dans ces petits cantons, et chargé d'y cicatriser une partie des maux de la guerre. Dans le cours de sa mission il rassembla tous les matériaux nécessaires à l'histoire qu'il publia dans la suite, et puisa dans les archives du pays tous les documens qui pouvaient contribuer à la rendre exacte et fidèle. Le traducteur a suivi scrupuleusement son modèle : il n'a rien ajouté, rien omis, et s'est borné à copier en français, ce que *Zschokke* avait dit en allemand.

FAUTES A CORRIGER.

Page 94, Livre second, chapitre premier, *lisez* seconde partie, chapitre XII.

Page 138, ligne 18 : la manière la plus affligeante ; *lisez* obligeante.

HISTOIRE
DE LA LUTTE
ET
DE LA DESTRUCTION
DES RÉPUBLIQUES DÉMOCRATIQUES
DE
SCHWITZ, URI
ET
UNTERWALDEN

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

Au sein des Alpes de l'Helvétie, était une petite république, qui pour soutenir son antique liberté, osa lutter contre un voisin formidable et supérieur en puissance. — Nous nous proposons de rendre compte de cette lutte inégale. Ce n'est ni l'étendue de territoire, ni la force, ni l'influence sur les destinées du monde, qui furent le partage de ce peuple;

ses malheurs le rendent intéressant, et ses vertus, son courage et son énergie, digne du burin de l'histoire et des regards du philosophe.

Parmi ces peuplades célèbres qui les premières recouvrèrent la liberté, dont le nom même était perdu en Europe, figurèrent jadis les habitans de Schwytz.—Leurs exploits leur acquirent l'honneur de donner leur nom au reste de l'Helvétie. Aussi fidèles à la liberté qu'ils avaient su conquérir, que jaloux de leur gloire, ils ne cédèrent qu'à la force, et n'abandonnèrent une constitution qui leur avait valu cinq siècles de bonheur, que lorsque toute résistance fut devenue impossible. Mais bientôt la renommée de leur misère égala celle de leur félicité passée.

Cette circonstance suffira sans doute pour rendre dignes de notre attention les dernières destinées de cette république de pasteurs. Si la circonscription de ses forces et de ses moyens, ne l'a pas appelée à jouer un rôle brillant dans l'histoire, nous pensons que la manière dont elle souffrit et succomba, lui méritera l'hommage de l'observateur attentif.

Mais avant de passer aux évènemens qui amenèrent sa chûte, jettons un coup-d'œil

rapide sur le tableau de ce qu'elle était avant cette pénible catastrophe.

CHAPITRE II.

Le territoire entier de Schwytz n'offrait pas en superficie, une étendue de plus de vingt-un milles quarrés. Cet état était borné, au nord, par le lac de Zurich; à l'est, par une chaîne de montagnes qui le séparaient du canton de Glaris; par des rochers effrayans, au midi, et au couchant par ces mêmes rochers, ainsi que par les cantons de Lucerne et de Zurich.

L'air de ce pays est pur et salubre; les hommes et les végétaux y prospèrent; il est vrai cependant que souvent en automne et en hiver, d'épais brouillards s'y répandent dans les vallées, et y séjournent quelquefois des semaines entières.

Son vallon le plus grand et le plus agréable, s'élève en amphitéâtre depuis les bords du lac de Waldstaetten, jusques au pied du Haggenberg. De gras pâturages, de beaux arbres fruitiers, des cabanes, des maisons isolées et quelques villages le remplissent. Au

fond est le bourg de Schwytz, que de jolis bâtimens font distinguer de loin.

Le torrent de la Moutta, partage en serpentant ce vallon. — Il sort avec fracas d'une vallée voisine, à laquelle il donne son nom: celle-ci se prolonge à l'est, pendant l'espace de quatre lieues, entre de fort hautes montagnes. Elle se réunit au Bisithal. — L'une et l'autre sont, pour ainsi dire, entourées d'un mur de rochers, d'où jaillissent en plusieurs cascades les eaux dont la Moutta se grossit.

Au nord de Schwytz, entre le Rigi et le Rosberg, du côté de Kusnacht, se trouve encore une plus riante vallée. Elle environne le charmant lac de Loverz, dont les rives sont bordées de villages et d'arbres de toute espèce; les montagnes y présentent un aspect aussi brillant que varié, et les bornes de la vallée elle-même se perdent dans l'horison.

Un chemin aride et rocailleux, au nord-Est de Schwytz, et tracé sur la partie du Haggenberg qui se rapproche du lac de Loverz, conduit aux villages de Sattel et de Rothenthurm, situés dans une jolie plaine à la proximité des Alpes. De-là on découvre Morgarten, cette terre classique de la liberté,

immortalisée par la victoire que les suisses y remportèrent sur le duc d'Autriche. La plaine de Rothenthurm se prolonge en talus entre les hauteurs de Saint-Jost et de Samstageren, jusqu'au pied du Katzenstrik. Cette montagne fait ici la séparation du pays que nous venons de décrire, d'avec la vallée d'Einsiedlen ou de Notre-Dame des Hermites.

Cette vallée était autrefois une forêt déserte. — L'hermite Meinrad y vint au commencement du neuvième siècle, accompagné de ses pieux sectateurs; et c'est de cette époque que date sa population. Ses forêts ont été reculées jusqu'au pied des montagnes, mais le climat de la vallée, trop rigoureux et trop froid, ne permet pas de la bien cultiver. D'ailleurs le terrein y est marécageux et ne fournit guères qu'une immense quantité de tourbes.

Au nord s'élève le mont-Ezelberg, couvert d'une forêt de sapins. On passe cette montagne par un chemin extrêmement aride et pénible, débouchant dans de riches vallons qui se prolongent jusqu'au lac de Zurich.

Tels sont les pays qui jadis composaient la républiqne de Schwytz, mais tous n'avaient pas les mêmes droits.

CHAPITRE III.

Le canton de Schwytz, proprement dit, ou la partie qui exercait des droits de souveraineté sur une autre, ne comprenait que les communes situées dans la vallée de Schwytz et celles du Mouttathal, en y joignant encore les villages des hauteurs avoisinantes, tels que Morschach, Illgau, Iberg, Alpthal, Rothenthurm et Sattel. Arth et quelques villages situés entre lui et ceux que je viens de nommer, élevaient aussi des prétentions à la souveraineté.

Schwytz était le chef-lieu. L'histoire de l'origine de ses premiers habitans est obscure et fabuleuse. Une ancienne tradition porte que la famine ayant autrefois causé beaucoup de ravages en Danemarck et en Ost-Frise, une partie des peuples qui habitaient ces pays, fut forcée d'émigrer, et pénétra jusques dans les déserts de l'Helvétie. — La terre fut défrichée: des forêts furent abattues. Les colonies s'augmentèrent successivement et s'étendirent dans tout le pays de Schwytz, celui d'Uri, d'Unterwalden, et, au-delà du Brunnig, sur les rives de l'Aar, dans le district de Hasli.

Cette tradition ajoute, qu'à cette époque, Schwytz fut bâti par deux frères, Schwyter et Tschey, chefs de la colonie émigrée; mais que, par la suite, une querelle s'étant élevée entr'eux sur la question de savoir à qui des deux appartiendrait le droit de donner son nom à l'ouvrage commun, Schwyter, à l'instar de Romulus, tua son frère en combat singulier. (1)

Ici, les hommes furent long-tems réunis en société, avant de former un peuple et d'être connus comme tel. Toujours luttant contre une nature marâtre, ils jouissaient de la paix que donne la pauvreté. Nul conquérant n'armait contr'eux pour leur enlever leurs rochers. Des hordes d'allemands percèrent à la vérité, dans le cinquième siècle, jusques au lac de Waldstaeten; dans des tems postérieurs la Bourgogne courba sous son joug une grande partie de l'Helvétie; au sixième siècle la monarchie des Francs s'étendait jusques sur ces contrées, qui, au dixième, furent cédées à l'empire germanique; mais il pa-

(1) Ces détails sont tirés d'anciennes chroniques manuscrites; ce qui a rapport au meurtre de Tschey, se fonde sur un tableau très-ancien qui, dit-on, se montrait autrefois à Schwytz, mais qui ne s'y trouve plus.

raît que les habitans de ces hautes montagnes, ignorèrent autant qu'ils eussent des maîtres, que ceux-ci d'avoir des sujets dans ces lieux.

Les gras pâturages du pays; les Alpes couvertes de plantes de toute espèce, indiquaient à ses habitans quel était le genre d'industrie auquel ils devaient se livrer. Ils se vouèrent exclusivement à l'état de pasteurs, et, selon toute apparence, l'excédent de leur consommation s'écoulait vers le pays de Vaud, ou vers les plaines de l'Helvétie, qui, à raison du passage des armées, et du séjour des baillifs, devaient offrir des facilités commerciales.

La vie pastorale, naturelle et sans art, suffisait aux besoins des habitans des Alpes. Riches de leur pauvreté ils n'aspiraient point à une aisance qui leur était étrangère. Les métiers, les arts, les sciences, tout leur était inconnu. Chaque famille se préparait ses grossiers vêtemens, et savait fabriquer le peu de meubles ou d'ustensiles dont elle avait besoin.

Les habitations étaient quelques branches d'arbres entrelacées les unes dans les autres. — Elles étaient éparses dans les vallons ou adossées aux montagnes. Chaque propriétaire

d'une pareille cabane, s'appropriait également la portion de terrein adjacente, nécessaire à sa nourriture, et le reste ainsi que les pâturages des Alpes, appartenait sans distinction à tous les bergers et à leurs troupeaux. De-là l'origine de ces grandes propriétés communales, auxquelles tout citoyen avait droit.

Cette répartition simple, l'isolement des habitations et le séjour prolongé des bergers sur les Alpes, pendant que la saison le permettait, diminuèrent chez ce peuple les tristes débats sur le droit de propriété, qui dans d'autres pays, ne vinrent que trop-tôt embrouiller le fragile tissu de l'ordre social.

Des bergers qui avaient à jouir en commun d'un si grand nombre de propriétés, ne pouvaient pas abandonner à un seul le soin de leur direction.—Aussi, chaque année, avant leur départ pour les Alpes et leur longue séparation, toutes les communes du pays s'assemblaient et n'en formaient qu'une seule. Là, dans l'assemblée générale (*Landesgemeinde*) les opinions et les vœux se trouvaient réunis, et de leur réunion émanait la loi à laquelle chacun était tenu d'obéir. La loi demeurait en vigueur toute l'année, ou plus long-tems si l'assemblée gé-

nérale en ordonnait ainsi. L'exécution en était confiée à un homme expérimenté, revêtu de la confiance publique. On lui adjoignait un conseil, composé de quelques campagnards. Il se nommait le Landamman, et ce titre ne lui donnait d'autre pouvoir que celui pour lequel il avait été créé, ni aucune espèce de privilège personnel. Il restait deux ans en charge, après quoi un autre prenait sur lui le fardeau de l'état.

Telle était la constitution de ce peuple, ou plutôt de cette famille, dont chaque membre était majeur et jouissait de l'héritage indivis de ses pères. Lorsque les Waldstaeten furent adjugés à l'empire germanique, et que pour la première fois ses peuples entendirent parler de lui, ils avaient déjà vécu long-tems heureux sous ce pacte modeste et ne le changèrent pas, lors-même que des baillifs impériaux vinrent les surveiller, sous prétexte que leur pays était de la dépendance de celui de Zurich.

Comme ils ne furent troublés ni dans leurs usages ni dans leurs habitudes, ils ne s'alarmèrent point de voir un empereur éloigné s'arroger le titre de chef de leurs montagnes. Bien loin de-là; satisfaits de trouver dans un prince puissant, un appui contre les ag-

gressions de leurs voisins, ils se mirent volontairement sous la protection de l'Empire, en se réservant néanmoins leur constitution et leur liberté; et les empereurs, peu envieux de la possession des parties agrestes de l'Helvétie, se contentèrent d'avoir en eux des voisins braves et fidèles, qui souvent envoyaient à leurs armées, l'élite de leur jeunesse.

Les ducs d'Allemagne ou de Souabe, exerçaient le protectorat au nom de l'empereur. Un baillif impérial avait, dans le pays même, la justice criminelle.

Cependant, lorsque, dans le douzième siècle, l'empire vint à être ébranlé par de violentes secousses, entraîné dans une série de guerres et que les empereurs virent s'affaiblir leur puissance, tandis que leurs vassaux visaient à devenir princes indépendans, les montagnards furent souvent pendant long-tems abandonnés à eux-mêmes. Alors, à raison du plus ou moins de périls qui les menaçaient, ils s'alliaient plus étroitement avec leurs voisins, ou bien ils se choisissaient un chef de leur union défensive. (Schirmvogt.) Ceci eut lieu en 1110. Le comte Rodolphe de Lenzbourg fut appelé par eux à cette dignité.

Mais ce tems de discorde et de guerre gé-

nérale était l'âge d'or de l'ordre monacal. Partout s'élevaient des couvens, et même au sein des montagnes; les empereurs les dotaient richement, leur donnaient des terres et des hommes, et sur-tout de nombreux privilèges.

Déjà en l'année 838, l'hermite Meinrad avait choisi sa retraite dans cette vallée agreste qui maintenant se nomme Einsiedlen. Plus de quarante ans après, à l'endroit où avait été sa cellule, fut bâti un monastère de la main d'un autre hermite nommé Benno. Cette fondation, par les bienfaits qu'elle reçut des princes, étendit bientôt sa puissance autour d'elle; et l'empereur Henri II, en lui donnant en 1018 une forêt avoisinante, empiéta sur le territoire des communes de Schwytz.

Le canton résista à cette infraction à ses droits et maintint sa propriété; mais en 1114, l'empereur, sur les plaintes que lui portèrent les moines d'Einsiedlen, déclara que le terrein en litige devait appartenir au couvent. Schwytz, frappé de l'injustice de cet ordre, refusa de s'y conformer, et fit, avec ses fidèles voisins les cantons d'Uri et d'Unterwalden, un traité défensif. Ce fut en vain que l'évêque de Constance lança le ban contre

les trois cantons ; (1) leurs habitans continuèrent en paix leurs travaux champêtres, et leurs prêtres obéirent en silence à la volonté du peuple.

Depuis cette époque, Uri, Schwytz et Unterwalden restèrent toujours intimément unis; et, plus forts par l'accord qui régnait entr'eux, ils conservèrent avec énergie les franchises qu'ils avaient héritées de leurs ancêtres. Ils refusèrent de prêter hommage à l'empire, jusqu'à ce qu'on leur eût formellement promis de respecter leur constitution, et qu'il eût été reconnu que c'était en hommes libres qu'ils se mettaient sous la protection de l'empereur. — Divers actes qui leur furent délivrés par les empereurs, constatèrent successivement les droits qu'ils s'étaient réservés.

A quelque époque reculée que remonte l'histoire de ce peuple, il est impossible d'y trouver la moindre trace d'une dissen-

---

(1) Ce n'est guères que vers la fin du 10e. siècle, que les évêques de Constance s'arrogèrent et vinrent à exercer l'autorité spirituelle sur le canton de Schwitz; du moins on n'en trouve point de trace antérieure. L'acte le plus ancien qui nous en soit connu, date de l'année 984: la consécration de la grande église d'Einsiedlen.

tion intestine, ou d'aucun changement apporté à son organisation sociale. Celle-ci, une fois parvenue au point de satisfaire aux besoins du peuple pour lequel elle avait été faite, se conserva intacte, et fut transmise d'âge en âge, sans éprouver la moindre altération. (1) Chaque traité conclu avec une puissance étrangère, renfermait une clause qui la garantissait. La révolution même, qui commença par la mort du tyran Gessler, et finit au traité de Wesphalie par la déclaration de l'indépendance helvétique, n'apporta aucune innovation à la loi fondamentale de l'état; mais elle détruisit la tyrannie qui en avait menacé l'existence.

Bien peu de peuples peuvent se vanter de ce bonheur. Le système des gouvernemens, soit dans les républiques ou dans les monarchies, fut toujours en butte à des révolutions plus ou moins imminentes, et le trône le plus

(1) Les Walstaeten avaient déjà achevé leur organisation politique au commencement du 9me. siècle, c'est-à-dire, à l'époque romanesque de Charles-le-Grand. Un diplôme de l'empereur Louis, conservé dans les archives d'Uri, porte que ce canton s'est mis en 809 sous la protection de l'empire, et que sa constitution et sa liberté lui ont été garanties.

solide fut quelquefois sur le point d'écrouler.

Les constitutions des démocraties helvétiques paraissent devoir leur longue existence à la garantie qu'elles accordaient aux propriétés. En effet, tout citoyen, co-propriétaire des Alpes et des biens communaux, en appelait à la constitution pour le maintien des droits qu'elle lui assurait; de là, cette égalité civile et politique, qui, moins l'ouvrage de l'homme et de ses spéculations profondes, que celui de la nécessité, fut par là même plus durable.

Chaque citoyen tenait à sa patrie par les mêmes intérêts; chacun était donc également porté à veiller à la liberté de tous. Le chef de la république n'eut jamais aucune représentation, ni d'autre distinction honorifique que celle résultante du choix que le peuple avait fait de sa personne. Il devait remplir ses devoirs sans espoir de s'en faire une ressource lucrative, et ne pouvait les négliger, sans encourir l'indignation publique. L'ambition et l'avarice ne trouvaient pas d'alimens dans ces vallons paisibles, et les vertus du peuple forçaient les magistrats à devenir vertueux.

La solitude des Alpes, et l'isolement des habitations, habituèrent le peuple à une vie

tranquille et domestique. Les bourgs et les villages qui peu-à-peu s'élevaient dans les vallées, ne purent jamais atteindre à ce degré d'oppulence, résultat de l'industrie et du commerce ; aucun ne put prendre sur l'autre une prépondérance marquée, et l'égalité, invariablement établie entre les citoyens, entraînait celle de commune à commune. Aucune d'elles n'ambitionnait le vain titre de ville, titre qui dans la constitution de l'état, eût exposé à des dangers, plustôt que produit des avantages.

Jaloux de son bonheur, qu'il savait être attaché à la prospérité de l'état, le peuple écartait avec soin tout étranger qu'il soupçonnait pouvoir prendre dans le pays une influence dangereuse. Par ce motif, il fut statué, déjà très-anciennement, que nul ne pourrait exercer les fonctions de juge, quels que fussent d'ailleurs ses talens, son expérience et sa moralité, s'il n'était originaire et habitant de la campagne du pays.

Durant les troubles de l'empire germanique au treizième siècle, les princes éclésiastiques et laïcs menacèrent les Waldstaeten dans leurs projets d'agrandissement. Alors les trois cantons s'allièrent, et par leur traité, (en 1291,) se promirent mutuellement de s'opposer

s'opposer à toute élection d'un juge qui ne serait pas dans le cas dont je viens de parler, ou qui aurait obtenu sa place par la brigue ou la vénalité.

Le peuple usa de la même prudence dans le choix de ses prêtres. Cette classe d'hommes, sans propriétés, sans patrie, vivant dans le célibat, toujours enclins à s'arroger le pouvoir, plus puissans par l'arme du fanatisme, que le prince par le glaive de ses soldats, avait été souvent plus dangereuse au repos des états, que l'armée victorieuse d'un ennemi. Schwytz, dont la seule politique visait à la conservation de ses propriétés, paralysa leur influence. On ne reçut pour prêtres dans le canton, que des gens du pays. Ceux-ci, au milieu de leurs familles, et des compagnons de leur enfance, habitués aux principes du peuple, et connaissant sa fermeté, étaient moins exposés que d'autres à se laisser égarer par un zèle religieux qui eût été préjudiciable à la patrie.

Ceci nous explique le peu d'effet que produisit l'anathême lancé sur les Wadlstaeten par l'évêque de Constance. Malgré cet évènement, dont nous avons parlé plus haut, les prêtres y continuèrent leurs fonctions. La faveur d'un peuple de frères fut plus précieuse

gagement sacré de se défendre par la réunion de toutes les forces de chacun des cantons, contre toute aggression étrangère.

Albert, fils de Rodolphe, plus altier et plus avide, après s'être saisi de la couronne impériale, poursuivit avec impatience les projets de son père; mais il y apporta moins de prudence, et fut moins secondé de la fortune. Pendant le courant de l'année 1300, il fit signifier aux cantons d'Uri, de Schwytz et d'Unterwalden qu'ils eussent à se mettre à perpétuité sous la protection de sa maison, et accompagna de menaces insultantes, l'offre de son amitié.

Mais les assemblées générales du peuple des Waldstaeten répondirent unanimement qu'elles voulaient le maintien de leurs privilèges, et lui envoyèrent des députés chargés d'en obtenir la confirmation, ainsi que la nomination d'un baillif pour l'exercice de la justice criminelle. Le monarque éluda, et leur donna pour juges, des hommes choisis à dessein de lasser leur fermeté, et de les pousser à un degré de résistance, qui, sous le nom de révolte, pût lui fournir un prétexte de les opprimer.

Gesler fut le baillif qu'il donna aux cantons de Schwytz et d'Uri. — Celui-ci siégeait

alternativement dans le pays d'Uri et à Kussnach. Beringer, baillif du canton d'Unterwalden, établit sa résidence au château de Sarnen, dans la partie supérieure du canton, et, pour la partie inférieure, il se choisit un lieutenant, dans la personne d'un nommé Wolsfenschiess, homme entièrement dévoué à l'empereur.

Ce qu'Albert avait prévu arriva. — Le choix de ces hommes, d'une basse origine, et dangereux par les intentions qu'on leur supposait, excita l'inquiétude et le mécontentement. Les baillifs eux-mêmes ne justifièrent que trop tôt, par leur conduite arrogante, les craintes qu'ils inspiraient. Ils s'attribuaient une autorité qui jamais ne leur avait été confiée. Souillés de crimes, ils punissaient avec barbarie les simples délits du peuple ; et, non contens d'insulter à des hommes simples, mais flattés de la prérogative précieuse d'être membres libres du corps germanique, ils poussèrent leurs attentats jusqu'à montrer évidemment le projet de les assujettir.

Le caractère connu d'Albert, et plusieurs de ses actions, postérieures à l'époque dont nous parlons, prouvent que ses baillifs ne faisaient, dans leurs vexations, qu'obéir à ses ordres. Afin de faire sentir aux Waldstae-

ten qu'ils étaient dans sa dépendance, il interrompait de tems en tems toute communication de leur part avec ses pays héréditaires, ou bien il leur faisait payer des droits de péage excessifs.

Les cantons, livrés à eux-mêmes, souffrirent long-tems en silence. Les baillifs ne se lassaient pas dans leurs vexations, et bientôt il n'y eut plus de sûreté, ni pour les personnes, ni pour les propriétés. C'est ainsi que trois hommes creusaient le tombeau de la liberté des Waldstaeten; mais trois autres l'attendaient au bord du précipice, et s'immortalisèrent en la sauvant.

Werner de Stauffach, Arnold Anderhalden de Melchthal et Walter Furst conçurent en 1307 le généreux projet de délivrer leur pays. Ils s'associèrent chacun dix hommes déterminés, et fixèrent le jour et l'heure où la conjuration devait éclatter. On montre encore aujourd'hui, entre Uri et Unterwalden, près du lac de Waldstaeten, la pierre sur laquelle ils se lièrent par un serment solemnel, dans la nuit du 17 novembre 1307.

Cependant, avant le jour fixé pour l'exécution de leur projet, le baillif Gesler tomba sous la flèche d'un jeune homme d'Uri, Guillaume Tell de Burglen, gendre de Furst. Son

action est connue : elle ne dérangea nullement les mesures des conjurés.

Au premier janvier, les trois cantons furent délivrés sans coup férir, et les vassaux de la maison d'Autriche qui avaient été faits prisonniers, furent chassés du pays, après qu'il eut été exigé d'eux le serment de n'y plus reparaître.

Sans craindre le resssentiment d'Albert, et fort de la justice de leur cause, les trois peuples renouvellèrent leur ancienne alliance, et se jurèrent de défendre de leurs biens et de leurs vies, la liberté qu'ils avaient reconquise. Joignant la modération au courage, ils ne souillèrent pas la gloire de leurs succès par des actes de vengeance sur ceux qui furent leurs oppresseurs. Fidèles à leurs devoirs envers l'empire et les autres princes légitimes, ils refusèrent de donner asyle à Jean de Souabe, qui avait assassiné Albert au milieu des préparatif dirigés contre les Waldstaeten.

Ce n'est cependant pas autant à leur conduite généreuse, qu'à la confusion qui régnait dans l'Empire, qu'ils durent d'abord le bonheur d'échapper aux suites de leur démarche hardie. Henri VII, successeur d'Albert, fut obligé d'approuver leur con-

duite violente ; il les prit sous la protection de l'Empire, et leur donna de rechef un baillif, administrant la justice criminelle.

Après la mort de Henri, deux rivaux puissans se disputèrent en Allemagne la dignité suprême de l'Empire, Louis duc de Bavière, et Frédéric duc d'Autriche. Les Waldstaeten se déclarèrent pour le premier, car ils étaient encore brouillés avec la maison d'Autriche, au sujet des frontières entre Einsiedlen et Schwytz. Cette maison avait la suzeraineté sur le couvent d'Einsiedlen, et c'était en son nom qu'elle élevait des prétentions odieuses.

Un double grief se présentait donc contre les Waldstaeten, et la maison de Habsburg, se préparait à la vengeance. On tenta des accommodemens, mais tout fut inutile ; Léopold d'Autriche, frère de Frédéric, s'avança vers les cantons avec une armée de 15000 hommes. Il en prit 10,000, et marcha avec eux contre Schwytz. Le reste de son armée fut confié à Otto de Strasberg, qui eut ordre de passer par Brunig et Lucerne, et d'aller attaquer Unterwalden.

Ceux du canton de Schwytz renforcés par les deux autres cantons, l'attendirent au nombre de treize cens hommes sur les hauteurs

de Morgarten. Il vint et fut battu. Cette action eut lieu dans la matinée du 15 novembre 1315. Otto de Strasberg et son armée éprouvèrent le même sort dans les montagnes d'Obwalden.

La victoire remportée à Morgarten, raffermit la liberté des Suisses et l'alliance des Waldstaeten.—Elle fut l'occasion de l'alliance successive de tous les peuples de l'Helvétie, fameuse dans les tems postérieurs, sous le nom de confédération helvétique.

Peu d'années après cet évènement les Waldstaeten furent environnés d'amis fidèles, et leurs montagnes mises à l'abri des atteintes de l'Autriche. Lucerne, Zurich, Glaris, Zug, et quelque tems après, Berne, s'allièrent à eux, soit que ces cantons redoutassent les mauvais traitemens de la maison de Habsburg, et d'une noblesse orgueilleuse, soit qu'ils fussent travaillés par des dissentions intestines.

L'Autriche et la noblesse de l'Helvétie se ruinaient en efforts superflus, tandis que leurs ennemis croissaient tous les jours en puissance. Les confédérés, lorsqu'il s'agissait de défendre leurs foyers et les formes de leurs gouvernemens, combattaient avec un ensemble qui les eut fait prendre pour

membres d'une même famille, plutôt que pour soldats de différens états. Compagnons de périls et de gloire, ils s'habituaient à se regarder comme frères; un long usage des armes et des succès presque toujours répétés, les rendaient entreprenans, et le sentiment profond d'avoir une cause juste à défendre, les préservait de manquer à la foi promise à leurs alliés.

Les batailles de Sempach et de Naefels, achevèrent ce que celle de Morgarten avait commencé. L'Autriche épuisée, sans espoir de réduire des ennemis devenus redoutables, accepta la paix; d'abord, en 1389, elle ne fut conclue que pour sept ans; puis, en 1394, on la prolongea pour vingt, et enfin, en 1412, elle fut stipulée pour cinquante. Les cantons victorieux, restèrent en possession de leurs conquêtes. Jadis ménacés par une noblesse ambitieuse, ils devinrent pour elle un objet de terreur.

Les Suisses avaient dû se contenter en 1350, de la décision de l'abbé de Dissentis sur la grande querelle relative aux domaines du couvent d'Einsiedlen; mais peu de tems après, celui-ci se vit forcé de reconnaître le canton de Schwytz, et de lui prêter hommage. En 1310, Schwytz avait acheté de la maison de Habs-

burg, les bourgs d'Arth et de Kusnacht, et c'est ainsi que cette petite république parvenait insensiblement à augmenter ses forces en étendant son territoire.

Il est incontestable que ces tems pleins d'évènemens et de faits glorieux, sont l'époque la plus brillante de l'histoire des confédérés. La valeur indomptée de leurs armées, excitait l'admiration du monde, et la simplicité de leurs mœurs, leur respect pour la foi des traités, et leur modération dans la victoire, en commandaient l'estime.

Lorsque l'empereur Sigismond se mit en campagne contre le duc d'Autriche et qu'au nom de l'Empire il somma les cantons de se joindre à lui, ceux-ci le lui refusèrent, alléguant pour motif de leur refus, le traité de paix qui avait été conclu. L'empereur les menaça, mais en vain; ils restèrent fidèles à leur serment. Cependant le grand concile, alors assemblé à Constance, se rangea du parti de Sigismond, et au nom de l'église, dégagea les suisses des obligations que leur imposait le traité. Alors obéissant aux ordres de l'église et de l'empereur, ils marchèrent contre le duc. Les conquêtes qu'ils firent sur la maison de Habsburg, furent la récompense du secours qu'ils accordèrent à Sigismond.

Le pouvoir que cette maison avait eu en Helvétie, s'écroulait presque entièrement sous ces coups redoublés. Le lien de la confédération se resserrait en proportion de l'abaissement de celle-ci, et la noblesse jadis si altière, courbait sa tête devant les confédérés. Le canton de Schwytz avait eu sa part des avantages de cette guerre; il jouissait de la co-souveraineté sur le baillages de Baden, Mellingen et Bremgarten, qui étaient la conquête commune des cantons de Zurich, Lucerne, Schwytz, Uri, Unterwalden, Zug, et Glaris, et qui dès-lors, leur appartinrent en commun. Le seul canton d'Uri refusa de participer à la conquête; il avait fait la guerre pour obéir à l'église et à l'empereur, et non pour s'enrichir des dépouilles des vaincus.

CHAPITRE IV.

Ce serait nous abuser étrangement et donner dans une erreur bien grossière, si nous pensions comparer l'art de la guerre de ces tems-là, à celui qui existe aujourd'hui, ou les forces des voisins de la Suisse d'alors, avec celles de ses voisins actuels. Nous ne pouvons nous

le dissimuler ; les heureux confédérés durent une grande partie de leurs succès à des circonstances que la suite des tems et des évènemens a fait entièrement disparaître.

Une foule de petites puissances, écclésiastiques et laïques, s'étaient élevées sur les débris de la monarchie française, favorisées par l'anarchie affreuse qui avait désolé l'empire d'Allemagne. Des villes, des abbayes, des chevaliers, voulurent être indépendans, et leur indépendance avait pour garantie la seule faiblesse de leurs voisins. Aux courtes guerres qu'ils se faisaient entr'eux, succédaient des traités de paix dont la durée était également courte, car la complication de leurs intérêts et la défiance jalouse qu'ils se portaient l'un à l'autre, laissaient subsister entr'eux des fermens éternels de discorde.

Les confédérés heureusement n'avaient pas à lutter contre un seul adversaire dont la volonté unique dirigeât selon le besoin et les circonstances, les forces qu'on employait contre eux. La coalition de leurs ennemis était composée de parties hétérogènes, qui souvent s'entrechoquaient dans leurs volontés ou dans leurs mouvemens. C'est ainsi par exemple, qu'en 1386, les Suisses reçurent à la fois la déclaration de guerre partielle de plus cent-

cinquante princes ecclésiastiques ou laïcs. Alors le danger commun agissait plus puissamment sur l'esprit des confédérés, que le serment qu'ils avaient fait ; tandis que leurs ennemis, agités d'espérances et de motifs divers, ne présentaient qu'une union voisine de la discorde. L'helvétien, sur le champ de bataille, savait quel était le prix du combat ; la liberté ou l'esclavage, voilà le sort qui l'attendait. Entre ces deux alternatives, il n'avait d'autre choix que la mort. Mais les soldats des ennemis engagés pour un tems limité, et ne prévoyant aucune amélioration à leur sort, soit qu'ils vaincussent ou qu'ils fussent vaincus, envisageaient du même œil la perspective de la défaite ou celle de la victoire.

Les armées de ce tems-là n'étaient point permanentes. A l'approche d'une guerre on enrôlait des soldats qu'on licenciait à la paix ou à l'expiration d'une époque de service déterminée. Il résultait de-là qu'elles étaient sans discipline et sans connaissance d'aucune espèce de tactique, tandis que les confédérés, forcés par l'Autriche à rester depuis près d'un siècle les armes à la main, s'étaient instruits dans l'art de la guerre et étaient devenus d'excellens soldats. Endurcis aux fati-

gues, le combat ne leur semblait plus qu'un jeu. Au commencement de la guerre, ils s'étaient bornés à se tenir sur la défensive, mais bientôt ils apprirent à attaquer : à la bataille de Morat, de savantes évolutions militaires avaient remplacé l'ordre défectueux qu'ils observaient autrefois.

Les chevaliers étaient l'élite des armées ennemies. La noblesse, aguérie dès l'enfance, aiguillonnée par l'honneur, était infiniment supérieure à l'infanterie. Les chevaliers, couverts d'une armure de fer, combattaient presque toujours à cheval, et lorsque le terrein ne leur était pas favorable, ils mettaient pied à terre, et, se réunissant en colonne, présentaient un front impénétrable ; mais ce qui dans la plaine leur assurait la victoire, était dans un pays de montagnes la cause de leur défaite : leurs chevaux ne gravissoient qu'avec peine des sentiers raboteux, et le poids énorme de leur armure les livrait presque sans défense à l'agilité de leurs ennemis.

D'ailleurs, l'ignorance des chemins et de la situation du pays, le manque de vivres et de magasins, étaient pour les armées ennemies un surcroit de difficultés à vaincre, inconnues à l'habitant de la Suisse, qui se contentait de la plus frugale nourriture, et

connaissait tous les sentiers, tous les deffilés de ses montagnes. Ces avantages, et quelques autres, rétablissaient l'équilibre détruit par la supériorité du nombre, et le courage qu'inspirèrent aux Suisses l'amour de la liberté, et la haine qu'ils portaient à une horde de soldats avides, fit pencher la balance en leur faveur.

Après avoir dompté la maison de Habsburg, chacun des huit cantons, jouissant de ses travaux, s'occupa de son organisation intérieure. Presque tous, au sortir d'une guerre de cent ans, se trouvèrent plus riches en population et en terres, qu'ils ne l'étaient à l'époque où ils l'avaient commencée.

Long-tems avant qu'elle fut terminée, et même au milieu des dangers et des hasards des combats, les confédérés, fiers de leur cause, mettaient leurs succès à profit. Partout leurs banières, précédées de la victoire, apportaient avec elles la liberté des peuples. Il leur semblait injuste de refuser à d'autres le bien qu'ils voulaient s'assurer au prix des plus chers sacrifices. Les terres voisines, occupées par leurs troupes, furent délivrées du joug de l'Autriche, et admises à la confédération des Waldstaeten. C'est ainsi que Glaris et Zug reçurent le bienfait de la liberté

des

des mains de leurs vainqueurs, et la reconnaissance, aussi bien que leur intérêt personnel, en firent de fidèles alliés.

Mais par la suite des tems, et lorsqu'ils eurent acquis la certitude d'une supériorité décidée, les confédérés devenus moins généreux, se contentèrent d'arracher des priviléges à la maison d'Autriche, sans les rendre aux peuples sur lesquels ils étaient exercés. L'exemple des villes de Lucerne, Zurich et Berne, qui avaient considérablement agrandi leurs domaines, séduisit les Waldstaeten et leur fit naître le desir de s'aggrandir également. C'est alors que l'on vit un peuple, jouissant de la liberté la plus pure, et frémissant à l'idée de la moindre atteinte qu'on oserait y porter, concevoir le projet de se donner des sujets.

La confédération, quoiqu'ayant acquis plus de force par l'augmentation du nombre des parties contractantes, semblait, pour l'intérieur, ne pas offrir un lien bien durable. Composée d'étas si dissemblables en population, en ressources, en forces, cette alliance éprouvait souvent au-dedans les atteintes des passions, qui s'éveillaient à mesure que le danger du dehors s'éloignait. Chacun des huit cantons, occupé de ses propres af-

faires, négligeait celles relatives à la confédération et ne songeait pas à renforcer le nœud qui l'unissait à ses alliés. Uri, Schwitz et Unterwalden, qui furent le noyau de l'alliance helvétique, contractèrent avec les autres cantons, sans que ceux-ci renouvelassent entr'eux leurs engagemens réciproques. Les anciens traités existans n'étaient pas les mêmes pour tous: Zug, par exemple, n'avait pas les mêmes droits que d'autres cantons, et dans le cas d'une alliance ou d'une guerre avec une puissance étrangère, il était tenu d'obéir à la décision prise par les anciens. Cependant la confédération avait essentiellement pour objet de garantir à tous et par tous, la constitution établie et les privilèges reçus.

Les efforts que faisait chaque canton pour se dispenser de toute obligation nouvelle envers ses alliés, et s'assurer par lui-même sa liberté et sa souveraineté, mirent très-souvent la confédération en danger de se dissoudre.

Schwitz et Zurich, guidés par des chefs ambitieux, donnèrent un exemple terrible, par la guerre longue et sanglante qu'ils se firent au sujet de l'héritage du dernier comte de Toggenbourg. Sans égard à l'alliance qui subsistait entr'eux, ils levèrent l'étendart en 1436.

Des villes, des princes, le pape et le concile cherchèrent à les calmer, mais rien ne put appaiser leur colère. Zurich appela l'Autriche à son secours, et s'allia avec l'ennemi naturel des confédérés. Schwitz porta ses plaintes aux autres cantons et leur fit partager ses griefs : la guerre civile s'alluma ; elle dura quatorze années, et livra l'Helvétie aux dévastations des armées amies et ennemies. L'Autriche, dans le dépit qu'elle conservait contre les petits cantons, ne se contenta pas de donner des auxiliaires à Zurich, mais encore elle invita le roi de France à seconder ses projets. Charles VII qui y régnait alors, profita de cette occasion pour purger ses états d'une horde de brigands, qui, sous le nom d'*Armagnacs*, infestaient les grands chemins et désolaient les campagnes. Une armée formidable composée de ces gens et d'autres troupes françaises, ayant le Dauphin à sa tête, pénétra sur le territoire de Bâle, en 1444. Mais le courage héroïque de 1600 suisses, qui se déploya d'une manière si glorieuse au célèbre combat de St.-Jacques, déconcerta le Dauphin et lui fit préférer l'alliance d'un peuple aussi brave, aux hasards d'une guerre qui commençait sous d'aussi malheureux auspices.

Enfin le canton de Zurich ne voyant plus autour de lui que des pays dévastés, sacrifia son alliance avec l'Autriche, au desir de rentrer dans la confédération, et acheta la paix avec celui de Schwytz, en lui cédant par le traité de 1460, quelques métairies et villages.

Après ces événemens, il ne fallut aux suisses qu'une dizaine d'années de repos pour attaquer la maison d'Autriche avec des forces nouvelles et la punir des maux qu'elle leur avait causés. Les confédérés lui enlevèrent la Thurgovie, et cette conquête termina cette fois encore, une guerre que l'empereur ne pouvait plus soutenir, ayant inutilement sollicité le secours de Charles de Bourgogne.

Ce prince, surnommé le *Hardi*, titre que sa valeur lui avait mérité, était plutôt l'ennemi de la France que celui de l'Helvétie, et paraissait vouloir rétablir entre ces deux pays, le long de la chaîne du Jura, l'ancien royaume de Bourgogne. Il avait déjà chassé du trône le duc René de Lorraine, et s'était emparé de ses états. La France, alarmée de ses projets, chercha à communiquer aux confédérés les craintes qu'elle éprouvait, et à force de promesses et d'espérances, réussit

à les liguer avec elle contre le duc de Bourgogne.

Une nouvelle guerre commença en 1477. Les armées de Charles le *Hardi* mirent à plusieurs reprises la confédération helvétique à deux doigts de sa perte. Mais enfin les batailles de Granson et Morat se livrèrent. La Suisse avait réservé le déploiement de toutes ses forces pour ces affaires décisives : elles furent couronnées du plus brillant succès, et la Bourgogne, après avoir perdu son souverain dans les plaines de Nancy, acheta la paix pour 150,000 florins (en 1477.)

Cette guerre valut aux Suisses beaucoup de gloire et beaucoup de butin ; une immense quantité d'armes, des effets d'or et d'argent, des bijoux précieux tombèrent en leur puissance ; jamais ces montagnards n'avaient vu tant de richesses ; mais elles devinrent la pomme de discorde, et firent plus de mal que les armes de la Bourgogne. Le partage qu'il fallut en faire sema la division : les cantons démocratiques menacèrent, et les aristocratiques de Berne, Zurich et Lucerne attirèrent à eux ceux de Fribourg et Soleure, dont la forme de gouvernement se rapprochait de la leur.

La guerre civile s'alluma donc une seconde

fois, et la confédération fut une seconde fois menacée d'une dissolution prochaine. Des députés de tous les cantons s'étaient assemblés à Stantz, et déjà ils avaient perdu l'espoir d'en venir à un accommodement, lorsque, par un de ces événemens qui tiennent du miracle, l'éloquence d'un seul homme concilia tous les esprits. L'hermite Nicolas de Flue fut le médiateur de cette grande querelle, et les cantons, à sa voix, renouvellèrent en 1481 le pacte fédératif, auqel ils admirent ceux de Soleure et de Fribourg.

Les Suisses ainsi dévoilaient déjà aux yeux du monde les vices d'une constitution sous laquelle un jour ils devaient succomber.

L'Autriche essaya de rechef d'opprimer les fédérés. La guerre avait éclatté entr'eux et quelques seigneuries et villes de la Souabe. L'alliance contractée par les cantons en 1498 avec les peuples de la Rhétie, que l'empereur voulait tenir sous sa dépendance, fut le signal de la rupture; mais huit combats livrés dans une seule année, où les Suisses eurent toujours l'avantage, le forcèrent encore à la paix: elle fut signée à Bâle en 1499. Deux ans après cet évènement, Schafhouse et Bâle, qui depuis long-tems ambitionnaient l'honneur d'appar-

tenir à la confédération helvétique, y furent incorporés.

Les Suisses, obligés depuis deux siècles à se tenir en garde contre l'ambition de la maison d'Autriche, et parvenus durant ce long intervalle au plus haut degré de leur gloire, perdirent peu-à-peu la simplicité de leurs mœurs, lors que ce dernier traité, en assurant leur existence politique, eût augmenté leur richesse et leur puissance. Des passions, inconnues jusqu'alors, commencèrent à corrompre les esprits : les jeunes pâtres peu fortunés s'ennuyèrent des douceurs tranquilles de la vie pastorale et du séjour solitaire des Alpes ; l'ambition de l'or et de la gloire militaire devint le but de ceux-ci, tandis que les familles riches, briguant le pouvoir dans l'état, troublaient l'ordre intérieur par leur jalousie, et par les efforts qu'elles faisaient pour s'approprier les charges. Avides de l'or des puissances étrangères, elles leur vendaient leurs voix, et l'égoïsme détruisait peu-à-peu l'amour sacré de la patrie.

Le Milanais, la France et la Savoye, toujours en guerre les uns contre les autres, avaient fait à prix d'argent, de la Suisse, la pépinière de leurs armées. La jeunesse de tous les cantons s'enrôlait sous les drapeaux de

toutes les puissances ; et souvent on vit plusieurs milliers d'individus à la fois, aller sous un ciel étranger chercher la mort, ou revenir dans leurs pays, peu d'années après, plus chargés des vices, que des dépouilles des ennemis.

Ces migrations considérables occasionnèrent à diverses reprises une stagnation complète dans les travaux de l'agriculture : tantôt la famine se faisait sentir, et quelquefois même la peste exerçait ses ravages dans les contrées qui s'étaient ainsi dépeuplées : tantôt aussi il se formait des bandes de voleurs composées de soldats, qui ayant fini leur tems de service, et étant devenus incapables aux travaux grossiers de la campagne, et insensibles aux vertus domestiques, satisfaisaient par le brigandage leur penchant à la débauche. La corruption des mœurs devint telle, que les Fédérés eux-mêmes avouèrent avoir plus perdu que gagné par leurs victoires. Dans une seule année, celle de 1480, on exécuta dans les différentes parties de la Suisse environ quinze cents malfaiteurs.

Le glaive de la justice peut épouvanter le crime, mais non l'extirper, lorsque les gouvernans eux-mêmes sont sans courage et sans vertus. Les guerres successives de la France contre les états d'Italie, réveillèrent

encore au commencement du seizième siècle l'avarice des magistrats de la Suisse. Ils vendirent au plus offrant les bras de leurs administrés; et, quoiqu'ils partageassent les conquêtes faites au-delà des Alpes, les confédérés, tout en agrandissant leurs pays, le détruisaient en diminuant sa population, et en introduisant chez eux la corruption des autres.

Ce fut à cet époque, en 1513, que le canton d'Appenzell fut associé à la ligue helvétique : cette association fut la dernière, et le pacte fédératif se conserva tel qu'il fut conclu cette occasion, jusqu'au moment où il a été entièrement détruit.

La corruption morale dont nous venons de parler, n'affligeait pas l'Helvétie toute seule. La pluspart des peuples de l'Europe, déchirés par des guerres continuelles, partageaient son déplorable sort. Notre hémisphère avait entièrement changé de phisionomie depuis la victoire que le christianisme avait remportée sur le paganisme, et depuis la destruction par des peuples barbares du colossal empire des Romains. A partir des contrées de l'Hespérie, jusques aux déserts situés sur les bords de la mer Caspienne, il semblait s'être formé un monde nouveau, dans lequel les

s'empara des terres de l'abbé de St.-Gall et voulut séculariser son abbaye. Peu de tems après, et cela en 1529, les troupes des deux partis se trouvèrent en présence à Kappel, mais les représentations touchantes des autres cantons furent écoutées cette fois, et la paix heureusement rétablie.

Cependant ni le canton de Zurich, ni celui de Schwitz, en mettant bas les armes, n'avaient abjuré sincèrement leur ancienne jalousie et renoncé de bonne foi à leurs desseins secrets. Ils promirent à la vérité qu'on n'userait d'aucune violence envers ceux qui voudraient changer de religion; mais cette promesse ne pouvait être scrupuleusement observée; les passions étaient trop agitées, l'esprit trop exalté, pour qu'il rentrât tout-à-coup dans les bornes de la raison par la simple vertu d'un traité.

Les violences que se permit le canton de Zurich dans les terres de l'abbé de St.-Gall, et les progrès que fit la nouvelle doctrine dans les baillages communs, rallumèrent bientôt les torches de la guerre. Les habitans de Schwitz réunis à leurs alliés catholiques des montagnes, marchèrent en 1531 contre les Zuricois, les joignirent à Kappel et dans les environs de Zug, les battirent, et après en

avoir fait un carnage effroyable et exercé sur eux des cruautés inouies, les forcèrent à signer une paix qui mit fin pour toujours à la propagation ultérieure de la religion protestante en Helvétie.

Dès-lors la confédération composée de cantons protestans et de cantons catholiques, fut pendant long-tems encore exposée aux atteintes et aux convulsions du zèle religieux. Les cantons du même culte se rapprochèrent, et s'alliant avec des puissances de leur communion, cherchèrent à se fortifier contre les autres. Les prêtres des deux églises ne se lassaient point, soit dans leurs écrits, soit dans leurs discours, d'inspirer au peuple leur sainte fureur et de chercher à se faire des prosélytes. Cette fermentation dura un siècle, et ce long espace de tems qui dans d'autres occasions eût suffi pour éteindre les passions les plus haineuses, semble dans celle-ci n'avoir servi qu'à leur donner un nouvel aliment.

Le traitement cruel qu'on fit éprouver à Schwitz aux individus de six familles de ce canton, qui avaient embrassé la religion protestante, excita l'indignation générale de tous les cantons réformés. Une nouvelle guerre de religion éclata en 1655 et fut poussée avec tout l'acharnement possible. Les troupes de

Lucerne surprirent celles de Berne à Villmergen et les battirent ; la ville de Rapper-Sohwyl soutint un siége contre les Zuricois.

Néanmoins, malgré cette animosité réciproque, les cantons neutres parvinrent assez vîte à rétablir encore une fois la paix entre les parties belligérantes. La crainte de voir les puissances étrangères se mêler d'une querelle domestique, et sur-tout le poids onéreux résultant des frais de la guerre, furent des considérations assez majeures pour déterminer tous les partis à une conciliation honorable.

L'attention des confédérés dut bientôt se porter sur les états dont le territoire touchait à celui de l'Helvétie. Des puissances colossales, la France et l'Autriche, toujours en rivalité, se portaient des coups terribles, tantôt dans les plaines de l'Allemagne, tantôt dans celles de l'Italie. Un péril commun avait toujours rallié les Suisses en leur faisant abandonner leurs discussions particulières. Cette cause produisit encore ce même effet; mais cependant la défiance invétérée qui régnait d'un canton à l'autre, ne permit pas que la réunion fut assez générale pour en faire résulter le resserrement du lien fédératif. Esclave de l'habitude, fier de ses privi-

lèges, séparé des autres par sa religion et ses mœurs, aucun canton ne voulait sacrifier la moindre partie de ses droits à l'intérêt général de l'état. Ces prétentions poussées à l'excès, devaient nécessairement donner lieu à des débats entraînant la guerre civile après eux, et le commencement du dix-huitième siècle nous en fournit une preuve nouvelle.

Les abbés de St.-Gal qui avaient acheté le comté de Toggenbourg, empiétaient peu-à-peu sur les privilèges des habitans de ce pays. Ceux-ci se plaignirent d'abord, et finirent par s'opposer vivement aux prétentions de l'abbé. Berne et Zurich les appuyèrent dans leur résistance, mais les états catholiques prirent un parti contraire. Alors l'ancienne querelle de religion qui était presqu'entièrement étouffée, devint ou la cause ou le prétexte d'une nouvelle rupture en 1712. La guerre éclata avec fureur, et les champs de Villmergen en furent une seconde fois le théâtre; mais les Bernois, qui la première y avaient été vaincus, y prirent celle-ci leur revanche; ils tuèrent beaucoup de monde aux états catholiques, et vinrent dicter la paix à Arau.

Les confédérés se ressentirent encore souvent depuis des fureurs du fanatisme; mais les dissentions qu'il fit naître, n'allumèrent

plus le flambeau de la guerre civile pendant le tems qui s'est écoulé depuis l'époque dont nous venons de parler, jusqu'à celle très-récente où périt la confédération helvétique.

Depuis que l'indépendance et la souveraineté du corps helvétique, avaient été reconnues par le traité de Westphalie, les Suisses ne prirent plus aucune part à des guerres étrangères. Ils pensaient que celle qui se faisait pour défendre la liberté et la patrie était seule honorable, et qu'elle seule pouvait justifier l'effusion de sang qui en était la suite. Ce n'est pas qu'ils manquassent d'occasions de prendre part aux querelles de leurs voisins, ni même de motifs assez puissans pour ne pas y rester étrangers. La guerre de trente ans; l'orgueil démesuré de Louis XIV; la terrible querelle pour la succession d'Espagne, toutes ces causes tour-à-tour semblaient devoir les tirer de leur fière oisiveté; mais ils résistèrent à toutes ces tentations, et contens de défendre à main armée l'entrée de leur territoire, ils obtinrent sans combat, sans effusion de sang et sans avoir compromis la réputation de leur valeur, ce qui doit être le but de toute guerre, une paix honorable.

Ce qui devait encore affermir les confédérés dans leur vœu de maintenir une neutra-

lité

lité parfaite, c'était les changemens considérables survenus dans la consistance politique des pays qui l'environnaient. L'Helvétie, autrefois entourée d'une foule de petits états, avait maintenant de grandes puissances pour voisins. A l'est, où jadis gouvernait sans danger pour elle un duc d'Autriche, au midi, où elle avait vu un duc de Milan implorer son appui, régnait maintenant le sceptre d'un seul monarque dont les domaines s'étendaient depuis les bords du Rhin et de la mer Adriatique jusqu'aux déserts des Tartares. La Bourgogne avait été engloutie dans la monarchie française, qui ayant pour limites le Jura, les Alpes et les Pyrénées, effrayait presqu'aussi souvent l'Europe par le poids de ses armes, qu'elle la dominait par ses mœurs. Le duc de Savoie portait maintenant une couronne royale, et l'empire germanique s'était acquis, par une constitution plus concentrée, une force qui jadis lui était étrangère.

Mais les confédérés, en s'interdisant toute participation aux querelles extérieures, prirent aussi le sage parti de diminuer leurs propres dissentions, dans la crainte de voir les puissances voisines s'en mêler. Leurs nombreuses guerres civiles et les alliances par-

tielles qui en étaient résulté, avaient établi entre ces petits états un équilibre, qu'il leur était à tous également dangereux de détruire.

C'est donc ainsi que le repos et la tranquillité rentrèrent dans ces montagnes, après en avoir été bannis plusieurs siècles. Le calme dont on vint à jouir après d'aussi longs et d'aussi violens orages, émoussa peu-à-peu l'attrait de ces passions véhémentes qui doivent être alimentées par la guerre. L'habitude d'un bonheur paisible donna naissance aux vertus domestiques ; et les différens peuples de l'Helvétie, cultivant leurs terres, se livrant à l'industrie, au commerce et aux arts, jouissaient de la vie sans s'inquiéter des troubles du dehors, mais sans perdre néanmoins le souvenir de ce qu'avaient été leurs ancêtres, ni le sentiment de pouvoir marcher sur leurs traces, quand un jour s'en presenterait l'occasion.

Ce coup-d'œil rapide jeté sur les annales de l'histoire, nous apprend au moins que le peuple de Schwitz fut un des premiers à poser les fondemens de la liberté, et que, par sa seule énergie et malgré la faiblesse de ses moyens, il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à la propager dans le reste de l'Hel-

vétie. Fidèle à ses principes, il ne s'en écarta jamais et sa constitution se maintint dans toute son intégrité, jusqu'au jour de la destruction totale de la ligue helvétique.

CHAPITRE V.

Il est pour le peuple de Schwytz, deux choses sacrées, qui sont à ses yeux ce qu'il y a de plus vénérable, sa religion et sa liberté. La défense de l'une et de l'autre, lui mit souvent les armes à la main, et de nos jours on l'a vu, pour les maintenir, combattre avec enthousiasme des armées françaises, bien supérieures aux forces qu'il avait à leur opposer.

Le christianisme pénétra de bonne heure dans ses montagnes, et suivant une tradition fort ancienne, un disciple de l'apôtre Saint-Pierre, nommé Béat, vint déjà s'y établir au premier siècle de l'ère chrétienne, et prêcher un Dieu crucifié. Yberg, une petite commune du canton de Schwytz, située sur une hauteur agreste, se vante d'avoir renfermé pendant long-tems dans son heureuse enceinte, ce zélé missionnaire. Un autre saint nommé Martin, opéra, dit-on, plus de prodiges en-

core, et fit plus de conversions que son prédécesseur, dans les cantons de Schwytz et d'Uri; par l'effet d'une juste reconnaissance, il en fut déclaré le patron.

Les rois de France contribuèrent beaucoup aussi à la propogation du christianisme dans les montagnes de l'Helvétie. Jaloux d'étendre leur puissance temporelle, ils ne perdaient point de vue celle de l'église : celle-ci était le prétexte et plus souvent encore, le moyen dont ils usaient pour justifier les violences exercées contre des peuples tranquilles et paisibles.

Cependant les nouveaux chrétiens de la Suisse n'eurent de prêtres ou d'évêques, qu'après l'établissement de l'évêché de Constance, en 570. Alors, les petits cantons, ainsi que le territoire de Zurich, firent partie de son diocèse. La division du pays en cures ou paroisses, fut différée beaucoup plus long-tems encore, et paraît n'avoir eu lieu qu'au commencement du douzième siècle. Avant cette époque il n'existait dans les Waldstaeten, qu'un très-petit nombre d'églises où les fidèles allaient, dix à douze fois par année, faire des exercices de dévotion. Une ancienne tradition nous apprend que les pays d'Unterwalden et de Schwytz, n'eurent pendant long-tems qu'un seul prêtre en commun et

qu'il faisait alternativement le service divin, dans l'un ou l'autre de ces cantons.

Le nombre des lieux consacrés à la dévotion, s'augmentait à raison de l'accroissement de la population des vallées. On les vit se multiplier d'une manière très-sensible dans le courant du huitième siècle, mais sans pompe, sans ostentation et sans ces dehors fastueux, qui, ailleurs, étaient plutôt l'indice de la décadence de la religion, que celui d'une piété fervente. La plupart des églises furent construites en bois; elles n'avaient point de cloches; le bruit du cor appelait les fidèles et servait à les rassembler; une coupe de bois décorait l'autel, et de la toile peinte composait seule les ornemens sacerdotaux.

Dans le principe, la disette des prêtres et par la suite leur profonde ignorance, furent cause que le christianisme tarda long-tems à produire sur les mœurs des habitans de la Suisse, le changement qu'il opérait ailleurs. Ceux qui les premiers vinrent prêcher l'évangile dans les Alpes, avaient plutôt en vue le renversement des idoles des payens, que le desir de policer les peuples qu'ils visitaient; aussi, en changeant de religion, ils ne changèrent presque pas d'habitudes, et conservèrent les vices et les vertus des peuples gros-

siers et sauvages. Hospitaliers dans leurs cabanes, francs et loyaux avec leurs amis tout comme avec leurs ennemis; exacts à tenir leurs promesses, ils devenaient cruels à la guerre et souvent abusaient avec barbarie de la victoire.

L'amour qu'ils avaient pour la liberté fut toujours leur passion dominante, et l'emporta dans toutes les occasions, sur le respect qu'ils devaient à l'église. Ils reconnaissaient l'autorité de celle-ci, mais ils plaçaient son empire dans les choses relatives à la vie éternelle, et ne voulurent jamais lui céder sur terre la moindre portion d'une souveraineté qu'ils prétendaient leur appartenir à eux seuls. Ils proclamèrent de bonne heure ces principes, dans le démêlé qu'ils eurent avec le couvent d'Einsiedlen; ils s'allièrent plusieurs fois avec des empereurs qui avaient été excommuniés, et, lorsque l'église lança contre eux-mêmes sa foudre redoutable, sans s'inquiéter de son couroux, ils ordonnèrent tranqnillement à leurs prêtres de continuer leurs offices.

La guerre qu'ils eurent à soutenir pendant plusieurs siècles, ne leur ôta rien de leur ancienne rudesse, et ne les rendit pas plus soumis aux ordonnances de l'église, quoique dans un tems où des rois et des empereurs, étaient

obligés de s'humilier devant des prêtres. Ces mêmes pâtres qui allaient prier sur le tombeau d'un ami pour le repos de son âme, ou qui venaient avec leurs femmes et leurs enfans implorer la bénédiction du ciel pour la conservation des pâturages sur lesquels ils menaient pour la première fois leurs bestiaux, ces mêmes hommes, dis-je, lorsqu'ils étaient en guerre, détruisaient les églises, incendiaient des couvens; massacraient des prêtres sur l'autel renversé, et célébraient leurs fêtes solemnelles par le carnage des combats.

La superstition et les erreurs du paganisme avaient fait sur le cœur simple et crédule d'hommes encore dans l'état de nature, des impressions trop fortes, pour être promptement effacées. Une doctrine moins sévère devait être préférée à celle qui l'était davantage; aussi plusieurs usages de la religion payenne parvinrent-ils à se perpétuer jusqu'à nos jours, malgré les efforts des prêtres pour parvenir à les détruire. Nous donnerons pour exemple de ces usages d'une origine très-reculée, et qui est toujours en vigueur, celui qui permet aux jeunes garçons d'aller avant le mariage, passer la nuit avec les filles dont-ils sont amoureux.

L'originaire d'Uri est d'un caractère tranquille; celui d'Unterwalden est sombre. L'ha-

bitant de Schwytz surpasse ses voisins en force, en vivacité, en bonne humeur. Il aime passionément la danse, et ce divertissement fait partie de toutes ses fêtes. On permettait sans le moindre obstacle dans ce canton, les réjouissances du carnaval, et, nulle part, elles n'étaient plus bruyantes ou plus nombreuses : l'église ne pouvait donner au peuple de ce pays une fête qui lui fut plus agréable ; on allumait des centaines de feux sur les hauteurs ; on y allait en foule, on y dansait, on y faisait bonne chère.

On célébrait d'une manière plus tumultueuse encore, la veille de la fête des Rois. Les hommes faits, les adolescens, les enfans, se mêlant ensemble, couraient çà et là dans les vallons, poussant des cris de joie, et portant avec eux toute espèce d'instrumens propres à causer beaucoup de bruit. On faisait ce jour-là, tout ce qu'il était possible de faire pour se bien divertir, et la joie n'était vive qu'autant qu'elle était bruyante. Les prêtres firent pendant long-tems des efforts inutiles, soit du haut de la chaire, soit dans les confessionaux, contre cette espèce de saturnalles ; ce ne fut qu'insensiblement et très-tard, que cet usage burlesque se perdit.

Il en fut de même pour plusieurs croyances

superstitieuses, qui jadis étaient en grande vénération dans les vallées de l'Helvétie. Les sorciers y étaient en honneur; on les interrogeait sur l'avenir ; on prêtait également une oreille attentive aux cris des chiens où des oiseaux, qui devenaient des présages heureux ou sinistres. On se souvient encore d'une pratique usitée autrefois la vieille de Saint André. La jeune fille, curieuse de savoir à qui le destin devait l'unir un jour, se renfermait avec un devin, se deshabillait toute nue, et, dans cette conférence mystérieuse, apprenait quel était celui que le ciel lui destinait pour époux.

CHAPITE VI.

Le christianisme, tel qu'il fut d'abord enseigné aux payens, était un dogme fort simple et très-facile à saisir. Le baptême, la passion et quelques prières en faisaient toute l'étude et suffisaient à leur ouvrir le giron de l'église. Mais le zèle religieux des moines et des prêtres, l'ambition et l'ignorance, accumulérent bientôt une foule de cérémonies étrangères. Le peuple trop crédule et trop simple, pour saisir le véritable but et l'esprit de la religion, se soumit volontiers au vœu

de l'église, et accepta quantité de momeries qui tout en parlant à ses sens, lui promettaient les délices de la vie éternelle.

On observe qu'il s'établit dans les vallées de la Suisse outre les cérémonies ordinaires de la religion catholique, des usages inconnus ailleurs : qu'il nous soit permis d'en rapporter quelques-uns, comme pouvant servir à l'histoire des mœurs des habitans des montagnes.

(1) Le jour de Noël on représentait dans toutes les paroisses du pays, avec des petites figures de bois, la naissance de Jésus-Christ et les évènemens qui l'ont accompagnée.

Le dimanche des Rameaux était consacré à promener sur un âne un mannequin représentant le sauveur du monde. Les ecclésiastiques, les magistrats et les juges du peuple, les habitans de l'endroit et ceux des environs, accouraient avec des cris d'allégresse et célébraient l'entrée à Jérusalem.

On représentait avec le même sérieux la résurrection du christ et sa sortie du tombeau ; mais le peuple et les enfans préféraient qu'on leur donnât le spectacle de son ascension. A cet effet on plaçait dans le milieu de l'église une figure suspendue par une corde

(1) Ces coutumes sont tirées de différens manuscrits trouvés dans les églises de Schwitz.

au sommet. Le christ alors, au son de la musique et des chants de l'assemblée des fidèles, après avoir été affublé de guirlandes de fleurs, était enlevé dans les airs et s'arrêtait à la voûte du temple, où il demeurait suspendu. De-là il jettait au peuple les guirlandes dont-il avait été décoré, et la foule en recevant ses dons, poussait de longs cris d'allégresse.

De pareils usages durent subsister longtems chez un peuple bon et grossier; de nos jours encore on en découvre quelques traces. Comme ils servaient à couvrir d'un voile épais le véritable esprit de la religion et la morale sévère de celui qui l'avait révélée, ces usages devaient attacher de plus en plus à l'église, des hommes ignorans et qui étaient encore dans une espèce d'enfance. Ceci nous explique très-bien comment il se fit, que dans un tems où l'absence de la religion et des vertus chrétiennes, se faisait le plus vivement sentir chez le peuple de Schwytz, il était un de ceux qui se montraient les plus fidèles à l'ancienne église catholique. La doctrine de Zwingle arracha à la domination spirituelle du saint-siège, une partie des républiques de l'Helvétie; mais celle des Waldstaeten, fut toujours inébranlable.

Ses troupes marchèrent plus d'une fois

contre les cantons favorables à la nouvelle doctrine. Les habitans des petits cantons étaient toujours prêts à se battre pour leur ancienne religion; jamais ils ne furent plus prodigues de fondations pieuses, de vœux religieux, d'établissemens de jours de fête; mais aussi jamais on ne les vit enclins plus qu'alors, au luxe, à l'intempérance, au pillage, à la corruption et aux excès de tout genre. La preuve de ceci se trouve dans les règlemens qu'on fut obligé de faire à cette époque. Les lois de ces tems-là, en sont tout à la fois l'histoire.

CHAPITRE VII.

Le clergé, tout en redoutant les atteintes que la reformation portait à l'empire de l'église, avait encore à craindre pour lui-même la chute de sa considération personnelle. L'ignorance et l'immoralité des ministres des autels avaient provoqué par-tout une amélioration dans la discipline de l'église, ou du moins l'avaient favorisée. Dans les premiers tems du christianisme le respect du peuple entourait ceux qui venaient lui prêcher l'évangile. Sans parler des dangers aux-

quels s'exposaient ces apôtres en bravant le ressentiment du paganisme, leur zèle et leur résignation méritaient des éloges. De riches cures n'étaient pas à cette époque la récompense du soin qu'ils prenaient pour le salut des âmes. Abandonnés à eux-mêmes dans des vallées agrestes, au milieu de peuplades encore barbares, ils devaient savoir se procurer les besoins de la vie, et les moyens de se mettre à l'abri des rigueurs des hivers. Leur situation les obligeait d'être prêtres et artisans à-la-fois.

Mais bientôt leur orgueil ne leur permit plus cette humilité fatigante : ils commencèrent çà et là à exercer des droits seigneuriaux par-tout où ils le purent, comme, par exemple, à Arth, à Morschach et à Steina. Peu après ils firent de leur autorité privée des lois qui leur assujétissaient des peuples dont ils exigeaient la taille et la dîme; ils surent se faire déclarer exempts d'impôts; ils se donnèrent des substituts et des vicaires, et lorsqu'ils avaient quelque démélé, ils appelaient leurs adversaires devant un tribunal étranger. On leur permit d'assister aux assemblées des magistrats et d'y émettre leur vœu; et l'on trouve même jusqu'à la fin du 13e. siècle, que des prêtres apposèrent leur signature au bas d'ac-

tes publics avant celle des landammans, qui étaient les chefs des gouvernemens démocratiques.

Mais lorsqu'au commencement du 14e. siècle l'esprit de liberté vint se réveiller dans les Waldstaeten, on commença aussi à rogner la puissance que s'était arrogée le clergé. Une loi particulière, créée à cette époque, sépara les pouvoirs temporels et spirituels et empêcha l'église de partager davantage les premiers ; on lui ôta toute participation au pouvoir judiciaire, ainsi que le droit de traîner des citoyens de l'Helvétie, pardevant des tribunaux étrangers. L'autorité civile s'empara de la nomination aux cures et du droit de révocation ; elle obligea même les prêtres à solliciter annuellement la conservation de leurs bénéfices. Dans le courant du 17e. siècle, on en vint jusqu'à leur ôter les dîmes, à les assujétir à l'impôt, à faire défense aux couvens de vendre ou d'aliéner des terres, ainsi qu'ils l'avaient fait jusqu'alors (1).

Cependant quoiqu'on s'élevât de tous côtés contre la puissance du clergé en général, et

(1) Ces dispositions successives se trouvent consignées dans les archives du canton de Schwitz.

qu'on prît beaucoup de mesures pour la restreindre, on ne put empêcher l'influence personnelle des individus qui le composaient. Assimilés aux autres membres de l'état, ils défendaient les droits et privilèges que le titre de citoyen leur accordait et savaient les faire valoir. Ils assistaient aux assemblées populaires et leur avis était écouté avec respect. Quand ils prenaient la parole le peuple se découvrait et gardait un profond silence. Leur éloquence entraînait ordinairement les décisions de l'assemblée, et c'est sur-tout dans les derniers tems qu'on a pu remarquer que leur opinion faisait autorité, car alors on exigeait des prêtres qu'ils eussent des connaissances, tandis qu'autrefois, et jusqu'à la fin du 16e. siècle, la plupart d'entr'eux ne savaient ni lire ni écrire. On trouve encore des anciennes ordonnances portant que nul ne peut être admis à occuper telle ou telle cure, s'il ne possède au moins ces deux connaissances élémentaires.

Ainsi, pendant que le clergé perdait de son autorité par le fait, il cherchait à s'en dédommager par des démonstrations de respect du peuple envers ses membres. Dans l'origine, et jusqu'au 17e siècle, les prêtres et même les évêques n'avaient eu d'autres titres

que celui de *Révérends pères en Dieu ;* les abbés et supérieurs de couvens recevaient celui de *frères ;* mais lorsqu'ils eurent quitté leurs longues barbes, leurs longs vêtemens et leur simplicité, à la place de ces dénominations modestes, ils se donnèrent à l'envî les titres les plus fastueux.

CHAPITRE VIII.

Les législateurs de l'Helvétie, en s'opposant avec une fermeté sage et prudente à l'orgueil des prêtres ainsi qu'aux abus qui pouvaient en résulter, tracèrent également d'une main ferme et soigneuse la ligne de démarcation qui devait séparer l'état d'avec l'èglise. La religion, à leurs yeux, intéressait pour la vie à venir chaque citoyen en particulier; mais tous étaient intéressés pour le bonheur de celle-ci, à l'état. Ils la protégeaint, non pas dans la conviction qu'en influant sur les mœurs, elle devient l'égide des lois et le garant de la prospérité des familles; mais parce que les actes de piété qu'elle ordonne devaient attirer la bienveillance des saints et de la divinité sur tels individus, tels villages, ou

même

même sur tout le pays qui les mettait en pratique. A l'instar de la Grèce où jadis les arbres, les fontaines, les villes, avaient chacun leur divinité tutélaire, ici, chaque village, chaque métier avait son patron désigné. Tout le pays, comme nous l'avons dit plus haut, s'était mis sous l'égide de Saint-Martin : quand un danger quelconque menaçait la patrie, on avait recours à ses autels, mais rarement une calamité publique servait à corriger les mœurs.

L'infatigable activité des prêtres trouva bientôt moyen de tirer parti de ces dispositions superstitieuses, pour rapprocher les intérêts de l'église de ceux de l'état, et sut en peu de tems les identifier l'un à l'autre. Ils parvinrent à faire de la religion catholique une religion d'état, telle que jadis la loi de Moyse l'était pour les Israëlites, ou que le polythéisme pour les Grecs et les Romains. Il était difficile de croire que jamais l'église catholique, apostolique et romaine, pût acquérir assez de flexibilité pour s'amalgamer, pour ainsi dire, aux formes d'un gouvernement démocratique; et les petites républiques de l'Helvétie sont le seul exemple que l'on puisse en fournir.

Depuis les jours brillans de Morgaten, les

Suisses ne respiraient que pour la liberté, la patrie et la gloire. Leurs prêtres, voulant se rendre nécessaires, marchaient avec eux en campagne, et tandis qu'on se battait, ils invoquaient l'assistance des saints. Quand une affaire était terminée, on les remerciait de la victoire. Ces prières et ces actions de grâce se renouvellaient à chaque combat, et, pour conserver la mémoire du secours que tel ou tel saint devait avoir accordé, on instituait une fête annuelle à son honneur. Celles-ci étaient célébrées avec toute la pompe de l'église.

Les soldats de Schwitz, par exemple, jurèrent de fêter à perpétuité le samedi qui suit la Saint Martin, anniversaire du jour auquel ils vinquirent à Morgarten. Ce vœu fut confirmé en 1521 par l'assemblée générale du canton (1).

---

(1) Ce fait est tiré des chroniques de Tschudy. Cet auteur raconte que l'avant-veille de cette fête nationale est un jour de prières et de jeûne dans tout le pays, en commémoration des alarmes qui s'étaient répandues sur le succès du combat.—Joh : Vitoduran : dit dans ses chroniques : *Suitii audientes, se bello lacessiendos, orationibus et jejuniis, processionibus litaniisque deo se commendarunt, et clamavit omnis populus ad dominum in instantia magna et humiliaverunt animas suas*

En 1443, ils résolurent de célébrer également la victoire qu'ils avaient remportée à Ragaz sur les Autrichiens. Ils instituèrent encore une fête perpétuelle pour la célèbre bataille de Morat, en 1476, et pour reconnaître, disaient-ils, les bons offices de la vierge Marie dans l'avantage qu'ils avaient eu près de Capel sur les cantons protestans, ils firent vœu pour eux et leurs descendans, de célébrer religieusement toutes les fêtes de la vierge.

La patrie se montrait aussi reconnaissante pour la mémoire de ceux qui avaient subi le sort des combats : leurs noms passaient à la postérité, car l'état faisait faire dans toutes les communes des services pour le salut de leurs âmes, et des fondations pieuses en assuraient la durée. Les arrières neveux venaient aux pieds des autels prier pour le repos de leurs ancêtres, et cet usage s'est longtems conservé.

En 1316 on fonda une messe pour les héros qui périrent à Morgarten. On la célébrait dans les parroisses de Schwytz, d'Arth, de Steina, de Muthatal, de Sattel et de Morschach. En 1386, une autre fut fondée pour

in jejuniis ipsi et mulieres suæ et clamaverunt unanimiter ad deum, ne darentur ad prædam, etc.

ceux restés à Sempach. Une troisième en 1445, pour les nombreuses victimes de la guerre longue et sanglante contre l'Autriche. Une quatrième en 1476, pour les héros morts aux champs de l'honneur à Laupen, Morat, Grandson et Nancy. Une cinquième en 1499, pour ceux péris à Ragaz et dans la guerre de Souabe. Enfin, une sixième en 1532, pour ceux morts aux batailles de Cappel, du Zuggerberg, et autres actions de cette même guerre (1).

Si les républiques de Rome et de la Grèce élevèrent des statues à leurs héros, les pieux habitans des Walstaeten bâtirent des chapelles pour les leurs aux endroits mêmes où ils avaient bien mérité de la patrie. Uri en érigea une en l'honneur de Guillaume Tel, à Burglen, à l'entrée de la vallée agreste qu'il habitait, et une autre près du rocher du bord du lac, à l'endroit précisément où il avait su s'échapper à la surveillance de ses gardes. Schwiz, conservant aussi de ce héros un souvenir reconnaissant, lui en construisit également une troisième dans le défilé qui sépare

---

(1) Voyez les anciennes chroniques de Schwitz, aux années ci-dessus indiquées.

Immisée de Kusnacht, au lieu même où le tyran Gessler était tombé sous ses coups.

Les habitans de Steinen consacrèrent de même une chapelle à la mémoire de Werner de Stauffach, leur concitoyen, et l'un des trois héros de Grutli : elle date de l'an 1400.

La bataille de Morgarten a également sa chapelle : on la voit dans un pré non loin du champ de bataille.

L'amitié qui règnait dans les beaux jours de leur gloire entre les fondateurs de la liberté helvétique, semblait un héritage sacré qu'ils avaient transmis à leurs arrières neveux. Steinen, lieu de naissance de Stauffach et Burglen, la patrie de Tell, demeurèrent toujours dans une étroite intimité, et leur union devint une espèce de culte religieux. Chaque année les habitans de Steinen allaient une fois en pélerinage à Burglen, et ceux de Burglen, à leur tour, ne manquaient pas de venir faire annuellement leurs dévotions à Steinen (1)

Tous les évènemens glorieux et mémo-

---

(1) Une chronique d'Uri, de l'an 1387, porte que la tyrannie des Autrichiens fut l'origine et le motif de ces promenades pieuses.

rables de l'histoire des Walstaeten étaient donc attachés, pour ainsi dire, aux cérémonies de l'église. Les fêtes politiques de ce peuple étaient toujours célébrées avec l'appareil de sa religion. Il allait en procession visiter les champs de bataille de ses ancêtres; les monumens érigés à ses héros étaient des autels où se disait la messe; enfin il n'était aucun acte public, où le peuple agît en masse, qui ne fût accompagné des solemnités de l'église.

De la manière dont les choses lui étaient présentées, il était impossible que l'habitant des Alpes pût distinguer l'église d'avec l'état, sa religion d'avec sa patrie. Le respect qu'il avait conçu dès l'enfance pour les actions de ses ancêtres, et son amour enthousiaste pour la constitution qu'ils lui avaient léguée, étaient inséparables chez lui de l'attachement qu'il devoit à l'église, par qui seule il avait acquis les sensations dont il était enflammé. En effet c'était à elle qu'il devait la connaissance de l'histoire de son pays. Il ne pouvait donc plus prendre les armes pour la défense de sa patrie, sans avoir également sa religion à défendre; ni défendre sa religion, sans croire sa patrie en danger. Tous deux lui étaient également chers et sacrés;

mais le lui étaient l'un par l'autre, et tout changement dans sa constitution, devait être ses yeux l'équivalent de la destruction du culte et de la foi de ses pères.

CHAPITRE IX.

La religion catholique, dont l'esprit froid et sévère semblait avoir influé sur le caractère des autres peuples, ne changeait rien à la gaîté naturelle du libre habitant des montagnes. Enclin à la joie, toutes les solemnités de l'église devenaient pour lui des passe-tems agréables, et chaque fête religieuse se terminait gaîment par un festin. Les jeunes gens des deux sexes se donnaient des rendez-vous aux processions, ou faisaient ensemble de dévots pélerinages : plus d'un tendre engagement se formait dans des occasions pareilles, et souvent les joyeux pélerins, oubliant le ciel et la vie à venir, s'occupaient d'autant plus de la vie présente et de leur bonheur temporel.

Nul divertissement ne leur paraissait com-

plet, s'il n'était accompagné de la danse. La musique était aussi leur passion favorite et leur consolation dans le chagrin. Leurs danses sont vives, assez gracieuses, et même originales : les habitans du Muttathal s'y distinguent : elles sont de leur invention ainsi que leur musique ; rarement ils en empruntent à leurs voisins. Ce n'est que vers la fin du siècle passé, que les ecclésiastiques ont obtenu du peuple, qu'il ne serait plus permis de danser les dimanches et les jours de fête solemnelle.

Il paraît en général que c'est sur-tout depuis le seizième siècle, que le clergé, soit par le moyen des confessionnaux, soit par son influence dans les assemblées populaires, est parvenu à civiliser un peu les habitans des montagnes, et à corriger la rudesse de leurs mœurs. Plusieurs lois remontant à cette époque viennent à l'appui de cette assertion. La passion du jeu semble alors avoir été plus générale parmi eux, qu'elle ne l'est aujourd'hui ; car une ancienne ordonnance de 1518 fixe une somme au-delà de laquelle il était défendu de jouer. Une autre interdit le jeu le vendredi, le samedi, les jours de la vierge, aux vigiles, aux fêtes des apôtres, etc., et prononce que les contrevenans payeront une amende. Il était sévèrement défendu de jurer le nom de

Dieu, et celui qui était convaincu de l'avoir fait, était condamné, en vertu de la loi du 10 janvier, 1705, à baiser la terre, ou à comparaître devant un tribunal.

Il est vrai que de pareilles lois ne pouvaient pas toujours être strictement observées. L'orgueil de ces républicains était d'être des citoyens libres, et cette qualité n'était pas un vain nom, mais un titre réel, qui procurait à ceux qui en étaient revêtus, des privilèges et des avantages précieux. Quand un citoyen était attaqué par ses ennemis, soit dans sa personne ou dans ses propriétés, chacun était tenu par le serment fait à la patrie, de venir à son secours. Celui qui s'y refusait, était déclaré parjure; on le condamnait à dédommager celui dont il avait laissé violer les propriétés, ou qu'il n'avait pas secouru dans un danger personnel; et, en cas de désobéissance, on le bannissait du pays.

Les étrangers qui venaient s'établir sur le territoire de la république, lui restaient éternellement étrangers et ne pouvaient jamais obtenir les droits de citoyen, à moins que le peuple n'y donnât son assentiment. La crainte qu'on avait de les voir devenir trop puissans, faisait qu'on refusait de leur vendre ou de leur affermer des fonds de terre. Une

femme, citoyenne de la république, si elle épousait un étranger, perdait durant la vie de son mari, tous ses droits à la jouissance des biens communaux; mais au contraire, un citoyen pouvait se marier hors de sa patrie, et sa veuve conservait sa vie durant, les droits qu'avait eus son mari. Cette faculté cependant était restreinte; car une ordonnance de 1675, portait, sous peine de la perte des droits de cité, qu'aucun citoyen ne pourrait s'allier avec une étrangère, à moins que celle-ci n'eût au moins trois cens florins de fortune.

Les étrangers à qui l'on permettait de s'établir sur le territoire de la république, recevaient la dénomination *d'habitans*. Quelques modiques que fussent les prérogatives attachées à cette qualité, leur nombre s'augmenta rapidement, et s'élevait dans les derniers tems à trois mille. Chaque commune prescrivait à ses *habitans* les conditions sous lesquelles la résidence leur était accordée. Les assemblées du peuple prenaient en outre à leur égard, des dispositions générales. Une loi de 1638, portait qu'à l'avenir nul ne serait plus admis au droit d'habitation, à moins qu'il ne fournit un cautionnement suffisant; et dans l'année 1668, on décréta que les ad-

missions de ce genre n'auraient plus lieu sous un prétexte quelconque.

Quand un *habitant* se mariait, il était obligé de déposer, par forme de caution, entre les mains du magistrat de sa commune, une somme de trois cens florins, et d'en verser dix dans la caisse de l'état. Il devait, en outre, fournir à l'arsenal un fusil et un sabre en état de service.

Il ne pouvait faire d'acquisition d'immeubles pour une somme excédant celle de mille florins, et devait acquitter dans le courant de l'année, les dettes qu'il pouvait avoir contractées en faisant cet achat, à défaut de quoi le fisc s'emparait de sa propriété. Depuis l'an 1676, la chasse était défendue aux habitans ; ce droit appartenait exclusivement aux citoyens. Il ne leur était permis de pêcher qu'à la ligne ; ils ne pouvaient point avoir de chèvres, et le nombre de bestiaux qu'on leur permettait, en payant, de mener sur les pâturages communs, était déterminé par une loi, qui date de l'an 1514.

Depuis l'année 1661, l'habitant parvenu à l'âge de seize ans devait, au jour de la Saint-Martin, prêter le serment à la patrie. Si ensuite il allait dans l'étranger et qu'il voulut conserver son droit d'habitation, il était

tenu de le faire renouveller de dix en dix ans.

Toutes ces dispositions n'avaient d'autre but que celui d'empêcher que les étrangers établis dans le pays, ne devinssent assez puissans pour y former un parti, et de maintenir les citoyens de l'état dans une parfaite indépendance, à l'abri de toute influence dangereuse ou nuisible.

La république, jalouse du crédit des particuliers, l'était bien davantage encore de celui que les princes pouvaient acquérir chez elle. Une loi de 1587, privait de l'honneur et punissait de peines corporelles, celui qui dans le pays, soutiendrait la cause d'un souverain ou chercherait à lui créer un parti dans la commune. Une autre loi de 1516, défendait sous peine d'amende, de porter la livrée d'un seigneur étranger, ou sur l'habit, quelque marque qui indiquât qu'on lui fût attaché, etc. Elle défendait encore d'avoir dans sa maison ou sur sa porte, des armoiries étrangères.

Ces précautions ne furent pas inutiles, car plus d'une fois l'intrigue et l'ambition du dehors vinrent échouer contr'elles. Les Suisses amoureux de leur indépendance, et fidèles aux lois qu'ils s'étaient données eux-mêmes, finirent par ne plus redouter les menées sourdes

des voisins puissans dont ils étaient environnés.

Leur code était simplement la collection de leurs lois manuscrites, rangées par ordre chronologique. Le peuple les confirmait annuellement et jurait de les maintenir : l'habitude et le sentiment intérieur du juste et de l'injuste le guidait dans l'exercice de sa souveraineté. La simplicité et la pureté des mœurs rendaient superflu le travail du législateur.

La plupart des décrets de l'assemblée du peuple avaient pour objet le maintien des droits des citoyens et quelques dispositions administratives. Pour la punition des délits capitaux, on suivait en toute rigueur le code Carolin. Une loi de 1416 portait que tout prévenu de vol, quelque minime qu'il fût, s'il était accusé par le témoignage de douze personnes dignes de foi, serait mis à mort. Une autre de 1537 ne défendait pas tout-à-fait le duel, mais ordonnait que celui qui aurait blessé son adversaire en combat singulier, serait condamné à une amende assez forte, et que si la mort s'en suivait, il serait puni comme assassin.

La loi commandait une vénération particulière pour les malades et les morts. Lorsqu'un homme au lit de la mort avait reçu les

sacremens, il était défendu à tout créancier de venir répéter sa créance; il devait attendre la guérison ou le décès du malade : cette ordonnance date de 1662. Celui qui avait quelque réclamation à faire à la charge d'un mort, était obligé d'affirmer par serment, que ce qu'il reclamait lui était légitimement dû; mais si de son côté l'héritier jurait que le défunt, de son vivant, n'avait jamais parlé de cette dette, alors le demandeur était débouté et l'héritier maintenu en jouissance. Il en était de même lorsque l'héritier, au lieu de prêter le serment, produisait deux témoins affirmant que le défunt avait renié la dette; mais alors le demandeur avait une ressource, celle d'en produire sept qui déclarassent en sa faveur : dans ce cas sa prétention était reconnue légitime.

CHAPITRE X.

De tout tems l'industrie des citoyens de Schwitz se tourna vers la vie pastorale. Les riches pâturages des Alpes et leurs vallées

productives en plantes de toute espèce, leur désignaient le genre de vie qu'ils devaient préférer. Mais c'est précisément ce genre de vie qui développa et fortifia chez eux ce goût invincible pour la liberté, et cette mâle simplicité de mœurs, dont ils ont donné un exemple remarquable, depuis l'époque où ils commencèrent à dater dans les annales du monde, jusqu'à celle où finit leur existence politique. La solitude, plus que toute autre chose, habitue à l'indépendance et donne à l'âme cette trempe stoïque qui sert à la conserver.

L'augmentation des bestiaux était donc leur objet principal, et ceux-ci constituaient leur principale richesse. Le nombre s'en était multiplié à tel point, que sans nuire à la propagation de l'espèce, on exportait annuellement sept à huit mille bêtes à cornes, en Italie, en France ou en Allemagne. Le prix de vente pouvait aller de huit jusqu'à onze louis d'or pièce; et cette somme réunie à celle qu'on retirait de la vente des fromages et du beurre qu'on faisait en quantité dans le pays, en était à-peu-près le revenu total.

A l'instar de l'ancienne Rome, qui jadis favorisait soigneusement les progrès de l'agriculture, la république de Schwitz protégea constamment la tenue des bestiaux. Là, c'é-

tait un crime de négliger ou son champ ou sa vigne; ici, celui qui ne donnait pas tous ses soins à son troupeau, était perdu de réputation aux yeux de ses concitoyens. Les chalets dispersés çà et là dans les Alpes, sont encore aujourd'hui les plus remarquables de ceux du reste de la Suisse, et le zèle des bergers de ces montagnes, ainsi que l'art et l'attention qu'ils apportent dans les détails de leur économie rurale, sont vraiment dignes d'éloges.

Les sommes qui entraient dans le pays en raison des exportations dont nous venons de parler, entretenaient et répandaient par-tout une aisance générale. Elle était augmentée encore par l'établissement d'excellens haras, et par des troupeaux de moutons et de chèvres, dont on faisait un commerce moins considérable à la vérité.

L'industrie de ce pays portée successivement depuis des siècles sur cette seule branche d'économie, avait entièrement exclu l'agriculture. Par-tout encore elle y est dans l'enfance la plus tardive; et le paysan qui donne tous ses soins à ses pâturages et sait en tirer un excellent parti, ignore presqu'entièrement le secret d'arracher d'autres productions à la terre : il ne se hasarde pas à s'écar-

ter

ter de la routine qui lui a été laissée par son père : il ne croit pas pouvoir employer son terrein d'une manière plus avantageuse ; et comme le nord de l'Helvétie ainsi que la Souabe lui fournissent tout le bled dont il peut avoir besoin, il se contente de cultiver quelques légumes dans son jardin et d'y planter des arbres fruitiers. Ceux-ci sont très-nombreux dans le pays ; ils couvrent toutes les vallées, où formant un verger perpétuel, ils présentent au voyageur un aspect agréable. Les lois ont toujours protégé cette branche d'industrie. Une ordonnance de 1664 permet à chaque citoyen de planter sur le pré communal six arbres fruitiers dont le produit lui appartiendra ainsi qu'à ses enfans, mais qui aprés léur mort devront retourner à la commune. Déjà, en 1440, il parut un décret particulier, portant des peines contre ceux qui voleraient des fruits. Les cerisiers prospèrent singulièrement dans les vallons de Schwitz, et même près des rochers et dans les endroits les plus âpres : le fruit de cet arbre est encore une ressource essentielle : on le sèche ou bien on en fait cette liqueur connue sous le nom de *Kirschwasser*, dont il se fait un débit considérable.

La cherté des denrées qui se fit sentir de

tems à autre en Helvétie, contribua plus que tout encouragement de la part de l'état à l'amélioration de la culture. Une ordonnance de 1502 avait promis des avantages à ceux qui défricheraient un terrein, mais elle ne produisit en tout qu'un très-médiocre effet : l'habitude, la paresse et les préjugés s'opposaient à toute innovation ; il fallait que le besoin se fît sentir. Au reste des expériences récentes ont prouvé qu'on pourrait avec avantage cultiver des grains dans ce pays, et même y faire prospérer la vigne.

CHAPITRE XI.

IL faut dire aussi que l'extrême simplicité du genre de vie de ce peuple et la modicité de ses besoins, lui rendaient l'agriculture moins nécessaire qu'à tout autre. Chaque famille vit frugalement du fruit de son jardin et du laitage de ses troupeaux. Le pain et la viande paraissent rarement sur sa table. Le berger, confiné dans les Alpes ou dans les lieux les plus agrestes du canton, n'en voit presque ja-

mais. L'ordre et l'économie sont la principale richesse du paysan, et lui donnent les moyens de se suffire à lui-même. Le chanvre qu'il a cultivé et la laine de ses moutons sont convertis par lui en vêtemens chauds et durables. Il est peu séduit par les arts inventés par le luxe, et les abandonne volontiers à l'homme plus riche, dont il n'est pas jaloux : son orgueil consiste à vivre indépendant dans sa cabane.

C'est ainsi qu'à l'exemple de ses pères, et semblable aux anciens Romains, le Suisse parvint jusqu'à nos jours, fier dans sa pauvreté, éloigné de la pompe et de la mollesse.

Il est vrai que dans les bourgs et villages un peu considérables du canton, les jouissances y étaient un peu plus multipliées, et que l'on s'y éloignait en quelque sorte de cette simplicité exemplaire; mais cependant, soit que cela tint à l'empire des mœurs, soit que les lois y eussent contribué, le luxe n'y parvint jamais à faire des progrès trop sensibles.

Les familles dans l'aisance, jalouses de se conserver la bienveillance du peuple, n'osaient s'en distinguer ni par leur costume, ni par la dépense de leur maison. Elles se permettaient des habits d'une étoffe plus fine,

mais il fallait que la coupe en fut modelée sur ceux de la nation. Les femmes étaient également assujéties à cet usage, et toutes paraissaient avec une parure uniforme.

On trouvait plus d'instruction dans les familles riches que dans celles qui n'avaient qu'une fortune médiocre; car l'éducation publique avait été par-tout extrêmement négligée. Elle était confiée à des curés ou à de pauvres maîtres d'école de village, qui étaient fort mal payés. Il y avait dans le chef-lieu un collège où l'on apprenait le latin, mais il n'enseignait pas autre chose. On était donc obligé de prendre chez soi un précepteur, ou d'envoyer ses enfans dans l'étranger. Le service militaire était encore une ressource pour l'éducation de la jeunesse de ce pays, qui après y avoir passé quelques années, revenait dans sa patrie occuper les emplois et les charges.

Quoiqu'il en soit, le naturel de Schwytz se distingue de ses voisins par la vivacité de son esprit, le feu de ses saillies, et la bonté de son discernement. La nature le dédommage de ce côté-là, de ce que l'art lui a refusé. D'ailleurs la forme de son gouvernement; le droit dont use chaque citoyen de se mêler des affaires publiques, forment le jugement

et donnent à l'esprit cette sagacité qui cause souvent la surprise de l'étranger, étonné de trouver un homme d'état sous la souguenille d'un berger. Quant au reste, l'ignorance du campagnard n'était que trop visible; elle semblait avoir été maintenue par le soin des ambitieux, dont elle favorisait les intérêts.

Ainsi l'on remarquait encore, comme dans les premiers jours de la république des Waldstaeten, trois ordres dans l'état, et trois différens degrés de culture intellectuelle, les paysans, le clergé et la noblesse. Il n'y avait dans ces démocraties, aucune dignité héréditaire; et tout citoyen avait droit aux mêmes prérogatives; cependant l'observateur attentif distinguait très-bien quel était celui qui descendait d'une famille titrée, d'avec celui qui sortait d'une origine plébéïenne.

Ce peuple quoique parfaitement libre, ne jouissait donc pas de tous les avantages de la liberté. Il était encore à la fin du dix-huitième siècle, ce qu'il avait été quatre siècles auparavant; c'est-à-dire, pauvre et peu civilisé. Ce n'est pas à l'âprêté du climat de son pays, ni aux sites agrestes de ses vallées, qu'il faut attribuer le peu de fruits qu'il retirait de son état de liberté; mais la superstition, la force des préjugés, les prestiges de l'habi-

tude, tels étaient les obstacles invincibles qui s'opposèrent au développement de ses moyens et prolongèrent éternellement son enfance.

Le pâtre habitué dès sa plus tendre jeunesse, à la routine qui lui était prescrite, détourné de l'étude de toute méthode meilleure, et ne connaissant d'autres besoins que ceux de la vie animale, pourvu qu'il pût les satisfaire, vivait content, calculant le bonheur de ce monde, d'après la durée de son loisir, et lasuprême science, d'aprèsle nombre de préjugés ridicules don il avait farci sa mémoire.

Son industrie se bornait à conserver sa petite fortune, et sa religion, à remplir scrupuleusement les formalités exigées par l'église. Plein de confiance dans les vues sages et prudentes qui avaient dirigé ses ancêtres, il ne s'écartait jamais de la ligne, que ceux-ci lui avaient tracée. Toute innovation lui semblait un sacrilège, qui devait compromettre ou son bien être, ou sa religion.

Depuis quelque-tems, il quittait rarement ses foyers. La vie et les hauts faits de ses pères, lui paraissaient contenir tout ce qui porte l'empreinte du beau et du sublime. Leurs actions étaient sans cesse présentes à sa mémoire. Il n'est aucun pays de l'Europe, dont l'histoire

soit aussi familière à ses habitans ; tous ici, jusqu'aux enfans, en connaissent les moindres détails, et l'on dirait, à les entendre, qu'au lieu de quelques siècles, il s'est à peine écoulé quelques années depuis les faits de Guillaume Tell et la bataille de Morgarten. Aussi ces pauvres gens, toujours fiers de ces évènemens et de la gloire de leurs ancêtres, croyaient-ils être invincibles à l'aide de leurs bras et de leurs défilés !

Quoique dans les assemblées du peuple chaque citoyen eût le droit de voter sur toutes les affaires soumises à la discussion, il n'était que trop naturel, par le défaut d'expérience et de lumière, que la masse suivît l'impulsion que lui donnaient ses prêtres, ou ses *messieurs*. Cette dernière qualification était donnée par le peuple lui-même à toutes les familles aisées qui ne s'assujettissaient point aux travaux de la campagne, ou qui n'exerçaient aucun métier.

Les *messieurs* donc, avaient le gouvernement du pays. Le souverain ou le peuple ne leur était redoutable que par sa propre faiblesse. Celui-ci, crédule, égoïste et ingrat, comme dans toute démocratie, était porté, tantôt pour les uns, tantôt pour les autres ; ceux qui exerçaient quelques pouvoirs sur lui,

étaient ceux qui savaient le flatter; car l'adulation est souvent un moyen également sûr de corruption, soit qu'elle se dirige contre une masse entière, ou contre un seul individu.

Ceux qui aimaient véritablement la patrie, s'élevèrent souvent contre cet abus nuisible à l'intérêt général; mais leur voix ne fut pas écoutée. Ils prédirent en vain que l'introduction des brigues donnerait naissance aux factions, amènerait le mépris des lois les plus respectables, et détruirait la liberté. On ne chercha pas à opposer une digue aux débordemens de l'ambition; bien loin de là, les assemblées du peuple, dont le devoir eût été de veiller au bien-être de l'état, s'oublièrent au point d'annuller par le fait les règlemens les plus sages. L'un d'eux, de l'année 1551, défendait sous des peines très-sévères de briguer les baillages ou les emplois, seulement honorifiques: ce réglement infligeait même une peine rigoureuse à celui qui aurait donné sa voix à quelqu'un, convaincu de l'en avoir sollicité, et nonobstant la rigueur de cette ordonnance, on en vint jusqu'à vendre sans rougir en pleine assemblée au plus offrant et dernier enchérisseur, les baillages et autres emplois lucratifs des pays sujets des cantons.

Le sentiment de l'honneur et de la justice s'était tellement éteint chez ce peuple, que, non content d'avoir des sujets, il ne daignait seulement pas songer à leur donner pour magistrats les hommes les plus dignes et les plus respectables.

Il résultait donc de ce mode d'élection, que celui qui avait acheté chèrement son emploi, cherchait à récupérer sur ses administrés, par des vexations et des injustices, non-seulement le capital, mais encore un intérêt usuraire de la somme qu'il avait avancée. Cet abus criant obscurcit long-tems la gloire du bon peuple qui le tolérait, et les partisans de l'aristocratie en tirèrent leur principal argument, contre le régime populaire.

On ne se borna pas à vendre les baillages à haut prix; la place du Landamman et celle de son lieutenant, furent, pour ainsi dire, également mises à l'enchère; car, pour y parvenir, il fallut faire des présens considérables, qui bientôt devinrent une espèce d'imposition légale. Un baillage lucratif coûtait quelques milliers de florins; une place de conseiller, huit à neuf cens, quoiqu'elle fût purement honorifique, car les émolumens qui y étaient attachés étaient un almanach et un écu de six livres. Le Landamman avait un

traitement égal à celui-ci, et percevait en outre un droit sur le sceau; mais en échange, lors de son élection, il devait payer au peuple souverain le singulier tribut que voici. L'élection se faisait au mois de mai dans l'assemblée générale; chaque paysan avait coutume ce jour-là, de faire emplette d'un nouveau chapeau de paille, et le Landamman élu, était obligé de lui faire ce cadeau. On s'éleva de bonne heure contre cet usage abusif; mais le peuple n'entendit pas raison: il décréta expressement en 1680, « que quiconque s'y opposerait encore, payerait une amende de cent écus, et serait exclu du droit de cité: »

Pendant que le peuple s'opposait ainsi par égoïsme à chaque amélioration, il laissait à tout autre égard, une grande latitude à ses magistrats. La liberté illimitée de ces républiques, était donc quelquefois illusoire et peu ressemblante à l'idée qu'on s'en faisait.

Quoique les ecclésiastiques, fussent dans une dépendance naturelle des familles riches, ils ne laissaient pas quelquefois que d'en secouer le joug et d'avoir une influence prépondérante, au moyen de la considération dont ils jouissaient chez le peuple.

Afin de se conserver sans peine cette con-

sidération, ils laissaient subsister dans le pays, les ténèbres de l'ignorance. Négligeant les écoles, ils étaient d'autant plus assidus au service de l'église. Leur puissance se composait de la faiblesse des autres. Il était cependant parmi eux des hommes éclairés, philosophes, qui eussent voulu propager les lumières; mais moins nombreux et plus faibles, ils ne pouvaient encore que gémir et se taire.

La révolution française, et la déclaration des droits de l'homme, firent sur les prêtres des Waldstaeten, une impression terrible. Le traitement que la nouvelle république avait fait essuyer à l'église, remplit leur âme d'une sainte indignation. Ils peignirent à leurs ouailles, des plus noires couleurs, les crimes des français, et les accoutumèrent à haïr une nation, dont jadis ils étaient les alliés.

Les riches familles du pays, dont la plupart avaient acquis dans l'étranger des titres de noblesse, qui chez elles leur étaient inutiles, avaient avec le clergé un intérêt commun à cet égard, et firent cause commune avec lui. La supériorité de leurs lumières et de leurs connaissances, les appelaient nécessairement à être les conducteurs et les guides du peuple. Bienheureux sont les états, dont les hommes

les plus éclairés, tiennent dans leurs mains les rênes du gouvernement; mais malheur à ceux où les talens et l'expérience, sont l'apanage exclusif d'un petit nombre de familles. Dans ces cantons, les premières magistratures, peu importantes quant aux intérêts pécuniaires, l'étaient cependant beaucoup quant à la considération dont jouissaient aux yeux des étrangers, ceux qui en étaient revêtus.

L'abolition de la royauté, de la noblesse, des titres et des anciens privilèges en France, étaient autant de motifs pour que la révolution française ne fût aucunement goûtée des familles qui gouvernaient les petits cantons; car elles se voyaient en même-tems dépouillées du relief qu'elles avaient autrefois dans cet empire. Leur haine des principes s'accrut à mesure des succès dont ils furent couronnés.

La marche victorieuse de Bonaparte en Italie; l'affranchissement de la Valteline, et des comtés de Bormio et de Chiavenna, qui jadis étaient sujets des grisons, inspirèrent à ces familles, la juste crainte, qu'un jour viendrait où elles verraient arracher à leur domination leurs pays sujets des confins de l'Italie et de ceux de l'Allemagne.

Telle était la situation morale des peuples des montagnes des Waldstaeten. On

peut, à la vérité, faire quelques exceptions à ce tableau général de l'esprit du peuple, de la noblesse et du clergé ; mais ceux qui pensaient différemment, étaient en petit nombre et sans aucun pouvoir.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

LES habitans des Alpes, sans s'inquiéter de la terrible querelle des peuples avec les rois, jouissaient tranquillement des bienfaits de la paix. Libres de tout joug étranger, ne connaissant de lois que celles qu'ils se donnaient, ils ne pouvaient, s'ils éprouvaient des maux, les attribuer à d'autres qu'à eux-mêmes. Ils étaient, comme nous l'avons vu, grossiers et sans culture; mais l'habitude les guidait dans le chemin de la justice; et l'absence des passions violentes, faisait régner parmi eux ce calme, que toujours les vertus accompagnent. Ils vivaient solitaires, sans éclat, sans être enviés, mais n'en étaient que plus heureux. Les orages politiques, grondant au loin, semblaient s'arrêter aux cimes de leurs montagnes. Des états s'écroulaient et disparaissaient de la carte; un bouleversement général ébranlait la moitié de l'Europe; eux seuls, à peine informés de ces

événemens, ne pensaient pas que le moment arrivait où le tourbillon allait les engloutir ; et les nations étrangères tremblaient déjà pour leur sort, avant même qu'ils se doutassent de l'approche du danger.

Le peuple français, en peu d'années, avait abattu le trône de ses rois, épouvanté le monde par ses triomphes éclatans, et déjoué la conjuration des souverains réunis. Il se voyait victorieux, mais isolé en Europe ; entouré de princes réduits à l'impuissance, mais dont la haine demeurait implacable.

Les magistrats de cette grande et nouvelle république, reconnurent le danger de l'isolement de leur patrie. Les élémens dont était composé cet empire, et la forme de son gouvernement étaient trop différens de ceux des autres pays, pour qu'on pût espérer entr'eux et la France, une alliance solide et durable.

Il n'est, entre les états, ainsi que parmi les hommes, de véritable union, que lorsque celle-ci est fondée sur des principes et des intérêts semblables ; des rapports uniformes entre la richesse et la puissance ne suffisent jamais pour la consolider. La France voulait s'assurer le fruit de ses victoires ; elle voulait une garantie à sa tranquillité future ; et, pour parvenir à ce but, résolue de s'entourer de

pays dont l'organisation fût semblable à celle qu'elle venait de se donner.

Elle favorisa donc de tout son pouvoir les révolutions voisines, en confiant les rênes des gouvernemens aux mains de ceux qui depuis long-tems combattaient sans succès les ennemis des droits de l'homme. C'est ainsi que furent créées les républiques Batave, Ligurienne, Cisalpine et Romaine.

Les peuples sont toujours les uns à l'égard des autres, dans l'état de nature : il n'existe entr'eux d'autre droit que celui de la force et des convenances humaines. Il n'y aura jamais de véritable droit public, à moins que le rêve des poëtes ne se réalise, celui de la création d'un tribunal suprême, juge des griefs qui s'élèvent entre les différentes nations.

Il est douloureux sans doute que la justice doive céder à la combinaison de circonstances impérieuses ; mais telle est la marche des événemens de ce monde, et le sage se console, si, sous les débris d'un ordre de choses renversé, il peut espérer de découvrir les élémens d'un avenir meilleur.

La confédération helvétique, incohérente dans ses parties, et menaçant ruine depuis long-tems, voyait sa dissolution prochaine. Différentes

Différentes espèces de fermentations intestines ; les réclamations des gouvernés, l'orgueil aveugle des gouvernans ; la rivalité de canton à canton, tout se réunissait et formait un appareil destructeur. La France voyant avec plaisir les dissentions qui déchiraient les confédérés, ne tarda pas à en profiter ; elle fomenta la discorde ; entretint les haines et les espérances des partis ; excita les cantons les uns contre les autres, et préparait ainsi la révolution qui bientôt devait éclater en Helvétie.

Les cantons de Berne, de Zurich et de Bâle, avaient déjà pénétré les desseins secrets de la France et étaient presque en rupture ouverte avec elle, tandis que ceux des Waldstaeten suivaient encore avec sécurité leur ancienne routine, sans s'occuper des alarmes de leurs voisins. Ils pensaient que ne se mêlant pas des affaires des autres, on ne se mêlerait pas davantage des leurs, et que la paisible prudence de leur conduite les garantirait de toute espèce de danger.

Mais les premiers jours de décembre 1797 leur amenèrent les signaux précurseurs du terrible ouragan, qui après avoir grondé pendant sept mois, devait enfin totalement changer la forme de gouvernement sous la-

quelle ils vivaient depuis quatre siècles. Zurich, premier canton de la fédération helvétique, les invita à une conférence générale, « devenue nécessaire, disait-il, par les » circonstances actuelles, et dont le but de- » vait être d'aviser aux moyens de parer aux » maux dont la patrie se voyait mena- » cée (1). »

Bientôt après Berne annonça que les troupes françaises avaient pris possession de l'Erguel et de l'évêché de Bâle, et que le canton de Berne était maintenant exposé aux dangers d'une invasion (2). Il invita celui de Schwitz à lui envoyer un représentant, et à

(1) Circulaire de Zurich aux cantons, du 7 décembre 1797.

(2) L'évêché de Bâle appartenait en partie à l'Empire et en partie à la Suisse. La portion de l'évêché, considérée comme territoire d'Empire, était incorporée au cercle du Haut-Rhin. La seule vallée de Moutier-Grandval qui faisait partie de celle-ci, et dont les Français avaient pris possession en 1792, n'était alliée de la Suisse, que par suite du droit de combourgeoisie que le canton de Berne lui avait accordé en 1486, et qui fut renouvellé en 1743; mais le reste de l'évêché, tels que l'Erguel ou la vallée de Saint-Jmier; les seigneuries d'Orvin (Illfingen), de la Neuveville et de la montagne de Diesse, que l'évêque possédait en commun avec le

se préparer à donner des secours efficaces (1).

Le gouvernement de Schwytz, c'est-à-dire, le conseil du pays ou le *Landrath*, ne vit pas sans inquiétude les nouvelles qu'il venait de recevoir de Berne et de Zurich (2). N'osant prendre sur lui aucune disposition sur une affaire aussi délicate, il convoqua le peuple souverain, qui se réunit en assemblée générale le 21 décembre.

L'assemblée, convaincue du danger imminent qui menaçait la patrie, se hâta de répondre aux vœux des confédérés. Le landamman en exercice, Aloys Weber, et l'ancien landamman, Meinrad Schuler, deux hommes vertueux, jouissant de la confiance du peuple, furent nommés pour aller assister à Arau, à la conférence demandée par le

canton de Berne, faisait incontestablement partie de la confédération, en vertu de traités très-anciens et nombreux.

(1) Lettre du canton de Berne à celui de Schwytz, en date des 14 et 17 décembre 1797.

(2) Ce conseil était composé des chefs de l'état et de soixante conseillers, dont dix de chaque quartier. Les chefs de l'état étaient : le landamman, son lieutenant, *Statthalter*, le banneret, *Pannerherr*, le capitaine du

canton de Zurich; ils reçurent plein pouvoir de faire, conjointement avec les autres états Helvétiques, tout ce qui serait jugé convenable pour assurer et affermir le repos, la sûreté et le bien général de la confédération. Mais leurs instructions portèrent en même tems, que dans le cas où il s'agirait de porter atteinte à la liberté, la religion et la sûreté du pays, ou à la constitution et à l'intégrité du corps Helvétique, ils eussent à communiquer à la diète le décret que l'assemblée venait de rendre, et par lequel le peuple de Schwytz déclarait « vouloir rester fidèle à » la religion et aux lois qu'il tenait de dieu » et de ses ancêtres ; s'exposer aux plus » grands dangers, et faire les plus grands » sacrifices, plutôt que de permettre la » moindre chose qui pourrait y être con- » traire (1) ».

Afin d'inspirer aux autres états Helvétiques le même esprit et la même énergie, les députés de Schwytz reçurent ordre d'aviser

canton, le porte-étendart, le major-général et le maître de l'artillerie.

(1) Expressions du décret de l'assemblée générale en date du 21 décembre.

confidentiellement avec ceux des autres cantons, aux moyens d'applanir les difficultés qui, dit-on, s'élevaient dans les cantons aristocratiques entre les gouvernans et le peuple, et de disposer celui-ci à l'emploi de toutes ses forces pour la défense commune.

L'assemblée envoya encore à Berne, en qualité de son député, l'ancien landamman, Charles Reding, politique habile et négociateur adroit. Sa mission eut pour objet de chercher, par des moyens conciliatoires, à maintenir la tranquillité du canton de Berne et celle de tout le corps helvétique (1).

CHAPITRE XIII.

Le canton de Berne cependant était fort agité. Il règnait depuis l'an 1536 sur ces contrées riantes, bornées à l'est et à l'ouest par le Jura, au midi par le lac de Genève, et

---

(1) Instructions données à Charles Reding le 23 décembre.

connues sous le nom de pays de Vaud. Ce pays, semblable à un jardin délicieux, réunit tous les avantages d'un climat tempéré. Le romarin et le figuier y prospèrent en plein air, et la ville de Vevey est renommée en Europe par la beauté de ses fleurs. Un peuple vif et spirituel y cultive la vigne et ensemence les terres de toute espèce de grains; mais la constitution du pays, l'organisation intérieure des villes et des villages, s'opposaient depuis long-tems à l'accroissement de la prospérité publique. Ce peuple jouissait aussi depuis un tems immémorial de franchise et de privilèges, que la politique envahissante de Berne avait insensiblement annullés.

Les Vaudois, excités par quelques-uns des plus hardis de leurs concitoyens, mais plus encore par la promesse secrète d'être puissamment secondés par la France, redemandèrent à haute voix leurs anciens priviléges. Berne les aigrit par ses refus, et la faveur de la France les rendit entreprenans.

La ville dominante choisit, pour éteindre l'incendie qui éclatait de toute part, des moyens de rigueur. Quelques individus qui s'étaient trop fièrement prononcés pour la cause de la liberté et de l'égalité, furent em-

prisonnés ; mais ces coups d'autorité n'eurent pas le succès qu'on s'en était promis.

La France à qui ce ferment de discorde ne pouvait qu'être agréable, prit le parti de ceux qu'on poursuivait. En vertu d'anciens traités (1), elle s'attribua le droit de médiation entre le pays de Vaud et le canton de Berne, et déclara, par l'organe de Mengaud, son chargé d'affaires près le Corps Helvétique, qu'elle rendait Berne responsable de la sûreté et de la vie des personnes mises en état d'arrestation (2). Le conseil de cette ville répondit avec fermeté à cette déclaration impérieuse, qu'il n'avait à rendre compte de sa conduite qu'à Dieu et à sa conscience, et que sa constitution et ses lois en étaient les uniques arbitres (3). D'un côté, la France et

(1) Le traité de St.-Julien, de l'an 1530, concéda, sous certaines conditions, aux seigneurs de Berne et de Fribourg, la possession du pays de Vaud, avec les droits *qu'y avait exercés le duc de Savoie.* En 1564 le duc Emmanuel Philibert renonça enfin, par le traité de Lausanne, à ses droits sur ce pays, réservant cependant aux habitans la jouissance de tous leurs privilèges. Ce traité fut garanti par la France en 1565, et cette garantie renouvellée par elle en 1777.

(2) Note de Mengaud, Bâle, 3 janvier 1798.

(3) Note de Berne, du 8 janvier 1798.

son pouvoir ; de l'autre, Berne et ses droits de souveraineté ; ces deux pays se voyaient donc sur le point d'une rupture complète. Le premier fit avancer ses armées vers les frontières occidentales de la Suisse ; le second rassembla des troupes pour sa défense, et invita les Confédérés à se tenir sur leurs gardes. Le Gouvernement directorial d'alors, abusant du droit du plus fort, et mettant l'intrigue et l'avarice à la place d'une saine politique, fit demander d'une manière menaçante, quel était le but des préparatifs de Berne (1). L'Avoyer et le petit Conseil répondirent : nous ne voulons pas la guerre, mais seulement faire respecter nos frontières au-dehors, et maintenir notre souveraineté au-dedans (2). Mengaud, sans attendre cette réponse, écrivit encore : « Je vous déclare » que les Membres de votre Gouvernement » seront personnellement responsables en- » vers le Directoire Français de la sûreté » des personnes et des propriétés des habi- » tans du pays de Vaud, devenus l'objet de

(1) Note de Mengaud datée de Bâle, le 5 janvier, et accompagnée d'un arrêté du directoire français.

(2) Berne, 8 janvier 1798.

» vos tracasseries et celui de la bienveillance
» de la République Française (1).

Cette lettre révoltante, qui ne respirait que la guerre, et dont l'affront ne pouvait être lavé que dans le sang, mit au grand jour les desseins de la France. Berne ne convint point d'avoir pris des mesures arbitraires contre le pays de Vaud, et nia l'existence de traités qui autorisassent les Vaudois à invoquer une intervention étrangère (2). Cette ville continua ses préparatifs militaires, invita ses alliés à tenir leurs troupes prêtes à marcher au premier ordre; et, pour ne négliger en même-tems aucun moyen conciliatoire, elle envoya au pays de Vaud deux des députés de la diète, avec injonction d'y rappeler l'ordre et la tranquillité, au prix même des plus grands sacrifices, pourvu toutefois que ceux-ci fussent demandés d'une manière légale et convenable (3).

Wys, de Zurich, et Reding de Schwitz, furent chargés de cette mission. Le canton

---

(1) Bâle, 7 janvier 1798.

(2) Rescript de Berne, du 10 janvier.

(3) Relation de Charles Reding, du 10 janvier 1798.

de Schwitz permit à son député d'accepter le poste important de médiateur, mais lui imposant au préalable de déclarer solemnellement que ni lui, ni le canton de Schwitz ne se rendaient responsables d'aucune des suites de cette négociation. Fribourg, Soleure et le Valais donnèrent aussi leur consentement à l'envoi des députés.

Arrivés à Lausanne, chef-lieu du pays de Vaud, ils annoncèrent d'abord, dans une proclamation, le but de leur mission, invitant le peuple à présenter ses griefs, et promettant leurs bons offices, à l'effet de les faire redresser (1).

Le peuple cependant, travaillé par plusieurs passions et des désirs différens, était encore bien loin d'être d'accord avec lui-même. Au milieu de la fermentation générale, on distinguait trois partis, également actifs et visant chacun à un but séparé. La grande majorité du pays, demandait avec modération au canton de Berne, qu'il consentit à rétablir dans leur intégrité, ses droits et ses franchises ; ce parti ne songeait en aucune façon à se détacher de la ville ré-

---

(1) Proclamation de Lausanne, du 15 janvier.

gnante, et moins encore à profiter du dangereux appui de la France. D'autres avaient formé le hardi projet de s'emparer de la circonstance pour faire déclarer le pays de Vaud indépendant, et former le quatorzième canton de la confédération helvétique. Les autres enfin voulaient introduire en Helvétie, à l'instar de la France, le systême démocratique et la représentation nationale.

Les deputés, dans la vue de s'emparer de la majorité, accueillirent favorablement ses demandes, et comme les Baillifs Bernois s'enfuyaient, et que toutes les Autorités légales se trouvaient ou désunies ou sans pouvoir, ils entrèrent en correspondance avec les clubs ou comités, seuls moyens dont ils pussent se servir pour agir efficacement sur le peuple.

Gagnant bientôt la confiance des hommes les plus distingués de ces comités, ils réussirent à leur faire goûter des avis modérés, et en reçurent une déclaration portant : que selon tout espoir on réussirait à contenir le pays de Vaud, si l'on favorisait la formation d'une assemblée, composée tout au plus de soixante membres des comités, laquelle recevrait les plaintes et les vœux du pays, et les ferait parvenir au souverain. Dans le cas où ce moyen serait approuvé à Berne, les

principaux habitans s'engageaient à faire usage de tout leur crédit auprès du directoire français, pour l'empêcher d'intervenir dans cet arrangement domestique. (1)

Mais Berne dans son impatience, apprenant qu'il y avait encore dans le pays de Vaud une quantité de communes restées fidèles à son gouvernement, résolut de s'en servir pour conquérir la paix. Elle voulut, par un coup d'autorité, terminer à l'instant une querelle, dont la prolongation compromettait l'honneur de la république.

Ainsi donc, tandis que les députés faisaient depuis Lausanne tous leurs efforts pour faire adopter par Berne un accommodement pacifique, le colonel Weiss reçut ordre de rassembler les partisans du gouvernement, d'en composer une armée, de s'emparer du château de Chillon, dont les insurgés s'étaient rendus maîtres, et de rétablir l'ordre par la force des armes. (2)

Les députés s'élevèrent avec force contre ces mesures, capables d'exciter au plus haut degré l'indignation publique, et de rendre la

(1) Relation de Reding, datée de Lausanne.

(2) Déclaration du colonel Weiss, aux députés à Lausanne.

révolte générale. Ils firent leurs représentations, soit au colonel Weiss, soit au conseil de Berne, et déclarèrent que si l'on persistait dans ces mesures, tout le fruit de leur mission se voyant perdu, ils ne pourraient, d'après les intentions de leurs commettans, rester plus long-tems au pays de Vaud en qualité de représentans helvétiques.

Il y avait, à cette époque, à la tête du gouvernement Bernois, un vieillard plein de génie et d'expérience, joignant à beaucoup de caractère une haine implacable contre la nouvelle organisation de la France; ce vieillard était M. l'avoyer Steiguer. Le sénat de Berne guidé par lui, persiste dans ses résolutions violentes. L'ordre donné au colonel Weiss fut confirmé, et les députés de l'état informés de cet évènement, quittèrent Lausanne à l'instant même, pour se rendre à Berne, et à leur départ ils publièrent encore une proclamation, (1) plutôt afin de s'acquitter d'un dernier devoir, que dans l'espoir d'en tirer quelque fruit pour ramener l'ordre et la tranquillité.

Charles Reding de retour à Berne, parut

---

(1) Le 19 janvier.

dans le conseil et y tint un discours plein de sagesse et d'énergie. Il rappela la nature des troubles du pays de Vaud ; il fit valoir le vœu unanime des citoyens d'être remis en possession de leurs anciens priviléges, et représenta avec feu la position critique où se trouvait ce peuple, redoutant d'un côté la vengeance de Berne, et de l'autre le danger de l'intervention d'une puissance étrangère.

« Un peuple, s'écria-t-il, quand il se croit » poussé à bout, a recours aux moyens les » plus violens. Celui que j'ai l'honneur de » représenter ici, avait solemnellement ré» solu de répandre avec joie jusqu'à la der» nière goutte de son sang pour le maintien » de notre constitution. Je vous réitère cette » assurance en son nom et de la manière la » plus positive, mais je dois vous avouer » avec la même franchise, que vos fidèles » alliés du canton de Schwitz, n'appren» draient qu'avec la plus vive douleur, qu'a» vant d'essayer nos armes contre un ennemi » étranger, nous les ayons trempées dans le » sang de nos frères, dans le sang d'un peu» ple que la Providence avait confié aux » soins paternels de magistrats sages et » éclairés. »

Les députés de la diète générale assemblée

à Arau, écrivirent dans le même sens (1); mais le sort de Berne était déjà décidé. Le gouvernement de ce canton, aveuglé par l'orgueil de la justice de sa cause et réduit à ce point où l'on prend conseil du désespoir plutôt que de la prudence, méprisa toute idée de condescendance envers des vassaux, qui selon lui ne devaient qu'obéir, et rejetta les avis modérés que les cantons alliés lui donnaient.

Cependant quelques jours après, le colonel Weiss, qui peu de tems auparavant se flattait encore d'étonner les insurgés, et de ramener tout sous l'ancien ordre de choses, sans violence et par le seul éclat de ses armes, confirma lui-même le récit alarmant que Reding avait fait. « Le nouvel arrêté du » directoire français, écrivit-il, a changé » tous les esprits et augmenté la fermenta» tion. Vous le dirai-je franchement? Je ne » vois dans tous nos préparatifs militaires, » que le pronostic d'une guerre désastreuse, » et le signal d'une effusion de sang tout-à» fait inutile. Je suis convaincu que tous les » moyens de rigueur que vous pourrez em-

(1) Le 19 janvier.

» ployer, n'auront d'autre résultat que celui
» de promener la révolution par dessus toute
» la surface de la Suisse, et de préparer à
» ses gouvernans le sort des émigrés français.
» Selon moi, ce qu'il y a de plus sage et de
» plus moral à faire dans les circonstances
» où nous sommes, c'est de traiter ces gens
» avec indulgence et bonté; de céder pour
» le moment à la passion qui les entraîne;
» de surveiller l'assemblée des députés, et
» de chercher à gagner sa confiance. » (1)

Ces paroles prophétiques répandirent une terreur secrète dans l'assemblée du conseil Bernois. Elles étaient le présage d'une calamité terrible, mais la lutte était commencée; il fallait vaincre ou périr, et l'honneur du patriciat Bernois ne permettait plus de reculer.

Le canton de Schwitz fit encore une tentative qui avait pour objet d'engager cette ville à préférer aux mesures de rigueur qu'elle allait déployer, celles de la conciliation; il insista pour que les Vaudois fussent satisfaits dans leurs demandes, et conseilla fortement

(2) Lettre de Weiss an conseil de Berne, du 24 janvier.

un sacrifice devenu nécessaire à l'intérêt général. (1)

Mais ces paroles de paix furent également écartées. Schwitz rappela ses députés, afin de se mettre à l'abri des suites funestes dont une pareille obstination menaçait tout le corps helvétique.

CHAPITRE XIV.

LA ville d'Arau, où le chargé d'affaires Mengaud, se trouvait depuis le 9 janvier 1798, était alors le théâtre de la discorde et de l'esprit destructeur qui semblaient règner sur l'Helvétie. La diète était partagée d'opinions et agitée de passions opposées. Plusieurs de ses membres envisageant le péril imminent dont on était menacé, présageaient la chûte de la ligue helvétique. Leur opinion se fondait sur le spectacle qu'ils avaient sous les

---

(1) Lettre du canton de Schwytz à celui de Berne, en date du 27 janvier.

yeux : la désunion entre les cantons et leurs jalousies mutuelles : les vices de la constitution ; l'égoïsme retréci de chaque petit état qui ne songeait qu'à sa propre conservation s'en s'embarrasser de l'ensemble et sans vouloir faire le moindre sacrifice pour lui : le cri général des sujets pour obtenir la liberté : la résistance opiniâtre à ce vœu des gouvernemens aristocratiques : leurs mesures impuissantes et sans suite, dictées tantôt par la colère et tantôt par la frayeur : les atteintes multipliées que la France portait à l'ancien ordre de choses ; ses efforts reconnus de paralyser les gouvernans par la crainte, et d'exciter le peuple à la révolution par l'espoir ; le silence mystérieux de l'empereur, qui restait spectateur paisible de la conduite des français à l'égard de l'Helvétie, tandis qu'il était le seul des souverains de l'Europe à qui le sort de la Suisse dut ne pas être indifférent ; toutes ces circonstances réunies, confirmaient les craintes de cette partie des députés.

D'autres, fondant leur espoir sur ce que la plupart des cantons étaient innoçens des griefs allégués contre les aristocraties, ou habitués à regarder la chûte de la confédération comme un évènement impossible, se flattaient de voir bientôt l'orage se dissiper. L'augmentation

du nombre des cantons, était selon eux le seul malheur qu'ils eussent à redouter.

Les états démocratiques s'attendaient à tout hasard à voir dissoudre les gouvernemens aristocratiques, et rendre à l'indépendance les pays qui étaient sous le joug. Mais quant à eux, ils se croyaient à l'abri de tout évènement, et pensaient n'avoir rien à redouter, pourvu qu'ils ne se mélassent pas de la querelle de l'Olygarchie et de la France, plus qu'ils n'y étaient obligés par les traités existans.

Des intérêts aussi divers et dont la conséquence se faisait aussi douloureusement sentir, jetèrent une triste lumière sur les vices du système fédératif. Plusieurs députés en prirent l'occasion de proposer, comme unique moyen de rappeler l'ordre et la sûreté, et de se faire respecter par l'étranger, la réunion de toutes les parties de la Suisse, et la formation d'un seul et même état.

D'autres sachant les dangers d'un changement aussi considérable que précipité, et qui devait réagir sur toutes les parties de l'administration; connaissant les malheurs des révolutions politiques; instruits de la différence des caractères des peuples de la Suisse, de leurs vœux et de leurs besoins, frémissaient à l'idée d'un changement général. Ils

visaient seulement à des réformes utiles dans le systême fédératif, par le développement de ses principes, et voulaient amener par gradation un ordre de choses meilleur.

Mais la grande majorité, guidée par le souvenir des bienfaits d'une paix de cent ans, par celui du bien être florissant de leur patrie et des crimes dont la révolution française avait été souillée, détestait toute espèce d'innovation politique. Fiers de l'indépendance dont ils avaient joui jusqu'ici, il leur paraissait également insupportable de recevoir des lois, ou de la part d'un ennemi orgueilleux ou de celle de sujets mécontens. Ils aimaient mieux s'exposer aux dangers d'une guerre destructive, plutôt que consentir à la révolution et succomber en se défendant, plutôt que se deshonorer sans faire de résistance.

L'avis de cette majorité l'emporta dans les conférences de la diète. Les états aristocratiques firent un appel au patriotisme des démocraties, et surent leur faire partager leur haine des projets de la France. Il s'agissait de faire respecter la confédération par l'opinion qu'on aurait de l'union régnant entre ses membres, et pour cacher à tous les yeux la situation contraire dans laquelle on se trouvait, il parut suffisant d'insister sur la pres-

tation d'un serment solemnel auquel seraient appelés tous les états de l'Helvétie. Les cantons démocratiques répondirent à cela que si l'on voulait faire croire à l'Europe que les Suisses étaient parfaitement d'accord entr'eux, il fallait en donner la preuve en satisfaisant aux justes demandes du peuple.

Cependant le serment requis fut prêté à Arau, le 25 janvier, par tous les cantons et par leurs alliés, à l'exception de celui de Bâle, qui, quatre jours auparavant, avait changé la forme de son gouvernement.

Ce serment est le seul qui ait été prêté par tous les cantons réunis, depuis l'existence de la ligue helvétique. Presque tous ceux qui assistèrent à cette cérémonie solemnelle, avaient les larmes aux yeux, les uns par la joie qu'ils ressentaient d'un acte auquel ils espéraient devoir le prochain salut de la patrie, d'autres par le pressentiment mieux fondé d'un avenir sinistre. (1)

Le soir même du jour où venait de se passer cet évènement remarquable, des dèpêches

---

(1) On apprit ce jour même à Arau le fatal événement du village de Thierrens, qui décida l'entrée en Suisse des troupes françaises.

officielles apportèrent la nouvelle des progrès qu'avait fait l'insurrection du Léman, maintenant à son comble; les baillifs fuyaient ou étaient emprisonnés; les armoiries de Berne étaient par-tout arrachées; on avait planté des arbres de liberté, et transporté à Vevey, l'artillerie de Chillon, dans le but de s'en servir contre Berne.

Cette nouvelle, semblable à un coup de tonnerre, fit dissoudre en un instant la diète. Le général Ménard, entra le 26 janvier, au pays de Vaud, à la tête de sa colonne. Berne somma les cantons d'envoyer des troupes à son secours.

Le peuple de Schwitz se réunit le premier février, en assemblée générale, et apprit, non sans indignation, les derniers évènemens. Il résolut d'une voix unanime de voler au secours de Berne; deux bataillons de six cens hommes chacun, reçurent l'ordre de se tenir prêts, l'un pour marcher de conserve avec les troupes des grands cantons, l'autre pour attendre celles d'Unterwalden et de Zug. (1)

Sur ces entrefaites on apprit que les mêmes

---

(1) Décret de l'assemblée générale, en date du 1er. février.

troubles qui agitaient le Léman, commençaient à se faire sentir sur les bords du lac de Zurich, ainsi que dans la plupart des états gouvernés aristocratiquement, où le peuple luttant avec ses gouvernans, aspirait à la liberté et cherchait à l'obtenir. Le peuple de Schwitz voyant que ce choc des passions paralysait les forces de l'état, et livrait la patrie, sans moyens de résistance, aux attaques de l'ennemi, ordonna qu'un conseil de guerre, composé de quatre membres, précéderait les troupes qu'il envoyait à la défense commune. (1) Ce conseil reçut pour instructions d'employer tous les moyens possibles pour opérer un rapprochement entre le peuple et le gouvernement de Berne; de sonder les dispositions du peuple Bernois, et dans le cas où il le trouverait uni et fermement résolu de résister à l'ennemi, de consentir alors à servir dans toute la partie de la domination Bernoise. Mais dans le cas contraire et même dans la supposition d'une rupture du pacte fédératif, ils devaient se retirer avec leurs troupes et revenir au canton.

---

(1) A cet effet furent nommés : l'ancien landamman Schorns, l'ancien baillif Xavier Weber, le major jacob Zweyer et le député Martin Antoine Schuller.

Cette instruction prouve que ceux de Schwitz, fidèles à leurs principes démocratiques, ne voulaient en aucune manière prêter leurs armes aux Bernois, pour opprimer, dans cet instant décisif, les habitans des campagnes; mais redoutant déjà la chûte de leur autorité, et ne songeant qu'à leur conservation particulière, ils oublièrent que la Suisse, perdant son plus ferme appui contre les attaques de la France, se verrait elle-même exposée à de semblables dangers.

Cependant le canton de Schwitz fit part à ses alliés d'Underwalden et d'Uri de ses résolutions, et les invita à une conférence à Brunnen, où l'on discuterait les mesures à prendre pour la défense de Berne et pour celle de leurs cantons dans ces jours d'alarmes et de crise.

La conférence eut lieu le 7 février, à l'endroit indiqué. Underwalden fit d'abord quelques difficultés d'envoyer un secours à Berne, attendu que la condition d'une aggression étrangère par la constitution fédérative, n'existait pas encore; mais enfin il consentit à joindre ses troupes à celles que le canton de Schwitz se proposait de faire marcher. On arrêta de plus que, comme le danger n'était pas encore très-prochain, la présente

assemblée serait dissoute; mais les membres tenus à se représenter au même lieu, sur la première réquisition que le canton d'Uri leur en ferait. (1)

Berne, qui commençait à trembler sur l'avenir dont il était menacé, avait solemnellement déclaré ce jour même, que dans le délai d'un mois il serait formé un comité composé de citoyens honnêtes et éclairés, lequel apporterait dans la constitution de l'état, tels changemens reconnus avantageux au bien de la patrie, ou devenus nécessaires par l'esprit du siècle et la force des circonstances. Ces améliorations commencées, *sans intervention étrangère*, devaient être achevées dans le terme d'un an.

Cette concession importante, arrachée à l'orgueil des gouvernans de Berne, arriva trop tard pour conjurer une explosion déjà inévitable; elle ne détruisit point la défiance qui s'était élevée entr'eux et les gouvernés, et qui les séparait pour toujours; l'incendie trop considérable ne pouvait plus s'éteindre: on l'eut étouffé facilement dans le principe;

(1) Dispositions contenues au procès-verbal de la conférence de ces trois cantons, tenue à Brunnen le 7 février.

maintenant ses flammes débordaient, et rien ne pouvait en arrêter l'effet destructeur.

Alors Berne réduit au désespoir, implora à grands cris le secours de tous ses alliés. Mais eux de leur côté, pressés par des circonstances difficiles, ne se hâtèrent pas de satisfaire à ses vœux. Il n'y eut que les cantons de Zurich et de Schwitz qui envoyèrent chacun un bataillon, le dernier donnant le commandement de sa troupe au capitaine du pays, (1) Aloys Reding.

CHAPITRE XV.

SCHWITZ ne tarda pas long-tems à être entraîné lui-même dans des difficultés domestiques. Ce canton en improuvant la conduite de Berne à l'égard du pays de Vaud, semblait avoir oublié qu'il avait aussi, à l'instar des autres états de la Suisse, des ressortissans et des sujets, qui visaient à une liberté complète. Cependant il gouvernait en

---

(1) En allemand, *Landes Hauptmann*.

commun avec les autres cantons, à l'exception de celui d'Appenzell, les bailliages Italiens de Locarno, Val-Maggia, Lugano et Mendrisio : avec les huit anciens cantons, la Thurgovie, Sargans, le Rheinthal et les bailliages libres supérieurs : avec Uri et Underwalden, les baillages de Bellinzona, Reviera et Val-Bregno : il possédait Gaster et Uznach, conjointement avec le canton de Glarus. Mais outre ces pays sur lesquels il ne faisait que partager le droit de souveraineté, il y en avait d'autres dont il était l'unique souverain : tels étaient le bourg de Kusnacht, situé sur le bord du lac de Waldstaeten, la vallée d'Einsiedlen ou de Notre-Dame des Hermites, quelques villages près du lac de Zurich et le pays de la Marche.

Quoique ces derniers, que l'on nommait réssortissans immédiats, eussent de grands privilèges, ils sentaient néanmoins leur dépendance et voulaient s'en affranchir. La fermentation générale leur parut une occasion favorable de se libérer du joug et de se faire aggréger au droit de bourgeoisie dans le canton. Ils firent entendre les premiers leurs vives réclamations.

La Marche est ce beau pays qui s'étend depuis les montagnes de Rederten et de Flaes-

chen, sur les deux rives de l'Aa, jusques aux bords méridionaux du lac de Zurich, formant d'abord une vallée étroite et agreste, connue sous le nom de Weggital, mais offrant ensuite une plaine riante et fertile. Ses champs et ses prés sont couverts d'arbres fruitiers, et des bois touffus y décorent le penchant des montagnes.

Le peuple y choisissait son Landamman, et un conseil privé composé de quarante-cinq membres. Ce conseil siégeait à Lachen, près du lac de Zurich, et jugeait au civil dans les causes mineures. L'appel se portait au conseil souverain de Schwitz. Un autre conseil composé de neuf membres, prononçait dans les causes qui avaient pour objet un héritage, la fortune ou l'honneur des citoyens; on pouvait également en appeler au canton. En matière criminelle lui seul décidait s'il y avait lieu à procéder ou non. En cas d'affirmative on formait un tribunal, présidé par le chancellier de Schwitz, (1) et composé du Landamman et de tous les membres du conseil du pays, lesquels devaient encore s'adjoindre chacun un collègue, choisi parmi les nota-

(1) En allemand, *Landes Sekelmeister.*

bles. Le peuple y exerçait comme celui de Schwitz, son droit de souveraineté, en se réunissant tous les ans une fois en assemblée générale. Elle avait lieu à Lachen, le premier dimanche du mois de mai, et se tenait à l'ombre d'un grand peuplier. Deux conseillers et le chancellier de Schwitz devaient y assister.

Le peuple de la Marche, avait donc vécu pendant près de quatre siècles (1) à l'abri de cette constitution, dans une bien douce dépendance du canton de Schwitz, lorsque gagné par cette inquiétude qui travaillait toute la Suisse, il demanda une plus forte somme de liberté. Le signal avait déjà été donné par les peuples qui habitent les deux rives du lac de Zuric, car ils s'étaient insurgés contre la ville dominante.

La circonstance n'était guères favorable pour faire réussir la demande que fit le canton de Schwitz, au pays de la Marche, celle de lui fournir en vertu des lois et des anciens usages, son contingent du secours qu'il comp-

(1) Le canton de Schwytz avait obtenu la Marche inférieure, par le traité de paix conclu avec l'Autriche en 1412, et la Marche supérieure, par celui de 1427, avec Frédéric, dernier comte de Toggenbourg.

tait envoyer à Berne. Le conseil de guerre se réunit à Lachen, et proposa la chose à l'assemblée générale, mais le peuple, qui déjà avait témoigné son mécontentement de ce qu'on cherchait à retenir sous le joug les sujets du canton de Berne, se récria beaucoup sur cette proposition, et excité par des meneurs entreprenans, décréta qu'il serait fait au canton de Schwitz, une adresse de la teneur suivante :

« Le peuple de la Marche ayant mûre-
» ment réfléchi sur les droits de l'homme,
» et considérant;

» 1°. Que le souverain, (c'est-à-dire le
» canton de Schwitz,) a, conjointement avec
» d'autres états de la Suisse, plaidé géné-
» reusement la cause des sujets et conseillé
» avec un zèle vraiment patriotique, de les
» satisfaire dans leurs demandes, ce qui a
» produit un tel effet que les gouvernemens
» aristocratiques leur ont accordé pleine et
» entière liberté; »

« 2°. Que le canton de Schwitz a acquis
» le pays de la Marche, sans dépense et sans
» effusion de sang; »

« 3°. Que les habitans de la Marche ont
» partagé avec ceux de Schwitz, les dangers
» de toutes les guerres faites par le canton,

» sans avoir participé avec eux au bénéfice
» de leurs nombreuses conquêtes. »

« 4°. Qu'enfin le pays s'étant adressé res-
» pectueusement le 18 avril 1792, au conseil
» de Schwitz, pour en obtenir une diminu-
» tion dans les charges dont il était grévé et
» qui allaient toujours en augmentant, en
» avait été repoussé d'une manière peu con-
» venable. »

» A trouvé, qu'il était de la plus rigou-
» reuse justice que le pays de la Marche jouit
» d'une pleine et entière liberté; fut libéré
» de sa dépendance du canton de Schwitz,
» et pût se gouverner de son chef, et le dit
» peuple a résolu d'en faire formellement la
» demande, promettant à cette condition de
» prendre les armes pour la défense de la li-
» berté, de la patrie et de la sainte reli-
» gion. » (1).

Ce langage nouveau indigna les habitans de Schwitz et les jeta dans une grande consternation. On n'en était plus à l'époque où

(1) Cette adresse fut rédigée à l'hôtel de ville de Lachen le 10 février 1798, par la commission ordinaire et le conseil de guerre réunis, et acceptée le lendemain à l'unanimité par l'assemblée générale et par tous les magistrats de la Marche.

le souverain pouvait faire valoir ses droits par la force : il fallut avoir recours à des moyens de prudence et de persuasion, mais ils ne promettaient pas beaucoup de succès. Le conseil de Schwitz publia à tout hasard une proclamation conçue à-peu-près dans ces termes : (1)

« Vous le savez, chers et fidèles sujets, » nos premières sollicitudes ont constamment eu pour objet d'assurer votre bien-être et le nôtre ; vous avez recueilli avec » nous pendant un tems immémorial les » fruits de nos soins paternels ; et tandis que » le fléau de la guerre accablait les contrées » qui nous environnent ; c'est à notre zèle » infatigable que vous avez dû la conservation de la paix et de la tranquillité.

» Parvenus enfin à cette époque, où les » dangers du dehors et ceux de l'intérieur » menacent aussi notre heureuse patrie ; à » une époque où l'on reconnait plus que » jamais la nécessité de l'union, pour nous » préserver d'un malheur imminent ; nous » avons été attendris et pénétrés de reconnaissance de la conduite qu'ont tenue ceux

(1) Proclamation de Schwitz, du 13 février.

» de nos sujets, qui, sans se laisser aller à la » séduction devenue presque générale, ont » donné à leur patrie et à son gouvernement » des preuves d'obéissance et de fidélité, » d'une manière qui devait servir d'exemple » à tous les autres.

» Mais ceux d'entre nos ressortissans, qui, » animés d'un esprit différent, ont mani- » festé des vœux, justifiés peut-être par la » force des circonstances, n'en seront pas » moins l'objet de nos affections paternelles, » et nous promettons de nous occuper sans » délai des moyens de récompenser l'atta- » chement et la fidélité des uns, et de sa- » tisfaire aux demandes modérées des autres, » par toutes les concessions qui seront com- » patibles avec le bien général. Nous aurons » constamment en vue d'augmenter leur bon- » heur, et de nous les attacher par des liens » plus forts. »

Cette proclamation se termina par des menaces contre les fauteurs de la révolte et les perturbateurs du repos public. Elle fut publiée dans les églises d'Einsiedlen, de Kusnacht, de Pfaeffikon et de Wollrau, et affichée aux endroits accoutumés.

Mais le pays de la Marche ne se laissa toucher ni par l'espoir, ni par la crainte.

Les tems étaient changés, et ce qui, peu de jours auparavant, eût été reçu comme une grace, était maintenant envisagé comme une dette. Les menaces n'inspiraient plus de terreur, les promesses plus de confiance, et toutes deux restaient sans effet. Dans des circonstances aussi difficiles, les ruses de la politique échouent contre le torrent des passions, qui, dans leur course rapide, renversent toutes les digues qu'on cherche à leur opposer.

Le conseil ne s'en tint pas à ces premières ouvertures. Il écrivit aux magistrats de la Marche, et leur peignit tout son mécontentement : « Le canton de Schwitz, leur » dit-il, a fait vis-à-vis des autres états, tout » ce qui était en son pouvoir pour rappro- » cher les gouvernans des gouvernés, et » calmer leurs griefs mutuels ; il à tellement » plaidé la cause des peuples, que presque » tous les cantons aristocratiques ont adopté » la forme du gouvernement démocratique : » il s'occupait même du bonheur de ses res- » sortissans, en cherchant tous les moyens » de se les rapprocher davantage, et c'est » dans ce même moment que le peuple de » la Marche se révolte ; qu'il se déclare libre » et indépendant, et qu'il se soustrait vio-

» lemment à l'autorité de son souverain lé-
» gitime ! » (1)

Les magistrats de la Marche furent sommés, sous leur responsabilité personnelle, de faire connaître au peuple et cette lettre et la proclamation dont elle était accompagnée.

Cette dernière pièce est trop remarquable pour que nous nous refusions au plaisir de la transcrire ici en partie. Elle prouve combien il semblait dur, même aux gouvernemens démocratiques, de renoncer à leurs pouvoirs et combien, faute de mieux, ils employèrent de ruses et de finesses pour se les conserver.

« Quelques révoltans que soient les évè-
» nemens qui viennent de se passer chez
» vous, (porte la proclamation dont nous
» parlons) ils ne peuvent cependant altérer
» les sentimens d'affection et de pitié que
» nous vous avons voués.

» Honnêtes et vertueux campagnards, ou-
» vrez les yeux et voyez l'abîme où veulent
» vous plonger des instigateurs perfides.
» Usez de votre bon sens ; réfléchissez si
» ces vaines promesses et ces illusions men-

(1) Cette lettre est du 16 février.

» songères d'une liberté absolue dont on vous
» berne maintenant, pourront se réaliser
» jamais. Croyez-vous pouvoir subsister par
» vous-mêmes, et former un état indépen-
» dant? Et supposé que vous parvinssiez à
» constituer pour un instant votre républi-
» que, croyez-vous que les autres états de
» la confédération, tous intéressés à se pro-
» téger mutuellement, et à se maintenir les
» uns à l'égard des autres dans une force
» relative, consentiront à la reconnaître?
» Mais en admettant toutefois, qu'au milieu
» du grand changement qui s'opère parmi
» nous, une telle république pût se former
» et se consolider; pensez-vous, bons cam-
» pagnards, y trouver de grands avantages?
» N'aurez-vous pas au contraire un surcroît
» d'impôts à payer pour subvenir aux frais
» d'une administration, devenue nécessai-
» rement plus coûteuse? Serez-vous heureux
» sous le régime de quelques ambitieux, qui
» vous opprimeront d'autant plus, que vous
» vous serez réservés moins de garantie et
» d'appui contre leurs oppressions? Pouvez-
» vous encore, après tout cela, préférer
» l'avenir incertain qui vous attend, au sort
» doux et paisible dont vous avez joui sous
» la domination de votre souverain naturel?

« Mais ce n'est pas à la formation d'un
» état libre et indépendant, que l'on veut
» vous conduire. L'honnête et simple cam-
» pagnard ne connaît pas les complots que
» l'on trame contre lui. Il ne sait pas quels
» sont les projets désastreux de quelques chefs
» de parti, qui visent à changer entièrement
» la face politique de notre patrie, et à lui
» donner une forme destructive de la foi et
» de la religion de nos pères, et de notre
» heureuse tranquillité. Un de ces projets est
» tombé entre nos mains. Il indique l'inten-
» tion de ses auteurs, de faire du pays de la
» Marche l'un des départemens dans lesquels
» ils veulent que la Suisse soit divisée. Peut
» être ne vous a-t-on excité à vous séparer
» de notre canton, qu'afin de pouvoir vous
» réunir plus facilement à un autre, et cela,
» sans s'embarrasser si une telle réunion vous
» serait avantageuse ou nuisible. »

» Un des principes fondamentaux de cette
» nouvelle constitution, serait la liberté ab-
» solue des cultes et des opinions philoso-
» phiques du jour. Jugez maintenant par
» vous mêmes, comment avec de tels prin-
» cipes, pourrait se maintenir la religion de
» vos pères; etc. »

Cette adresse, quoique rédigée avec art,

CHAPITRE XVI.

LORSQUE Bonaparte, à la suite de ses victoires en Italie, eût conquis la Lombardie, et en eût formé la république Cisalpine, le corps helvétique envoya deux députés à Lugano, chargés d'entretenir la bonne intelligence avec cette puissance nouvelle. Ces députés, Felix Stokmann, d'Obwalden, et Boumann, reçurent d'abord des témoignages de considération et d'amitié de la part du directoire Cisalpin, qui siégeait à Milan; (1) mais bientôt les choses prirent une tournure différente.

Ce gouvernement, à peine assuré de sa propre existence, déploya un caractère analogue à la chaleur du climat sous lequel il vivait, et à la nature des circonstances qui l'avaient établi. Plus jaloux de briller que d'être utile; plus enclin à se servir de l'intrigue, pour troubler le repos de ses voisins, que soigneux des moyens pouvant consolider

(1) Relation de ces députés, du 7 février.

et affermir sa nouvelle république, il se créa un parti dans les bailliages italiens, et fit insinuer à ce peuple de profiter de la chûte prochaine de la confédération helvétique, pour se réunir à la Cisalpine, ainsi que l'avait fait la Valteline, dans le pays des Grisons.

La nature de ce pays, séparé du reste de la Suisse par les plus hautes montagnes; la pauvreté de ses habitans; la nécessité où ils sont de tirer leurs grains de l'Italie; la parité d'idiôme; tout semblait concourir à favoriser les vœux du directoire cisalpin.

A cela se joignit la nouvelle de l'arrivée prochaine d'un corps de troupes françaises, qui, sans qu'on sut à quoi elles étaient ultérieurement destinées, devaient former sur les frontières italiennes de la Suisse, un cordon qui s'étendrait depuis le lac de Come, jusques au lac majeur. Cette approche de troupes donna beaucoup d'inquiétudes, et fit présager l'époque où des arbres de liberté seraient plantés dans les villes de Lugano et de Mendrissio (1).

Nous avons déjà parlé de la fermentation qui se manifestait dans le reste de la Suisse,

---

(1) Relation des députés, du 11 février.

et de la révolution qui s'était opérée à Bâle. Ce canton, après avoir solemnellement reconnu les droits imprescriptibles de l'homme, avait déclaré, dans une lettre qu'il écrivit au canton de Zurich, qu'il renonçait à jamais à ses droits de co-régence sur les bailliages italiens.

Zurich chercha à parer le coup que portait à l'ancien systême fédératif une pareille déclaration. Il ordonna aux représentans qui se trouvaient à Lugano de se préserver sur-tout de toute espèce d'influence étrangère dans les affaires de ce pays. » Dès que les circons-
» tances l'exigeront, leur dit-il, adressez-
» vous au gouvernement cisalpin, ainsi qu'à
» l'administrateur général des finances, Hal-
» ler, qui a fait connaître au corps helvé-
» tique, et de la manière la plus affligeante,
» son desir de lui être utile; et comme, dans
» les circonstances présentes, il ne peut être
» question d'employer des moyens de ri-
» gueur, mettez en usage tous ceux de la
» persuasion auprès des magistrats et des pré-
» posés du peuple, afin de prévenir les excès
» et les désordres, et promettez, au nom des
» cantons souverains, qu'on accordera à ce
» pays toutes ses demandes légitimes. Dans
» le cas d'un évènement extraordinaire et

» pressant, adressez-vous aux cantons d'Uri,
» de Schwitz et d'Unterwalden, pour en re-
» cevoir des instructions et des secours (1). »

Cet ordre arriva trop tard : les chefs du parti cisalpin avaient gagné le peuple par leurs discours, et par des pamphlets distribués avec profusion. Ce n'est pas qu'il voulût se réunir à la Cisalpine; bien au contraire : la grande majorité, tout en demandant la liberté, ne prétendait pas se séparer de l'Helvétie, et conservait sa haine nationale contre les Milanais.

Cette résistance de la part du peuple ne fit que redoubler l'activité de la faction cisalpine. Des jeunes gens, doués d'une imagination ardente et de quelques talens sans culture, étaient à la tête de cette faction. Ils étaient en petit nombre, mais audacieux et entreprenans. L'état de faiblesse où les confédérés étaient réduits, et la présence des troupes françaises et cisalpines, qui inondaient la frontière, favorisaient leurs tentatives téméraires. Ils enrôlèrent presque sous les yeux du directoire cisalpin, et certaine-

(1) Lettre du canton de Schwitz aux députés, datée du 15 février.

ment de son consentement tacite, une troupe de fainéans et de bandits venant des pays de Bergame et de Brescia; les habillèrent, les armèrent, et s'en servirent pour avoir de force, ce qu'ils n'avaient pu obtenir de bon gré. (1).

Le bruit de l'approche des troupes italiennes se répandit bientôt de toutes parts. On expédia sur-le-champ un courrier de Lugano à Milan, dans le but de prévenir les hostilités. Ceci se passait le quatorze février.

Le lendemain, quinze, à cinq heures du matin, deux cent quarante soldats étrangers, venus sur le lac de Lugano, débarquèrent dans la ville, annonçant leur projet de forcer la réunion à la république cisalpine. De jeunes Luganois étaient à la tête de cette troupe, qui se disait l'avant-garde d'une colonne considérable. Aussitôt l'alarme fut générale, et le son de la caisse donna le signal

(1) L'auteur de cet ouvrage, envoyé en 1800 en qualité de commissaire helvétique, pour la réorganisation des cantons italiens, eut toutes les facilités possibles de bien connaître les chefs de leurs différens partis, et d'acquérir jusqu'à la conviction morale de la participation du directoire cisalpin aux événemens dont nous venons de parler.

de la défense. Les chefs du parti helvétique prirent les armes, et furent bientôt secondés par un bon nombre de volontaires. Alors les Cisalpins commencèrent à tirer sur eux. Un secrétaire envoyé par les premiers au commandant des troupes italiennes pour prévenir l'effusion du sang, fut arrêté et emmené prisonnier par quinze soldats cisalpins. D'autres pénétrèrent de force dans la maison des représentans helvétiques, et les y retinrent en otage, pendant que le combat continuait sous leurs fenêtres.

On se battit pendant une heure, au bout de laquelle les Cisalpins furent obligés de se retirer sur les bateaux qui les avaient apportés, laissant après eux quatre drapeaux, trente fusils, et ceux de leurs soldats qui avaient gardé à vue les représentans helvétiques, et qui furent faits prisonniers à leur tour. On les envoya à Pollezza. Il n'y eut dans cette mêlée qu'un seul volontaire helvétique de tué, nommé Taglioretti. On dépêcha sur-le-champ un second courrier à Milan, pour y rendre compte de ce qui sétait passé, et des mesures furent prises pour la défense ultérieure de la ville de Lugano.

L'ordre semblait rétabli, quoique l'effer-

vescence ne fut rien moins que dissipée. Les représentans du corps helvétique étaient évidemment étrangers à tout ce qui se faisait. Sans influence sur le peuple, sans moyens de s'en faire craindre, sans pouvoir de lui faire des concessions qui eussent pu le leur rendre favorable, ils attendaient les évènemens dans une craintive incertitude.

Vers le soir du même jour, au moment du coucher du soleil, s'assemble tout-à-coup sur la place une foule nombreuse de peuple, attroupée par les Cisalpins, ou les soi-disant patriotes; car ceux-ci n'avaient ni trève ni repos qu'ils neussent achevé leur ouvrage. Bientôt deux à trois mille hommes armés, et poussant des cris terribles, entourent la maison des représentans. Après un tumulte de quelques instans, il sort de cette foule en désordre une députation, à la tête de laquelle se trouve l'avocat Pellegrini. « Nous demandons, s'é» crie-t-il, nous demandons nos droits sa» crés et imprescriptibles : la liberté des » Suisses! après un siècle d'esclavage! Nous » sommes enfin en état de nous gouverner » nous-mêmes! »

Les représentans alléguèrent n'avoir pas de pouvoirs suffisans; mais cette réponse,

loin de calmer la fureur du peuple, ne fit que l'augmenter. Il réitéra impérieusement sa demande, exigeant même que la déclaration de sa liberté lui fût donnée sur-le-champ et par écrit. Les députés alors, redoutant les suites d'un refus plus long-tems prolongé, délivrèrent à la députation la pièce suivante :

» Le peuple de Lugano s'étant transporté
» près de nous, et nous ayant demandé d'être
» libre et indépendant de la Suisse, afin de
» pouvoir, dans ces tems difficiles, concourir
» d'avantage à la dèfense du pays, nous lui
» avons réponduque nos pouvoirs ne s'éten-
» daient pas jusques-là, etque, par consé-
» quent, nous ne pouvions lui accorder sa
» demande; mais sur l'instance réitérée qui
» nous en a été faite, nous avons ajouté que
» nous ne pouvions également pas la rejeter.

Lugano, le 15 février 1798.

Au nom et par ordre des Représentans de la Suisse,

Signé, INFELD, secrétaire.

A peine cette œuvre d'une dure nécessité fût-elle achevée, qu'on apprit que trois cents

Cisalpins venaient encore d'entrer à Porto (1), et qu'il était parti pour ce village une voiture chargée de fusils, et venant de Varese.

Cette nouvelle fut immédiatement suivie de l'arrivée à Lugano de deux officiers, l'un Français, et l'autre Cisalpin. Ils se rendirent auprès des représentans, et les sommèrent d'assembler le peuple dans le délai de deux heures, afin qu'il eût à déclarer s'il voulait se réunir à la Suisse ou à la Cisalpine. Ils remirent en même tems la note suivante :

A messieurs les Représentans des cantons Suisses, le 22 pluviose an 6 de la République.

» La liberté, qui enflame le cœur de tous
» les patriotes, a pénétré dans vos cantons.
» Vos frères en-deça des Alpes ont proclamé
» à la face du genre humain le systême dé-
» mocratique, pour lequel vos ayeux ont
» versé tant de sang. Ce feu sacré s'est aussi
» répandu de ce côté des Alpes, et les pa-
» triotes de ce pays ont résolu de vivre libres

(1) Village situé à la pointe méridionale du lac de Lugano, et territoire cisalpin.

» ou

» ou de mourir. Vous êtes donc sommés, au
» nom de tous ceux qui sont prêts à répandre
» leur sang pour la démocratie, de renoncer
» à tous les droits que vous prétendez avoir
» sur ces bailliages, de désarmer vos volon-
» taires (1), et de rendre la liberté à ce
» peuple qui vous offre amitié et fraternité.
» Décidez-vous; si une heure après la récep-
» tion de celle-ci, vous persistez dans vos
» prétentions de souveraineté sur ce peuple,
» qui a juré de se libérer, craignez d'être les
» victimes de sa colère. Épargnez le sang de
» vos frères !.... mais si vous en êtes altérés,
» les bayonnettes républicaines se teindront
» de celui de leurs ennemis ».

Salut et amitié si vous la voulez,

Signé Stephano RIVA, commandant,
Jean-Baptiste QUADRI, adjoint,
Antonio FONTANO, secrétaire.

Boumann, fidèle à ses devoirs, ne se laissa pas intimider par les menaces des jeunes gens, signataires de cette adresse. Il allègua toujours le peu d'étendue de ses pouvoirs. Ce-

(1) La plupart des volontaires étaient partisans de l'Helvétie, conséquemment prononcés anti-cisalpins.

pendant, pressé de toutes parts, il fut obligé de promettre de se concerter avec son collègue Stokmann ; mais celui-ci avait déjà pris la fuite. Le danger de passer le mont Cenere (1) pendant la nuit, l'effraya moins que les cris d'un peuple en courroux. Bourmann alors demanda et obtint un délai, jusqu'au retour du courrier qu'il avait envoyé au ministre Testi, à Milan.

Lorsque la fuite d'un des députés fut devenue publique, on donna à l'autre une garde de douze hommes. Cependant la révolution s'opère; des arbres de liberté s'élèvent ; un gouvernement provisoire se constitue, et proclame solemnellement que le peuple, de l'aveu des représentans helvétiques, a décrété la liberté et l'égalité. Ce gouvernement publie en même tems une amnistie générale, etc.

Tout ceci fut l'ouvrage d'un seul jour (2). Les deux partis, helvétique et cisalpin, étaient en présence. Le sang de Taglioretti, répandu par des Luganois, demandait une vengeance éclatante. Les chefs du parti helvétique, plus nombreux et plus prudens, n'eus-

(1) Le mont Cenere sépare Lugano d'avec Bellinzona.

(2) Du 15 février.

sent peut-être pas encore fait la révolution, s'ils n'y eussent été forcés par les entreprises téméraires des Cisalpins, qui nécessitèrent de violentes contre-mesures. Le peuple avait été mis en mouvement, et il ne restait aux amis de l'Helvétie d'autre moyen de lui conserver ce pays, que de se prêter à la révolution, pour déjouer, dans leur partie essentielle, les projets des Cisalpins.

Le courrier expédié à Milan, fut de retour le lendemain. Au moment où on le vit débarquer, une foule considérable se jeta sur son passage, et l'accompagna jusque chez le représentant. On lisait sur tous les visages le crainte d'une réunion à la Cisalpine. Boumann ouvrit publiquement la lettre qu'il venait de recevoir, et en donna lecture. Elle était de la teneur suivante :

Le Ministre des relations extérieures, à Messieurs les Réprétentans Helvétiques à Lugano.

Milan, 27 pluviose an 6.

MESSIEURS,

« Le Directoire exécutif, à qui j'ai com-
» muniqué aujourd'hui vos lettres des 14 et
» 15 février, a été très-surpris des nouvelles
» désagréables qu'elles renferment.
» Il me charge de vous assurer, messieurs,

» qu'absolument étranger aux troubles de
» Lugano, il n'a appris qu'avec une vive
» indignation l'entreprise téméraire que des
» Cisalpins se sont permise sur le territoire
» d'une puissance amie de notre nouvelle
» république, et avec laquelle le directoire
» desire sincérement conserver des relations
» de bonne intelligence. »

» Le gouvernement cisalpin se bornera,
» en cas de troubles dans les états qui l'en-
» vironnent, à prendre des mesures pour la
» sûreté de ses frontières, sans se mêler aucu-
» nement de querelles qui lui sont étrangères.
» Il observera constamment cette conduite.
» Ce qui s'est passé à Lugano blesse tellement
» ses principes, que le directoire me charge,
» messieurs, de vous inviter à me donner
» les noms et signalemens des individus Ci-
» salpins, qui, pour justifier leur attaque
» honteuse, ont ôsé se targuer d'un ordre pré-
» tendu de leur gouvernement. En attendant,
» le directoire va prendre les mesures les plus
» promptes et les plus efficaces pour empê-
» cher qu'aucune force armée n'outrepasse
» à l'avenir le territoire de la république,
» pour découvrir les coupables, et pour les
» faire punir d'une manière exemplaire.

» J'ai le plaisir, messieurs, de vous ren-

» voyer votre dernier courrier avec cette ré-
» ponse, qui vous donnera la mesure des in-
» tentions de mon gouvernement pour le vôtre,
» et vous mettra à même d'en faire part à vos
» hauts commettans. »

Signé TESTI.

Le contenu de cette lettre, dont il fut sur-le-champ fait des copies, causa une satisfaction qui n'était comparable qu'à la haine que le peuple éprouvait contre les Cisalpins, auteurs de la tumultueuse journée de la veille. On demanda à grands cris l'extradition de l'officier français et du cisalpin, nommé Palasio. Ce dernier avait commandé l'attaque. Boumann, pour les soustraire à la fureur du peuple, insinua à la foule irritée, que des mauvais traitemens faits à un officier français, qui d'ailleurs n'avait pris aucune part aux dernières hostilités, pourraient attirer les plus grands maux sur le pays. Il obtint avec peine qu'on le mît en liberté, et lui donna une escorte pour le conduire à son bateau. Palasio n'échappa à la mort, que par la prévoyance qu'eut le représentant de lui donner provisoirement son logement pour prison.

La dignité de la nation suisse ne permettait plus que Boumann restât dans un pays où

l'autorité des cantons et celle de leurs représentans se trouvaient méconnues. Sa présence ne pouvait qu'ajouter à la honte de la chûte de la confédération, et nullement à la prévenir. Il partit, mais laissant derrière lui dans une insurrection complète, tout le pays situé entre la Lombardie et le Mont-Cenere.

Le peuple de Mendrisio avait imité le 15 février, l'exemple de celui de Lugano, en plantant un arbre de liberté helvétique; et le 20, il jura en plein air à la face du ciel, de rester uni à l'Helvétie, et de maintenir la religion catholique. Le pouvoir suprême avait été délégué à un comité de gouvernement provisoire, chargé de négocier avec la Cisalpine et les petites républiques qui se formaient successivement des différens bailliages italiens; car chacun de ces bailliages se considérait état libre, indépendant de ses voisins, et traitait avec eux de puissance à puissance.

Il est à remarquer que ni le peuple, ni ceux qui dirigeaient ses mouvemens, ne voulaient la formation d'une seule et même république, dont la contrée à laquelle ils appartenaient, n'eût fait qu'une portion petite et insignifiante. Les peuplades des Alpes semblent avoir hérité avec les montagnes qui les

séparent les unes d'avec les autres, un penchant au fédéralisme, qu'il est bien difficile de détruire. Chaque citoyen, fier du sol qui l'a vu naître, ne voit la patrie que dans sa commune, et n'ambitionne pas le pouvoir de participer au gouvernement d'une autre. Habitué à une certaine routine, à un certain nombre d'idées, il ne veut pas voir au-delà. La plupart des contrées de la Suisse n'embrassèrent la révolution qui venait détruire la ligue helvétique, que dans l'espoir que cette même révolution leur fournirait les moyens de s'ériger, chacune d'elles, en petites républiques séparées et indépendantes. Il n'est donc pas étonnant que, si à la fin du bouleversement général, se voyant plus que jamais éloignées de leur but, elles s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'introduction du régime auquel on voulut les soumettre.

A Mendrisio, ainsi que dans les autres bailliages italiens, les esprits étaient partagés entre la Cisalpine et l'Helvétie. Le 22 février, Jean-Baptiste Quadri, de Lugano, Felicien Pasta, de Mendrisio, et Biondi, de Blenio, parurent devant le Comité de gouvernement, se disant députés des patriotes ou du parti cisalpin, qui, après l'échec de Lugano s'étaient retirés près du lac de Compione. Ils deman-

dèrent qu'il fut envoyé de la part de Mendrisio au directoire à Milan, pour solliciter sa réunion à cette nouvelle république. « Vous » êtes déjà unis avec elle, dirent-ils, par le » même idiôme, le même sol et les mêmes » intérêts, tandis que vous devez être séparés pour toujours de l'Helvétie, par des » rochers arides et presqu'impraticables; par » le souvenir des maux que ses proconsuls » vous ont fait indignement souffrir; par vos » intérêts, vos mœurs, vos loix, votre religion et votre idiôme. » Ils remirent au Comité une adresse terminée par ces mots : « Souvenez-vous que la Cisalpine vous donne » du pain, et que l'Helvétie ne peut vous » fournir que des pierres (1) ».

Le comité répondit que le peuple seul, réuni en assemblée générale, pouvait prononcer sur un objet de cette importance, et qu'il serait convoqué à cet effet, dans le delai de trois jours. Les députés prévoyant que leur mission aurait ici le même sort qu'à Lugano, se hâtèrent de rapporter à leur parti la réponse qu'ils avaient reçue; et quelques heures après, ils reparurent à la tête de leurs

(1) Cette adresse, rédigée en italien, est déposée aux archives de Mendrisio.

gens, tambour battant, et enseignes déployées. Arrivés à la place publique, ils entourèrent aussi-tôt l'arbre de la liberté : l'un d'eux, nommé Carabelli, y grimpa, enleva le chapeau de Guillaume Tell, et le remplaça par le bonnet cisalpin. La foule s'empara du chapeau, le mit en pièces, en jeta les débris dans un étang; et pendant tout ce tumulte, les chefs eurent soin de distribuer avec profusion des cocardes cisalpines, et des proclamations annonçant la réunion à cette république.

Mais le lendemain le tocsin se fit entendre dans tout le pays. Les communes de Stabio, Ligornetto et Genestre avaient pris les armes et accouraient pour venger l'affront fait aux couleurs helvétiques. Le combat s'engagea dans Mendrisio : mais un feu meurtrier dirigé des fenêtres des maisons, força les attaquans à se retirer, en laissant derrière eux leurs blessés et leurs morts. La troupe des cisalpins, ivre du succès qu'elle venait d'avoir, mit tout le pays à contribution. Le comité, qui n'avait aucun secours à espérer de l'Helvétie, et qui redoutait le courroux de la France et de la cisalpine, ne vit d'autre moyen de préserver les communes de toutes ces vexations, que celui de les exhorter à

consentir à la réunion qu'on exigeait d'elles. Il fut donc envoyé un courier à Milan, chargé de présenter cette demande, et d'implorer sur-tout un appui contre les excès des soi-disant patriotes.

L'envoi de troupes cisalpines à Mendrisio fut le résultat de cette démarche; mais avant leur arrivée, les Luganois s'étaient armés, avaient attaqué le parti cisalpin, l'avaient battu près du village de Cavali, et le poursuivaient au-delà de Mendrisio. Entrés dans le bourg, ils prirent leur revanche sur l'arbre de liberté cisalpin, et jetèrent quelques-uns des factieux en prison. Pendant qu'ils étaient occupés à cette expédition, arrivèrent les troupes milanaises (1). Alors ceux de Lugano furent obligés de se retirer sur leur territoire, après en avoir conféré avec le commandant de ces troupes. L'arbre cisalpin fut replanté une seconde fois à Mendrisio, et tous ceux qui avaient été arrêtés, furent sur-le-champ relâchés (2).

Les Luganois cependant ne voulurent pas se contenter de ce qui avait été fait : ils se plaignirent vivement au général Berthier,

---

(1) Le 4 mars au soir.

(2) Le 6 mars.

qui, touché de leurs représentations, leur envoya un de ses officiers (1) pour sonder les véritables intentions du peuple. Lorsque Berthier fut ensuite remplacé par le général Brune, dans le commandement en chef de l'armée d'Italie, Lugano s'adressa encore à celui-ci, et lui peignit les regrets des communes des bailliages italiens, d'être séparés de la mère-patrie. Le général, convaincu enfin de la justice de cette réclamation, et des intrigues qui avaient eu lieu, ordonna la convocation des communes, et leur laissa la faculté d'émettre librement leur vœu pour ou contre la réunion à la Cisalpine. Le sort des bailliages fut bientôt décidé : tout le peuple demanda à grands cris de rester suisse, et les troupes cisalpines évacuèrent le pays.

CHAPITRE XVII.

Cependant, en peu de jours, la confusion et la discorde s'étaient répandues sur toute la surface de la Suisse. Le pays de Vaud

---

(1) Le général Chevalier.

avait accepté le projet de la nouvelle constitution. (1) Les communes du Toggenbourg et de la Thurgovie, celles du canton de Schaffhousen, du Rheinthal, de Werdenberg et de Sargans avaient demandé la liberté et l'indépendance; les gouvernemens de Lucerne et de Zurich, de Schaffhousen, de Berne et de Soleure, cédant à la force des circonstances, avaient reconnu les droits de l'homme, proclamé la souveraineté du peuple, et s'étaient déclarés gouvernemens provisoires, en attendant l'introduction d'un ordre de choses nouveau. La régénération de l'Helvétie approchait; et une armée française se préparait à accélérer la chûte de l'antique édifice.

Les chefs des petits cantons reconnurent seulement alors l'inévitable nécessité de rendre l'indépendance à tous leurs sujets. Il était indispensable de concentrer toutes les forces possibles pour résister à l'ennemi commun; on ne pouvait parvenir à ce but, sans satisfaire aux vœux des ressortissans, qui voulaient absolument faire partie intégrante de l'état. Ce sacrifice que les circonstances

---

(1) Le 15 février.

avaient rendu léger, fut donc unanimement résolu.

En conséquence, le peuple de Schwytz, convoqué le 18 février en assemblée générale, délibéra sur la demande des *ressortissans immédiats* (1). Il ne fallut pas beaucoup d'éloquence pour le persuader. Quatre mille hommes votèrent avec acclamation la liberté de trois mille ressortisans, et leur accordèrent la participation au droit de souveraineté (2). Tout le monde était attendri et heureux. On donna aussi quelque espoir aux pays de Gaster et d'Uznach. Un comité fut chargé de négocier avec le canton de Glarus la renonciation aux droits qu'il avait sur eux. La Marche seule fut oubliée, et traitée avec une indifférence profonde.

Mais un courier d'Uri vint troubler la sérénité de cette fête de famille : il apportait

---

(1) On entend sous ce titre, les villages et hameaux des bords du lac de Zurich, l'abbaye de Notre Dame des Hermites, ou le pays d'Einsiedlen, et les individus que nous avons désignés sous le titre d'*habitans* du canton.

(2) Il fut dressé acte de cet événement le lendemain 19 février, et tous les cantons en furent officiellement informés.

la nouvelle des dissentions du baîlliage de Bellinzona. Le baillif Bizener était en grand danger; des troupes étrangères devaient s'être emparé du chef-lieu et de tous les environs. Cette invasion soudaine, allarmante pour le canton d'Uri, avait répandu par-tout l'agitation et la crainte. Le peuple, pour défendre ses foyers, voulait rappeler les troupes qu'il avait envoyées au secours de Berne : Il communiquait à celui de Schwytz ses plaintes et ses appréhensions.

La consternation et le silence régnèrent à ce récit dans l'assemblée; mais bientôt, d'une voix unanime, elle donna des preuves de l'intérêt que lui inspirait le sort du plus ancien de ses alliés et celui de la confédération. On résolut d'inviter Uri à ne point rappeler ses troupes de Berne, afin de ne pas donner aux autres cantons un exemple dangereux, et on lui promit d'envoyer à son secours le second bataillon destiné pour les Bernois, et qui serait commandé par le lieutenant colonel Aloys Ab-Iberg, revêtu en outre de la dignité de représentant du canton.

Le courier fut renvoyé avec cette réponse, contenant une résolution aussi généreuse que prudente.

CHAPITRE XVIII.

La révolution du pays de Vaud avait fait des progrès rapides : sa nouvelle constitution était en activité ; les propriétés bernoises avaient été séquestrées, et les communes de la partie française du canton de Fribourg, se préparaient à suivre l'exemple que leur donnaient leurs voisins.

Fribourg, chef-lieu de ce canton, sans moyen de défense, et menacé par une armée française qui n'était plus qu'à deux lieues de ses murs, implora du secours de ses voisins. Berne lui envoya deux membres du conseil de guerre, le tribun Wyss de Zurich, et le conseiller Muller, d'Uri, chargés de se concerter sur les mesures à prendre.

Le vice radical de la constitution fédérative ; le défaut d'ensemble dans les vœux et les efforts, continuaient à se faire douloureusement sentir. Chaque canton attendait qu'il y fût forcé par les circonstances du moment, pour faire ce qu'il eût dû volontaitairement exécuter à l'instant même du danger de ses voisins : chacun d'eux ne calcu-

lait que pour soi et n'agissait qu'isolément, sans s'inquiéter si telle ou telle mesure pouvait entrer dans un plan général et sagement raisonné.

Les ressortissans des bailliages de Baden, inférieurs et supérieurs, donnèrent à leur souverain des assurances de fidélité et de soumission, et furent en conséquence invités à prendre les armes pour la défense commune. Le comté de Sargans offrit également de combattre pour la patrie, mais sous la condition d'être reconnu état libre et indépendant, et d'être aggrégé à l'alliance des huit anciens cantons.

Il n'y avait donc plus à cette époque aucune partie de la Suisse, qui n'eût pris les armes pour ou contre, ou qui n'eût demandé ou offert des secours contre un ennemi commun, si ce n'est le canton du Valais. Schwytz en témoigna sa surprise à celui de Berne : un membre aussi essentiel de la confédération helvétique ne lui paraissait pas devoir rester spectateur oisif de la calamité générale (1).

---

(1) Lettre du canton de Schwytz à celui de Berne, 26 février.

Le péril s'approchait toujours d'avantage et devait être bientôt à son comble. Les magistrats bernois voyaient clairement la destruction prochaine de la ligue et continuaient néanmoins avec une incroyable tenacité, la marche dangéreuse qu'ils avaient adoptée. L'intrigue était leur unique et dernière espérance ; ils en attendaient les moyens de se conserver la direction du vaisseau de l'état, assailli de toutes parts par une tempête violente.

Lucerne, dont les gouvernans plus prudens et plus sages, avaient abdiqué volontairement le pouvoir souverain, donna encore une fois à la ville de Berne le seul conseil qui pouvait rendre la paix à l'Helvétie. Son gouvernement provisoire annonça en même tems aux cantons de Waldstaetten que les troupes de Lucerne n'étaient en aucune façon destinées à prendre une part directe ou indirecte, aux querelles élevées au sujet du maintien des gouvernemens aristocratiques ; mais qu'elles, ainsi que tout le peuple du canton, combatraient de tout leur pouvoir et déployeraient la plus grande énergie, si un ennemi étranger menaçait l'intégrité de la patrie, sa liberté ou son indépendance. Qu'en conséquence des or-

dres avaient été donnés au chef de la force armée, de stationer avec ses troupes à Langenthal et sur les autres points de la ligne, jusqu'à ce que l'on eut appris à qu'elles conditions il serait possible de conserver la paix avec la République française.

Lucerne donna dans cette lettre la mesure complète de ses opinions sur les circonstances actuelles. « Nous sommes per-
» suadés, disaient les magistrats de ce can-
» ton, que le peuple suisse en général ne
» sera unanimement porté à la défense des
» états menacés d'une aggression étrangère;
» que lorsque tous les gouvernemens aris-
» tocratiques auront adopté le systême dé-
» mocratique et qu'on lui aura donné la
» certitude que ce n'est plus pour le main-
» tien des privilèges et des prérogatives de
» quelques uns, mais pour la conservation
» des personnes et des propriétés; pour la
» patrie et pour la liberté de tous, qu'on
» l'appelle au combat. »

« Nous vous en conjurons, poursuivaient-
» ils, au nom de la patrie, faites à tous les
» états de la ligue helvétique une déclara-
» tion semblable à la nôtre, afin que ceux
» qu'elle concerne, touchés de nos obser-
« vations, cèdent à la force des circonstan-

» ces, et ôtent à nos ennemis, par une ré-
» forme devenue nécessaire, tout prétexte
» plausible de nous attaquer. Car aussi
» long-tems que ceci n'aura pas lieu, le
» peuple et ses gouvernans, séparés d'inté-
» rêts et d'opinions, ne pourront se réu-
» nir sur rien, et la patrie déchirée par les
» dissentions intestines, restera sans défense
» et deviendra la proie de l'étranger. »

Tout fut inutile. Les magistrats de Berne restèrent inflexibles. Le général Erlach reçut plein pouvoir illimité de faire toutes les dispositions hostiles qu'il jugerait nécessaires et d'attaquer, si, à l'expiration de l'armistice, le 2 mars, les Français n'avaient pas évacué le pays de Vaud et le Val-St.-Jmer. Frisching et Tscharner, qui avaient été envoyés le 27 janvier à Payerne, pour y négocier avec le général Brune, reçurent ordre également de demander cette évacuation, comme condition préalable et nécessaire, avant tout accommodement.

Tel était l'esprit du conseil bernois. Plusieurs représentans de la confédération trouvèrent fort mauvais que Berne prit ainsi de son chef et sans les consulter le moins du monde, une résolution si importante et

qui touchait de si près au sort futur du reste de l'Helvétie.

On connaît assez quel fut le résultat de ces négociations entamées à Payerne, entre le général Brune et les députés bernois. Les hostilités commencèrent. Soleure et Fribourg tombèrent au pouvoir des français ; Schawenbourg, victorieux à Soleure, s'avançait à grands pas vers Berne.

Le désordre qui règnait parmi les troupes suisses était tel, qu'elles paraissaient battues avant même que d'avoir combattu. Les chefs n'avaient point d'instructions cohérentes ; les soldats étaient divisés d'opinion ; on ne savait ni où ni pourquoi il fallait aller se battre.

Pour donner une idée de cette guerre et de la manière dont elle se fit ; nous rapporterons exactement ici la narration que nous en a faite un témoin oculaire, qui, pendant cette courte campagne, servait dans un des bataillons fournis par le canton de Schwytz. Ce n'est qu'en rassemblant de pareils matériaux, qu'il est possible de tracer une esquisse de la confusion qui accompagna les opérations militaires des troupes des différens cantons.

CHAPITRE XIX.

C'EST ainsi que s'exprime le témoin dont nous parlons :

« Le 2 mars, notre commandant Aloys
» Reding fut requis par le colonel Graf-
» fenried de se porter en toute hâte avec sa
» troupe sur la hauteur d'Oberveil près de
» Buren, où l'on nous annonçait que nous
» trouverions les troupes des cantons de
» Glarus et d'Uri. Nous nous mimes en
» marche une demie heure après en avoir
» reçu l'ordre. Mais à peine fumes-nous
» en chemin, que nous rencontrames non
» seulement une quantité de chariots de
» bagages et de munitions qui se retiraient,
» mais encore un grand nombre de fuyards
» des troupes bernoises, qui, très-irrités
» contre leurs officiers, faisaient des ju-
» remens épouvantables, criaient à tort et
» à travers, et ne s'accordaient entr'eux
» que pour dire qu'ils étaient vendus et
» trahis. Nos officiers cherchèrent en vain
» à les rallier et à nous en faire accom-

» pagner à notre poste d'Oberveil : ils con-
» tinuèrent leur fuite en désordre.

» Nous arrivames vers le soir à Oberveil.
» La pluspart des habitans avaient fui, em-
» portant avec eux leurs effets. Ceux qui
» étaient restés nous signifièrent que nous
» eussions à nous retirer, car leurs inten-
» tions, dirent-ils, n'étaient pas de se dé-
» fendre contre les français.

« Sur ces entrefaites, l'aide de camp
» Auf der Maur, que notre commandant
» avait envoyé à Buren pour prendre des
» ordres, revint nous dire que jusqu'à pré-
» sent Graffenried ne pouvait nous donner
» aucune instruction positive, mais que si
» quelque chose d'important avait lieu,
» nous en serions informés sur le champ.
» Il nous assura de plus avoir vu par-tout
» le plus grand désordre dans l'armée ber-
» noise et sa presque totale dissolution,
» et n'avoir rencontré nulle part le moin-
» dre vestige des troupes de Glarus et
» d'Uri.

« Ces nouvelles étaient de nature à faire
» changer en tristesse la joie et la satisfac-
» tion qui règnaient parmi nos gens. Un
» murmure soudain se fit entendre dans les
» rangs ; on entoura les officiers ; on cria :

» retournons chez nous ; qui de nous voudra se charger de la défense d'un pays, » dont les habitans se font la guerre entre » eux-mêmes, ou ne voulant pas combattre, » répandent des soupçons odieux sur leurs » chefs ! C'est ainsi que parlèrent nos sol» dats.

« Cette disposition facheuse augmentait. » Nous étions seuls. Les sécours d'Uri et » de Glarus n'arrivaient pas. Nous n'avions » ni appui, ni instructions. Nos capitaines » se réunirent et réfléchissant à l'ordre po» sitif de notre Landsgemeinde (*assemblée* » *générale*,) de ramener les troupes dans » le cas où les bernois ne voudraient pas » se défendre, ils ordonnèrent la retraite » sur Bouchsee. Elle se fit cette nuit mê» me.

« Lucerne cependant avait pris la réso» lution de faire avancer ses troupes et de » les opposer aux français. La nouvelle par» venue dans ce canton des demandes ex» cessives de Brune et des hostilités déjà » commises sur différens points, en avaient » décidé les représentans à cette mesure de » vigueur. Ils sentirent qu'une démarche » ferme et assurée était devenue nécessaire. » Ils blâmèrent sans doute l'orgueil démé-

» suré des Bernois, qui ne voulaient pas faire
» un sacrifice au repos de la patrie; mais
» les choses en étant venues à ce point,
» l'honneur national, les conditions de l'alli-
» ance, tout leur fit un devoir de voler au
» secours de leurs voisins, sans examiner
» plus long-tems s'ils avaient eu tort ou
» raison dans leur conduite précédente. «

« Ils ordonnèrent au colonel Mohr, qui
» se trouvait avec sa troupe à la hauteur de
» Langenthal, d'avancer sur le champ et
» de se porter sur tel point du canton de
» Berne, où sa présence paurrait être né-
» cessaire. Ils ajoutèrent à cet ordre des ex-
» pressions flateuses pour les troupes de Lu-
» cerne. Nous sommes persuadés, disaient-
» ils, que vous saurez imiter l'exemple de
» nos ancêtres, — vaincre ou mourir pour
» la patrie.

A peine cette dépêche, destinée à être lue aux soldats, était-elle partie, qu'il en arriva une autre du colonel Mohr, dévoilant le triste état des choses. « Le désordre est à
» son comble, écrivait-il, (1) tout fuit. Nous
» sommes à St.-Urbain, Pfaffnau, Rotwyl,

(1) En date de Saint-Urbain, du 2 mars.

» Altbüren et Grosdietwyl. Les troupes
» d'Untervalden et de Zug se sont réunies
» à nous, et dans ce moment arrivent trois
» cents bernois, qui ont été au feu depuis
» deux heures du matin et sont harrassés de
» fatigue. Nous les avons logés dans les
» granges des environs. Nous faisons des
» patrouilles extraordinaires, parce que
» nous ignorons ce qui peut se passer cette
» nuit. Je vous prie de me faire parvenir,
» le plus promptement possible, vos ordres
» sur la conduite qu'il nous reste à tenir. »

Le gouvernement lucernois réitéra sans hésiter ceux qu'il avait déjà donnés, et y ajouta, que dans la supposition même d'une défaite totale des troupes bernoises, il fallait requérir sur-le-champ celles des autres cantons qui se trouvaient à portée, et en former une nouvelle ligne de défense, laquelle serait renforcée par le *Landsturm*, ou la levée en masse du pays, qui avait déjà été ordonnée. Il annonça de plus une seconde réquisition faite à tous les états de la Suisse, pour qu'ils eussent à envoyer des renforts.

Nous allons maintenant reprendre la narration du témoin oculaire, qui nous instruira plus exactement du véritable état des choses,

» Peu d'heures après l'entrée de nos » troupes à Bouchsee, nous y vîmes arriver » le général Erlach, accompagné de son » état-major et des débris de plusieurs ba- » taillons bernois, qui avaient reçu l'ordre » du gouvernement d'abandonner leur pre- » mière ligne de défense. Nous nous ré- » jouîmes de voir enfin arriver des com- » pagnons d'armes, avec qui nous nous » promettions de combattre vaillamment. » Tout-à-coup, le 3 mars, à midi, on en- » tend crier aux armes. Le bruit se répand » que les Français sont à Schupfen, village » distant de notre position d'environ une » lieue. Notre commandant, Aloys Reding, » avait déjà été une fois demander des or- » dres au général Erlach; mais celui-ci, » accablé de fatigue, se reposait et était » inaccessible. Il eut recours alors au colonel » Graffenried, qui lui dit : *Je ne puis vous* » *donner aucune instruction, ne sachant* » *pas encore moi-même ce qu'il faut que* » *je fasse; mais voyons, quelles sont vos* » *intentions?* — De me joindre aux troupes » de Glarus et d'Uri, qui se trouvent à » Berne, lui répondit Reding.

» Nous partîmes pour Berne, en effet. » Pendant la route, nous vîmes de toutes

» parts, à droite et à gauche, le pays cou-
» vert de fuyards bernois, qui se hâtaient
» de gagner leurs foyers. Arrivés à la hau-
» teur du moulin à papier, notre comman-
» dant nous fit enfiler, sur la gauche, la
» route de Worb, et fut lui-même à Berne
» prévenir le conseil de guerre qu'il ne ferait
» pas entrer sa troupe dans la ville, attendu
» que la place n'était pas en état de défense.
» Il demanda au contraire que les troupes
» d'Uri et de Glarus vinssent nous rejoindre
» près de Worb.

» Les membres de notre conseil de guerre
» se rendirent près de nous pendant la nuit,
» et approuvèrent la résolution de Reding,
» qui, le lendemain, retourna à Berne pour
» se concerter avec les commandans de Gla-
» rus et d'Uri. Il les trouva sortant de l'hôtel-
» de-ville, où ils venaient de demander au
» gouvernement bernois, dans une note mo-
» tivée, l'agrément de faire leur retraite.
» Aloys Reding approuva non-seulement
» cette note, mais, accompagné du conseiller
» Muller, d'Uri, il se transporta sur-le-
» champ à l'hôtel-de-ville, et fit au gou-
» vernement, en peu de mots, un rapport
» fidèle du véritable état des choses. Le dé-
» sordre, dit-il, paralyse tout : la désunion

» du peuple ; son manque de confiance en-
» vers ses autorités civiles et militaires ; les
» propos des fuyards que j'ai rencontrés hier
» sur toute ma route, et la conviction de
» l'impossibilité absolue de repousser l'enne-
» mi au milieu de circonstances pareilles ;
» toutes ces considérations ont fait telle-
» ment impression sur nos troupes, que
» nous ne sommes parvenus qu'avec la plus
» grande difficulté à prévenir jusqu'ici leur
» révolte. Cette disposition doit bientôt ga-
» gner également les autres corps auxi-
» liaires. Et comment se fait-il que, dans
» ces jours de péril, les contingens de trois
» autres cantons ne soient pas ici, et se
» tiennent éloignés sur les limites du canton
» de Lucerne ? — J'ai reçu l'ordre de mon
» souverain de ne pas sacrifier du monde
» inutilement ; il est donc nécessaire que
» j'exécute ma retraite sur Worb, et que
» j'y fasse ma jonction avec les troupes de
» Saint-Gall, de Glarus et d'Uri.

» Nous sortîmes de Berne peu d'heures
» après. Le lendemain, à quatre heures
» du matin, un officier bernois vint nous
» apporter un réquisitoire de la part de son
» gouvernement, qui nous enjoignait de nous
» porter en hâte vers le Grauholz. Les

» membres du conseil de guerre et les com-
» mandans d'Uri, de Schwitz, de Glarus
» et de Saint-Gall, s'assemblèrent pour dé-
» libérer sur cet ordre. Le résultat de cette
» conférence fut qu'on n'y obéirait point.
» Nous ne connaissions ni la position de
» l'ennemi, ni celle des Bernois, mais nous
» savions que les Français avançaient en
» nombre considérable sur tous les points,
» sans trouver presque de résistance, et que
» déjà la ville de Berne faisait des disposi-
» tions pour se rendre.

» Ces événemens nous firent continuer
» notre retraite. Après une marche de deux
» heures environ, nous fûmes rejoints par
» quelques-uns de nos officiers que nous
» avions laissés derrière nous, pour être
» informés de ce qui se passerait après
» notre départ. Ils nous apportèrent la nou-
» velle du succès que les Bernois avaient
» eu à Neuenegg, sous les ordres de Graf-
» fenried. Le gouvernement de Berne nous
» conjurait de nouveau de rester. Nous
» fîmes part de cette nouvelle aux soldats;
» elle réchauffa leur courage et leur enthou-
» siasme; ils demandèrent à grands cris
» d'être conduits à l'ennemi, et jurèrent de
» se sacrifier tous jusqu'au dernier, s'il res-

» tait encore le moindre espoir de sauver » Berne et de résister aux Français. Nous » retournâmes sur nos pas.

» En moins de cinq quarts-d'heure, nous » fûmes à Worb ; mais en y arrivant, toutes » nos espérances se trouvèrent détruites. » Berne était tombé au pouvoir de l'ennemi : » il ne nous restait donc plus d'autre parti » à prendre que celui de quitter Worb une » seconde fois, et de gagner notre pays. » Nous partîmes.

CHAPITRE XX.

Les Waldstaetten cependant ignoraient toujours ce qui venait de se passer, et ne se doutaient pas de la prise de Berne. Il parvenait bien de tems à autre dans ces montagnes quelque bruit vague de batailles perdues, de combats malheureux ; mais le peuple qui les habite ne s'en laissait pas décourager. Les assemblées générales d'Uri et d'Unterwalden avaient eu lieu ; des ordres avaient été donnés pour l'envoi de troupes au se-

cours de Berne, et l'on faisait pour le pays même les plus grands préparatifs de défense.

L'assemblée générale de Schwytz prit, le 4 de mars, les mêmes mesures. Cent-cinquante chasseurs, commandés par le capitaine Hediger, et un bataillon à la tête duquel était Aloys Gwerder, reçurent ordre de se porter sur Lucerne, et de se laisser employer par-tout où le besoin l'exigerait. La levée en masse fut ordonnée. On fit quitter le pays à tous les étrangers qui annonçaient ne pas vouloir se prêter à la défense générale. On décréta des peines corporelles contre tous ceux qui répandraient de fausses alarmes. L'assemblée générale fit sommer tous les ci-devant sujets, et notamment ceux du pays de la Marche, de déclarer s'ils voulaient, ou non, se réunir aux Waldstaetten, et contribuer aux mesures de sûreté. Elle ordonna à son conseil de guerre, qu'elle croyait toujours à Berne, de publier partout que le canton de Schwytz traiterait en ennemis, tous ceux qui seraient favorables aux Français ou leur prêteraient assistance.

Telles étaient les dispositions unanimes du peuple de ce canton. La crainte, l'espoir, la colère, l'orgueil, et toutes les passions qui précèdent ordinairement les orages po-

litiques et préparent les actions brillantes et vigoureuses, exerçaient ici leur influence. Par-tout, dans les plaines et dans les vallées, régnait une activité sans exemple. Les rapports les plus contradictoires, les suppositions les plus fausses circulaient avec une promptitude étonnante, et mettaient tout le pays en combustion.

Des nouvelles extrêmement alarmantes arrivèrent coup sur coup. D'un côté, les Waldstaetten apprirent que Soleure et Fribourg étaient sur le point de succomber. De l'autre, Lucerne leur manda que l'ennemi avait attaqué Hutwyl et Arwangen, et qu'on avait envoyé à sa rencontre toute la levée en masse. » Hâtez-vous, disait-il, de venir » à notre secours; la célérité et de grands » efforts sont seuls en état de nous sauver. »

Uri, Unterwalden, Zug et Schwytz ne tardèrent pas. Ils résolurent d'envoyer les secours les plus prompts. Uri somma le même jour encore le canton de Schwytz de faire, à l'égard des habitans du pays de la Marche, une dernière tentative pour les rappeler à leurs devoirs, et lui promit, dans le cas où elle ne réussirait pas, de faire cause commune avec lui pour dompter les rebelles.

Plus le danger général augmentait, et plus les

les pays sujets devenaient pressans dans les demandes qu'ils faisaient aux états dont ils étaient dépendans. La Thurgovie et le Rheintal se trouvaient aussi dans ce cas; leurs sollicitations étaient vives : les députés de la diète d'Arau, espérant toujours que le sort des armes serait favorable à l'aristocratie, les avaient éludées jusqu'ici avec beaucoup de finesse; mais lorsqu'ils virent que tout allait être perdu, ils ne leur résistèrent pas davantage, et aggrégèrent ces pays à la confédération helvétique.

Les habitans de Gaster attendaient leur délivrance avec une égale impatience. Les cantons souverains y avaient envoyé des députés, qui négociaient à cét égard avec des comités du peuple; mais celui-ci, peu satisfait des longueurs de la négociation, commença à soupçonner de la ruse et le dessein prémédité d'écarter ses demandes. Un attroupement eut lieu. Des hommes armés de pieux et de massues, entrèrent de force, le 5 mars, dans le couvent de Schænnis, où les députés étaient à table avec les dames du chapitre. Ceux-ci, effrayés de cette violence, accordèrent de suite pleine et entière liberté, se réservant simplement

la ratification des cantons de Schwytz et d'Uri, dont ils étaient mandataires.

Alors, le conseil de Schwytz fut obligé de plier sous l'impérieuse loi du plus fort. Il reconnut solemnellement le lendemain, l'indépendance des pays de Gaster, d'Uznach et de Wesen, et remit au premier, l'acte d'hypothèque qu'il avait à sa charge. Toutes ces concessions se firent sous la simple réserve que les pays libérés s'obligeaient à maintenir leur ancienne religion, à respecter les propriétés du chapitre, à ne point exiger entr'eux de droits de transit pour les marchandises qui iraient d'un pays dans l'autre; et à ne pas s'être mutuellement à charge, en cas de guerre au-dehors.

Ce n'est qu'après tous ces évènemens, que la terrible nouvelle de la chûte de Berne fut connue dans les Waldstaetten. On vit que le danger approchait d'une manière irrésistible. La partie inférieure du canton d'Unterwalden mit en délibération s'il ne valait pas mieux rappeler, pour la défense du pays, les troupes envoyées à Berne, plutôt que de les laisser à la disposition des états les plus voisins de l'ennemi. Schwytz décida pour la négative.

Lucerne écrivit aux Waldstaetten, que

dans l'incertitude de savoir si les Français attaqueraient aussi ce canton, il avait pris toutes les mesures pour se défendre, au moyen de la levée en masse, et les conjurait de laisser, en attendant que le danger eût disparu, leur contingent sur la lisière du canton, pour y former une seconde ligne de défense. Le conseil de Schwytz crut devoir faire encore plus. Il donna ordre aux deux bataillons, nouvellement destinés pour Berne, de se porter incessamment sur Lucerne. Il fit accompagner ces troupes de plusieurs députés, chargés de scruter les dispositions du peuple de Lucerne, et de s'enquérir s'il était fermement résolu à vaincre ou mourir pour son pays. Uri et Unterwalden envoyèrent également des troupes et des députés chargés des mêmes instructions, car les Waldstaetten, décidés à opposer à l'ennemi la plus vigoureuse résistance, ne voulaient partager les périls de leurs voisins, qu'autant qu'ils se seraient assurés de leur part une résolution analogue.

Quant à la partie supérieure du canton d'Unterwalden, elle ne put envoyer à celui de Lucerne un second contingent, ayant besoin, pour sa propre sûreté, des troupes dont elle pouvait disposer. Des avis certains

annonçaient que déjà les Français avaient percé jusqu'à Thoun. Au lieu de pouvoir donner des secours, ce pays se vit obligé lui-même d'en demander à ses voisins.

Le gouvernement de Zurich, toujours en querelle avec le peuple qui lui demandait la liberté, vint aussi s'adresser aux petits cantons. Une assemblée nationale s'était formée à Meila, village situé sur le lac de Zurich, et sous les yeux de la ville dominante. Cette assemblée parlait en maître, et s'arrogeait le pouvoir souverain. Les gouvernans de Zurich demandèrent donc aux Waldstaetten d'envoyer des troupes sur les frontières de leur canton, pour y prévenir une guerre civile; et des députés dans la ville même, afin d'aviser avec eux aux mesures à prendre dans la crise actuelle.

Quelque fût le desir des peuples de ces cantons d'être utiles à tous leurs voisins, ils ne purent accéder à cette demande. Le canton de Schwytz crut même qu'il était de la prudence, de terminer à l'amiable sa propre querelle avec les habitans de la Marche, qui toujours voulaient obtenir la déclaration solemnelle de leur liberté. Un acte de renonciation perpétuelle, à tous les droits que le canton avait exercés sur le pays et ses habi-

tans, leur fut décerné le 8 mars. Deux députés de Schwytz furent leur porter cette pièce, et eurent ordre de les solliciter en termes convenables, de permettre la réunion des deux pays, afin de consolider, par les liens de l'amitié, leur prospérité mutuelle.

Jamais les pays sujets de l'Helvétie n'eussent cherché à secouer le joug, sans la concurrence d'évènemens aussi extraordinaires qu'imprévus et nombreux. Une guerre civile, longue et sanglante, aurait pu, à la fin, ruiner la Suisse, et la livrer, sans défense, au joug des puissances étrangères; mais il fallait la réunion de toutes les causes qui ont amené son étonnante révolution, pour engager ses gouvernans à se désister volontairement, au moins en apparence, de leurs prérogatives et de leurs pouvoirs, qu'ils regardaient comme un légitime patrimoine et comme un apanage héréditaire, qui ne pouvait leur être contestés.

Cependant, tandis que les Waldstaetten, après avoir fraternisé avec leurs ci-devant sujets, se préparaient à une vigoureuse défense; ils apprirent inopinément que la France ne voulait pas en venir à des voies d'hostilités envers eux, ni envers les autres

cantons. Le général Brune avait positivement assuré les députés de Lucerne, tant par écrit que de vive voix, qu'il n'avait pas l'ordre d'outre-passer le territoire des cantons de Fribourg, de Berne et de Soleure. Le ministre Talleyrand avait écrit dans le même sens au nom du directoire français; il félicitait dans sa lettre, le canton de Lucerne, de sa révolution volontaire, opérée le 31 janvier. Ces heureuses nouvelles avaient été sur-le-champ publiées dans la ville, à son de trompe et au bruit des acclamations de ses habitans; et alors, le gouvernement du canton, en renvoyant les auxiliaires des Waldstaetten et ceux des autres états, leur témoigna toute sa reconnaissance, et leur déclara qu'il n'entendait pas séparer ses intérêts des leurs; et que, quoique plein de confiance aux promesses du gouvernement français, il ne cesserait pas de veiller à la sûreté commune, et de prendre toutes les précautions qui pourraient l'assurer.

Les troupes des Waldstaetten rentrèrent donc dans leurs foyers, mais avec l'ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal. Cette mesure parut nécessaire; car, malgré le changement inopiné survenu dans la face des affaires, qui pouvait espérer qu'après

des évènemens aussi désastreux, la tranquilité de la Suisse serait tout-à-coup, et pour long-tems rétablie?

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE XXI.

Il est universellement reconnu, que le gouvernement français, malgré tout le bonheur attaché aux opérations de ses armées victorieuses, ne s'était cependant pas flaté de vaincre aussi facilement la ligue helvétique. Si les Suisses plus unis, avaient eu le talent de profiter des avantages, que deux victoires remportées sur les Français devaient leur procurer, ils auraient pu attaquer la France par son côté le plus faible; faire une diversion utile, et donner, peut-être, à l'Empereur le prétexte de recommencer la guerre, et le tems de venir à leur secours.

Le directoire prévit ce qui aurait pu arriver; voilà pourquoi, dans sa querelle avec les trois cantons voisins de la France, il travailla si adroitement à séparer leurs intérêts de ceux du reste de la Suisse; voilà pourquoi il employa toutes les ruses imaginables pour paralyser l'action des petits cantons; qu'il fut si prodigue, ici, de pro-

messes; là, de menaces; qu'il donna, coup-sur-coup au général Brune et à ses différens agens, soit en Suisse, soit dans lès états voisins, des ordres si embrouillés et si contradictoires; voilà enfin la cause de la joie excessive que témoignèrent les directeurs à Paris, lorsqu'ils apprirent la nouvelle inespérée de la reddition de Fribourg, de Berne et de soleure. Ils n'avaient pu s'imaginer de conquérir à si peu de frais ces derniers remparts de la liberté, fortifiés par la nature, et de vaincre ces hommes, que l'Europe était habituée depuis si long-tems, à compter au nombre de ses plus vaillans guerriers.

Mais maintenant la brèche était faite: l'antique prestige de l'inviolabilité du territoire helvétique avait été détruit. Il ne restait à la France, dans l'incertitude où elle se trouvait de sa position vis-à-vis de l'Empereur, que d'achever ce qu'elle avait si heureusement commencé. La conquête de la Suisse et de la formidable barrière des Alpes, devait lui procurer le double avantage de mettre à couvert la partie faible de ses propres frontières, et de menacer les états héréditaires de l'Empereur. Toutes les mesures furent prises pour parvenir à ce but; qui blessait tout-à-la-fois, l'équité, la saine po-

litique, et le droit des nations. Rien ne put arrêter l'exécution des projets des gouvernans de la France ; ils ne comptèrent pour rien la haine des Suisses et l'exécration de l'Europe, que la perfidie qu'ils méditaient, leur allait mériter. Des hommes habitués à ne reconnaître d'autre loi que celle du plus fort, et d'autre divinité que l'aveugle fortune qui s'associait à toutes leurs entreprises, ne pouvaient être retenus dans leurs desseins ambitieux par des considérations de convenance et de justice. Il ne leur manquait plus qu'un prétexte pour justifier, au moins en apparence, leur odieux attentat ; et ce prétexte ne tarda pas à se trouver dans l'innocence même du peuple paisible dont ils voulaient détruire le repos.

Les pâtres qui habitent les alpes de l'Helvétie, dans la conscience de leur conduite sage et prudente, se croyaient parfaitement à l'abri des querelles de la France. Ils nourrissaient, à la vérité, une secrette horreur pour ce peuple, qui avait eu la faiblesse de se souiller de tant de crimes au nom de la liberté ; mais ils avaient toujours soigneusement évité d'attirer sur eux la colère de leurs voisins redoutables. Leurs magistrats espéraient, qu'en se tenant à l'écart, l'orage ne

les atteindrait pas, et ne promènerait ses ravages que sur les cantons aristocratiques. Cependant, ils ne pouvaient se défendre d'une secrette inquiétude, en pensant aux forces supérieures de la France; à la facilité qu'elle aurait de subjuguer, par les armes, le reste de la Suisse; et sur-tout, à la circonstance très-significative d'un projet de constitution générale pour l'Helvétie, qui commençait à circuler de toutes parts.

Le canton de Schwytz se décida le premier et il voulut, à quelque prix que ce fut, être éclairé sur le sort qui lui était reservé. Il commença par écarter, même jusqu'à l'apparence des torts qu'on aurait pu lui reprocher et pour cela, il fit décréter, dans une assemblée générale tenue le 10 mars, que tous les ressortissans, qui jusqu'ici n'avaient pas obtenu la déclaration expresse de leur liberté et de leur indépendance, en jouiraient dorénavant et seraient, à l'instant même, aggrégés au titre de citoyens du canton. Ensuite il convoqua les cantons d'Uri, d'Untervalden et de Glarus, pour une conférence à Brunnen, afin de concerter avec eux l'envoi d'une ambassade auprès du général français et de convenir des mesures

de défense qui pourraient devenir nécessaires.

Le canton de Lucerne et la partie supérieure de celui d'Untervalden avaient déjà fait demander au général Brune s'ils avaient quelque chose à redouter de la part de la France.

Voici les réponses que leur fit ce général :

A Lucerne.

CITOYENS,

« La grande nation n'a pas cessé de prou-
» ver l'estime qu'elle fait des liens qui l'at-
» tachent au canton de Lucerne. Elle n'a
» pas donné l'ordre d'entreprendre des hos-
» tilités contre ce pays ; la grande nation
» *desire* au contraire *conserver ses an-*
» *ciennes relations* avec le canton de Lu-
» cerne, bien convaincue que par l'amour
» qu'il porte à la liberté, il sera toujours
» digne d'être la patrie des descendans de
» Guillaume-Tell. (1)

A Unterwalden.

CITOYENS,

« La grande nation n'a pas encore cessé
» d'honorer les liens qui l'unissent au can-

(1) Lettre datée de Berne, le 20 ventose an 6.

» ton d'Untervalden. Elle n'a donc pas or-
» donné la moindre hostilité contre ce can-
» ton. La grande nation *desire au con-
» traire conserver ses anciennes relations
» avec le canton d'Untervalden.* (1)

Ces assurances solemnelles de la part de Brune étaient de nature à rendre aux confédérés l'espoir qu'ils avaient prèsque totalement perdu.

Néanmoins les députés des quatre petits cantons que nous venons de nommer, se rassemblèrent à Brunnen, ainsi que l'invitation du canton de Schwytz le portait. Celui de Zug se joignit également à eux. Schwytz leur proposa une adresse au général français, qui fut acceptée, et confiée à une députation chargée de la porter à Berne, oú se trouvait le quartier-général.

Elle était conçue en ces termes :

CITOYEN GÉNÉRAL,

« Les représentans des cantons démocratiques d'Uri, de Schwytz, d'Untervalden, de Zug et de Glarus, ont l'honneur de vous présenter, au nom de leurs commettans, c'est-à-dire, des assemblées générales de

(1) Lettre de Berne du 20 ventose an 6.

leurs cantons respectifs, les observations suivantes.

« Personne de nous ne peut croire qu'il soit dans les intentions ou dans les principes du gouvernement français, de troubler les petits cantons démocratiques dans l'exercice d'une liberté que la nation française paraît avoir eu en vue de donner au reste de la Suisse; néanmoins, citoyen général, nous ne pouvons vous dissimuler que l'approche de vos troupes, l'incertitude de leur destination, les bruits qui circulent à cet égard, n'ayent jeté parmi nous les inquiétudes les plus vives. Nous ne serions pas dignes de l'estime de la grande nation, si nous attachions un moindre prix au maintien de cette liberté, que nos ancêtres, auxquels vous assignez encore dans vos écrits journaliers une place honorable, nous ont acquise par leur valeur et l'effusion de leur sang.

« Compagnon et témoin des efforts glorieux de votre grande nation, vous devez, mieux que personne, citoyen général, savoir ce que peut l'enthousiasme de la liberté sur un peuple libre et courageux.

« Malgré tous les bruits répandus, malgré toutes nos appréhensions, la confiance que

nous nous plaisons à avoir dans les sentimens de justice du gouvernement français, n'a pu être un instant altérée.

« C'est cette même confiance qui a déterminé les assemblées de nos peuples à vous envoyer des représentans, dans le but d'obtenir de vous, citoyen général, la promesse rassurante que les troupes françaises n'entreront pas sur notre territoire et la déclaration positive, que le directoire n'a point en vue de nous troubler dans l'exercice de notre religion, de notre indépendance, de notre liberté et de notre organisation politique. Cette organisation démocratique, nous l'aimons et lui sommes attachés comme à une bonne mère, qui a fait notre bonheur depuis des siècles. Elle a consacré pour principes et dans toute leur pureté, les droits de l'homme et la souvraineté du peuple; elle est donc parfaitement concordante avec celle adoptée par la République française. Nous avons prévenu la seule objection qu'on aurait pu nous faire: quelques cantons démocratiques avaient des sujets ou des ressortissans: ils n'en ont plus. Tous sont libres, autant que nous le sommes, et par cet amendement salutaire à notre organisation, nous

avons écarté tout ce qui pouvait être contraire aux principes ds la France.

« Daignez donc, citoyen général, nous donner quelque assurance des dispositions bienveillantes du directoire français et vous convaincre, que nous n'ambitionnons rien de plus ardemment, que de vivre en paix et bonne intelligence avec la grande nation.

« Agréez de la part d'un bon peuple montagnard, qui ne connaît d'autre bien que sa religion et sa liberté, et n'a d'autre trésor que ses troupeaux et son industrie, la promesse la plus sincère de faire tout ce qui sera compatible avec son indépendance et sa liberté, pour donner à la République française des preuves de son attachement.

« Agréez encore, citoyen général, la promesse solemnelle que nous faisons au nom de nos cantons, de ne jamais porter les armes contre la République française, et de ne nous allier jamais avec ses ennemis. Le besoin de défendre notre liberté, pourra seul nous mettre les armes à la main.

« Puissent ces déclarations franches et loyales nous valoir en échange celles que nous vous supplions respectueusement de nous accorder! Alors nos craintes, nos inquiétudes, feront

feront place à des sentimens de gratitude et d'affection que nous vouerons éternellement au Gouvernement français et à son digne général. Berne, 16 mars 1798.

Salut et Respect,

Les Représentans du Peuple d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug et de Glarus,

d'Uri	Thadée SCHMID, landammman, SCHMID, capitaine du pays, De MENTELN, conseiller.
De Schwytz.	BUELLER, Statthalter. AB-JBERG, ancien Statthalter, CASTELL, directeur des salines. METLER, député.
d'Unterwalden.	WURSCH, landamman, ZELGER, capitaine du pays, Xavier WURSCH, Joseph-Marie CHRISTEN.
de Zug.	Charles-François KAYSER, François-Joseph ANDERMATT, Antoine HESS, Aloys STAUB, Joseph BAUMGARTNER,
De Glarus.	ZWEIFEL, président, ZOPFI, membre du conseil, MULLER, *idem*.

Le général Brune reçut ces députés non seulement avec toute la distinction due à leur caractère, mais il leur fit encore une

réponse qui dissipa toutes leurs craintes et leur rendit la plus grande sécurité. La voici :

Brune, aux cantons démocratiques.

Citoyens,

« J'assure les représentans des cantons « démocratiques que, dans les événemens « qui ont attiré l'armée française en Suisse, « par les *provocations* des oligarches de « Berne, les cantons démocratiques n'ont « pas cessé de conserver l'amitié de la répu- « blique française, et qu'il n'est pas entré « dans ses desseins de porter ses armes sur « leur territoire » (1).

Les Waldstaetten, sur une assurance aussi positive, se livrèrent à l'agréable illusion que le danger était passé pour eux, et crurent que les opérations de la France avaient eu pour unique but d'humilier l'orgueil des gouvernemens aristocratiques. Leur espoir augmentait en raison des événemens qui se passaient dans leur voisinage. La ville de Zurich par un arrangement conclu à Kusnacht, le 10 mars, avait enfin abdiqué le pouvoir souverain. Cette circonstance était très-heu-

(1) Datée de Berne du 26 ventose an 6.

reuse pour les petits cantons, sur-tout pour celui de Schwytz; car dans le cas où Zurich aurait voulu pousser les choses à la dernière extrémité, ils n'eussent pu se dispenser de lui prêter assistance, ainsi qu'ils s'y étaient formellement engagés peu de jours auparavant (1).

La seule chose qui pouvait encore être pour les cantons démocratiques un objet d'inquiétude, était le projet d'une république une et indivisible qu'on faisait circuler dans la Suisse. Mais ce sujet d'alarme s'évanouit à son tour, quand on vit Brune lui-même annoncer une république rhodanique, une helvétique, et enfin une troisième, sous le

(1) Les députés Abbeg et Balthasar Holdemer de Schwytz, envoyés au pays de la Marche, avec ordre de le déclarer libre et de le réunir au canton de Schwitz, risquèrent à cette occasion, par une démarche aussi arbitraire qu'imprudente, de compromettre essentiellement leur canton vis-à-vis celui de Zurich; ils annoncèrent à la commission de la Marche, que Schwytz était décidé à engager la ville de Zurich d'acquiescer aux demandes du peuple des campagnes, et en cas de refus de sa part, de l'y contraindre par la force. Jamais les députés n'avaient été chargés de faire une semblable déclaration.

nom de république de Guillaume Tell. Celle-ci devait être composée des petits cantons, qui auraient conservé leurs anciennes formes et usages. Le respect pour ces contrées qui sont à-la-fois le berceau de la liberté européenne et la patrie de ces héros à qui la France même avait érigé des monumens, semblait avoir donné naissance à ce projet; mais il fut d'une courte durée.

Des hommes qui déploraient la perte des forces de la Suisse et n'espéraient pouvoir les retrouver que dans l'unité la plus absolue, combattirent ce système de fédéralisme. Brune se laissa aller à leurs raisonnemens, et l'unité fut résolue. Il publia à cet effet la proclamation suivante : (1)

BRUNE, général en chef, aux citoyens de tous les cantons.

« Au milieu des derniers efforts de l'oli-
« garchie contre la liberté, et de l'efferves-
« cence produite par le choc des passions,
« on a demandé de partager l'Helvétie en

(1) A Berne, le 22 mars 1798. Elle fut bientôt suivie d'une seconde, de la part du commissaire Lecarlier, et de la même teneur.

« deux républiques ; mais bientôt la douleur « d'un tel partage s'est faite sentir à tous les « suisses, et des vœux tendans à obtenir » l'unité républicaine, ont été prononcés de » toute part.

» Touché par les représentations nombreu- » ses de ceux-là même qui d'abord avaient » sollicité la division de la Suisse, je me prête » volontiers à leur desir actuel de l'unité, » d'autant plus que je suis convaincu qu'il » est maintenant celui de la majorité de la » nation.

» En conséquence, les députés qui devaient » se rendre à Lausanne pour y former un » corps législatif, se transporteront immé- » diatement après leur nomination à Arau ; et » là, réunis aux députés des autres cantons, » ils formeront le corps législatif de la RÉPU- » BLIQUE HELVÉTIQUE UNE ET INDIVISIBLE. »

CHAPITRE XXII.

CETTE proclamation fut un coup de foudre pour les petits cantons et les replongea tout-à-coup dans les mêmes alarmes et dans les mêmes dangers auxquels, peu de jours

auparavant, ils se croyaient échappés pour toujours ; mais elle devint aussi le signal de la guerre et des préparatifs de la plus vigoureuse défense. Uri, Schwytz, Unterwalden Zug et Glarus connaissaient la faiblesse de leurs moyens et les forces de la puisance colossale qu'ils avaient à combattre. Mais résolus de tout sacrifier pour sauver, s'il était possible encore, leur pays et leur constitution, ils ne calculèrent pas le désavantage de la position dans laquelle ils étaient, et n'écoutèrent que la voix de la patrie qui leur criait de tout tenter pour elle. Les contemporains n'apprécieront pas à sa juste valeur ce dévouement généreux ; mais la postérité sera plus équitable, et c'est à elle à juger la conduite de ce peuple.

Uri invita ses alliés à se prononcer de la manière la plus énergique et à sacrifier tout, plutôt que d'accepter la nouvelle constitution. A la demande du canton de Schwytz, il convoqua tous les autres des Waldstaetten, même celui d'Appenzell et le pays de Saint-Gall, à une conférence solemnelle, dans laquelle chacun aurait à prononcer, s'il fallait se laisser donner la loi par l'étranger, en abandonnant sans résistance un système de gouvernement auquel un bonheur de plu-

sieurs siècles avait été attaché, ou bien sauver l'honneur du nom suisse par l'emploi de toutes les forces et par la plus vigoureuse défense.

La circulaire du canton d'Uri électrisa toutes les parties de la Suisse auxquelles elle fut adressée. Par-tout on vit, non-seulement les hommes faits, mais les vieillards, les enfans, et même les femmes, sans égard pour la faiblesse de leur sexe ou celle de leur âge, se préparer au combat et offrir leurs bras à la patrie.

Les députés des cinq petits cantons se réunirent le 1er. avril à Schwytz pour y tenir l'assemblée convoquée par Uri, et peser les destinées du gouvernement et de la religion. Ceux d'Unterwalden se firent attendre quelque tems, car le peuple d'une partie de ce canton balançait encore entre le choix d'une conduite énergique et celui d'un accommodement avec la puissance étrangère. Une lettre du conton de Lucerne avait causé cette hésitation momentanée. Lorsque Schwytz eût appris ce qui se passait, il écrivit à son tour; fit valoir avec force la foi des traités, et conjura ce canton de ne pas se séparer de la cause commune; mais le courier chargé de cette dépêche, n'avait pas encore atteint

les limites du canton d'Unterwalden, que celui-ci s'était déjà décidé et prévenait le vœu de son allié. Il envoyait des députés à Schwytz et faisait savoir qu'il était décidé à périr sous les coups de l'ennemi, plutôt que d'abandonner l'alliance des cantons avec lesquels il avait partagé le bonheur des siècles précédens.

Une circonstance particulière rendit singulièrement intéressante la première réunion des états démocratiques et contribua beaucoup à augmenter l'enthousiasme qu'elle avait inspiré. Des députés de Toggenbourg, du Rheintal et de Sargans, qu'on ne s'attendait pas à voir dans cette assemblée, vinrent s'y présenter et demandèrent, au nom de leurs peuples respectifs, à entrer dans l'alliance des cinq cantons pour la défense de la patrie. On vit également arriver les députés d'Appenzell et ceux du pays et de la ville de St.-Gall.

L'assemblée des cinq cantons fut touchée de ce dévouement, témoignage authentique d'un véritable esprit public, mais faute de pouvoir suffisant, elle n'osa prendre sur elle de les admettre dans son sein et de leur accorder voix délibérative. La prudence d'ailleurs et la crainte de donner au général fran-

çais, qui déjà avait désigné nominativement ces contrées dans la division territoriale de la nouvelle République, un motif plausible de mécontentement, justifièrent suffisamment ce refus. On leur permit cependant de former une assemblée séparée et il fut résolu que chacune d'elles rédigerait un mémoire pour le directoire français, auquel on les enverrait conjointement et de la même manière.

Ces deux assemblées furent d'ailleurs unanimes dans leur résolution de rejetter hautement la constitution proposée, et, si les circonstances l'exigeaient, de faire les plus grands et les derniers efforts pour conserver l'ancienne.

Lorsque ces assemblées eurent achevé leurs conférences, il arriva encore à Schwytz des députés du pays de la Marche, qui offraient de faire cause commune avec les cinq anciens cantons; mais on leur signifia qu'ils venaient trop tard et l'on refusa de leur donner accès.

Cependant, la partie supérieure du canton d'Unterwalden, dont les députés siégeaient à Schwytz, changea tout à coup d'avis et en revint à celui qu'elle avait manifesté d'abord. Le peuple était bien con-

vaincu du droit qu'il avait de maintenir intacte la constitution de ses pères, mais il calculait en même tems que tôt ou tard il serait obligé de céder à la force. Il prenait le plus tendre intérêt au sort des plus anciens membres de la confédération, mais reconnaissait la nécessité de se réunir à la majorité du peuple helvétique, et le besoin de sacrifier au bien général et pour prévenir les horreurs d'une guerre civile, sa propre existence politique. La partie inférieure de ce canton et le canton de Schwytz même, envoyèrent en vain des députés à l'assemblée générale de Sarnen : (1) ils furent constamment refusés : le peuple ne leur permit pas de paraître dans l'assemblée et écrivit sur le champ, de concert avec l'abbaye d'Engelberg, à Berne, pour annoncer au général français qu'ils acceptaient la constitution helvétique. Pendant cet intervalle le général Brune avait remis au général Schawenbourg le commandement en chef de l'armée française en helvétie.

La défection de cette partie d'Unter-

---

(1) Sarnen est le chef-lieu de la partie supérieure.

walden aigrit les petits cantons, mais ne les découragea pas et ne les détourna point de leur entreprise. Quelqu'en fût le succès, elle ne pouvait être que louable et glorieuse.

Le 5 avril, les députés des petits cantons partirent pour Berne, dans l'intention de se rendre à Paris après en avoir obtenu l'agrément des autorités françaises;(1) mais Schawenbourg et le commissaire du gouvernement Lecarlier, auxquels ils s'adressèrent, leur refusèrent des passe-ports. L'ordre avait déjà été donné de métamorphoser en République une et indivisible, les foibles restes de la confédération. C'était maintenant aux agens du directoire à trouver des prétextes, à imaginer des griefs, pour mettre à exécution sa volonté inflexible.

Ces prétextes ne se firent pas attendre fort long-tems. Les paysans de Schwytz étaient irrités contre le peuple de Lucerne, qui avait consenti à l'indivisibilité de la Suisse et avait érigé dans tous les villages

---

(1) Ces députés étaient Aloys Muller, d'Uri; Louis Weber, de Schwytz; Zweifel, de Glarus, Joseph Blum et Jean-Jacob Mesmer, de St.-Gall. Le canton d'Apenzell, Toggenbourg, le Rheintal et Sargans en envoyèrent aussi quelques-uns.

des arbres de liberté. Les endroits limitrophes de ces deux cantons étant en relation continuelle, il devait nécessairement s'élever des rixes entre leurs habitans, à raison de leurs opinions différentes. Il y en eut en effet, et la suite de l'une d'elles fut que les habitans de Schwytz vinrent à Greppen abattre l'arbre de liberté et enlever le drapeau tricolor helvétique, qu'ils emportèrent en triomphe à Kusnächt. Dans d'autres endroits, le paysan lucernois se réunit à celui de Schwytz pour commettre de semblables excès, et, quelques mesures de rigueur que prissent les gouvernemens de ces deux cantons, ils ne parvinrent pas à les arrêter, tant l'imagination du peuple était alors exaltée.

Mais Schawenbourg et Lecarlier, attentifs à tout ce qui se passait, saisirent avidement l'occasion de ces désordres partiels, pour déclarer ennemis les cantons qui refusaient de se réunir à la république helvétique. Ils renvoyèrent donc avec hauteur et dédain, les députés qui étaient venus se présenter à eux; par conséquent, les adresses que ceux-ci devaient remettre au directoire français, ne parvinrent pas à leur destination; mais nous croyons devoir en faire part à nos lec-

teurs et leur communiquer en même-tems la note que ces députés présentèrent au commissaire Lecarlier. Ces différentes pièces portent l'empreinte de l'esprit vraiment républicain, de la dignité et de la noble franchise de leurs auteurs, et méritent d'être conservées dans les annales de l'histoire.

Au commissaire LECARLIER.

« Les représentans du peuple des plus anciennes démocraties de la Suisse, justement alarmés des conséquences des changemens importans qui se font en ce moment, mais rassurés plus justement encore par les déclarations généreuses du gouvernement français, à l'égard des états démocratiques, venaient de s'assembler à Schwitz pour délibérer sur la conduite qu'ils avaient à tenir dans les circonstances présentes, et sur les moyens à mettre en œuvre pour conserver la constitution véritablement libre et démocratique des peuples de ces cantons, qui seraient au désespoir s'ils venaient à la perdre. Cette assemblée, remplie de confiance dans les sentimens de justice qui animent le directoire exécutif de la république française, avait résolu de lui adresser les représenta-

tions les plus pressantes sur cet objet important, et ses délibérations, à cet égard, allaient être terminées, lorque des députés d'Appenzell, de la ville et du pays de Saint-Gall, du Toggenbourg, des deux religions, du Rheinthal et de Sargans, arrivèrent aussi dans le lieu de l'assemblée, et voulurent se joindre à elle, pour traiter des intérêts de leurs peuples.

« Quoique les constitutions de ces pays soient semblables aux nôtres, et qu'ils partagent également nos appréhensions et nos vœux ; quelques différences dans les motifs, et d'autres considérations particulières, nous ont empêché de réunir leurs observations avec les nôtres dans une seule et même adresse : mais nous aurions cru mériter, à juste titre, le reproche des gens équitables, si nous eussions détourné nos alliés d'une démarche dont nous attendons, pour nous-mêmes, les plus heureux résultats.

« Nous sommes également persuadés, citoyen commissaire, que ni vous, ni le directoire exécutif, ne désapprouverez notre conduite à l'égard de ces pays.

« En prenant la liberté de vous communiquer le mémoire que nous avons l'honneur d'adresser au directoire français, nous avons

çru devoir vous instruire de la circonstance ci-dessus.

«Votre humanité, votre justice, les preuves nombreuses de bienveillance que vous avez données à notre nation, et la connaissance que vous avez de la situation véritable de nos états démocratiques, nous sont autant de garants du zèle que vous mettrez à appuyer auprès du directoire, nos observations respectueuses, et des titres nouveaux que vous saurez acquérir à notre reconnaissance éternelle.

Agréez, etc.

Schwytz, le 5 Aril 1798.

Au nom des Représentans des communes des cantons démocratiques d'Uri, Schwytz, Unterwalden, Zug et Glarus.

WEBER, landamman et banneret.
SCHUELLER, ancien landamman.
Jean-Antoine ULRICH, secrétaire du canton de Schwytz.

MEMOIRE des cinq cantons démocratiques adressé au DIRECTOIRE français.

Citoyens Directeurs,

« La république française, en se déclarant amie et alliée du peuple suisse, et promet-

tant de respecter son droit de souveraineté, parut n'avoir eu d'abord en vue que de favoriser les efforts qui pourraient être faits par les habitans des états aristocratiques, pour réacquérir cette liberté primitive dont les cantons démocratiques furent la source et les auteurs.

« Tranquillisés par ces principes, si solemnellement reconnus par la république française, nous étions bien éloignés de croire qu'elle voulût porter atteinte à la liberté et à l'indépendance des gouvernemens populaires, tandis qu'elle se plaisait à les proposer pour modèles aux autres peuples de la Suisse.

« Cependant, l'approche des armées, l'incertitude de leur destination, les bruits publics, tout concourut bientôt à nous alarmer aussi, nous les paisibles habitans des vallons de l'Helvétie.

Mais l'opinion que nous avons de votre équité, citoyens directeurs, et la confiance où nous sommes que votre conduite s'accordera toujours avec vos principes et vos promesses, parvinrent sans peine à calmer nos vives inquiétudes.

« Nous choisîmes dans le sein de nos assemblées générales, des représentans du peuple

que

que nous envoyâmes à Berne auprès du général Brune. L'accueil qu'ils en obtinrent et les assurances verbales et par écrit qu'ils nous apportèrent de sa part, nous confirmèrent entièrement dans la sécurité à laquelle nous avions osé nous livrer.

« Nous jouissions à peine des bienfaits de cette sécurité, lorsque tout-à-coup nous reçûmes, par le gouvernement provisoire de Soleure, le projet d'une nouvelle constitution helvétique, et l'invitation pressante d'y adhérer; nous apprîmes en même-tems, mais d'une manière indirecte, que tous les cantons de la Suisse seraient forcés de s'y soumettre.

« Nous ne trouvons pas d'expressions assez fortes pour vous peindre, citoyens directeurs, la consternation que répandit parmi nous une nouvelle que le concours de tant de circonstances rendait si vraisemblable.

« C'est en vain que nous en chercherions pour vous rendre la douleur dont elle remplit nos âmes. Rien n'égale à nos yeux le malheur de perdre la constitution fondée par nos ancêtres, adaptée à nos mœurs et à nos besoins, et cimentée par la jouissance, pendant plusieurs siècles, de toute la somme d'aisance et de félicité dont nos

paisibles vallons soient désormais susceptibles.

« Citoyens directeurs, s'il est possible que vous ayez formé le projet de vouloir apporter quelque changement à la forme de nos gouvernemens populaires, permettez que nous vous parlions à cet égard le langage de la franchise et de la liberté.

« Permettez avant tout que nous vous demandions sans détour si vous avez trouvé dans nos constitutions quelque chose qui soit en opposition avec les principes de la vôtre.

« Où trouverez vous ailleurs que chez nous un mode de gouvernement qui mette plus exclusivement entre les mains du peuple l'exercice et le droit de la souveraineté? où l'égalité civile et politique soit plus parfaite? où chaque citoyen jouisse d'une plus grande somme de liberté? Nous ne portons d'autres chaînes que les chaînes légères de la religion et de la morale, d'autre joug que celui des lois que nous nous sommes données. Ailleurs peut-être le peuple peut desirer bien des choses à ces différens égards; mais chez nous, descendans de Guillaume Tell, qui avons maintenu sans la moindre altération la constitution qu'il nous a laissée, et pour

la conservation de laquelle nous vous parlons avec toute l'énergie que nous inspire le sentiment de plaider la plus juste des causes; chez nous, il n'existe qu'un seul vœu, un vœu unanime, celui de rester soumis au gouvernement que la providence et le courage de nos aïeux nous ont légué. Et quel gouvernement, citoyens directeurs, pourrait être plus en rapport avec le vôtre?

« Nous, les peuples de ces contrées, dont vous avez si souvent promis de respecter la souveraineté, c'est nous qui sommes les souverains de ces petits cantons; nous élisons nos magistrats et les revoquons à notre bon plaisir; les divisions de nos cantons élisent nos conseils, qui sont nos représentans, les représentans du peuple.

« Telles sont en abrégé les bases de nos constitutions. Ne reposent-elles pas sur des principes semblables à ceux sur lesquels votre gouvernement est assis?

« Eh! Comment auriez-vous donc la volonté d'anéantir notre bonheur en touchant à notre organisation politique? Quels seraient vos motifs pour le faire et quelle espèce d'avantages pourriez-vous en retirer?

« Supposez même que vous en eussiez le pouvoir, nous croyons que votre justice ne

vous permettra pas d'en faire usage pour introduire chez nous par la force, une constitution, qu'à peine la centième partie de nos citoyens, serait en état de comprendre.

« Nous sommes des peuples de patres et de montagnards, qui fidèles à la simplicité des mœurs de nos ancêtres, avons su jusqu'ici conserver peu de besoins et nous contenter de notre heureuse médiocrité : les foibles revenus de nos cantons suffiraient à peine à salarier le grand nombre de fonctionnaires que nous donnerait la nouvelle constitution.

« Il faudrait trouver des ressources dans les propriétés particulières, qui très-médiocres en général, seraient en peu de tems épuisées et cette mesure inévitable menacerait notre pays d'une ruine totale et prochaine.

« Ne vous étonnez donc pas, citoyens directeurs, si la certitude que nous avons de cette affligeante perspective, nous fait abhorrer ce nouvel ordre de choses et nous le fait envisager comme un fardeau dont le poids excède nos forces.

« Vos vues profondes en politique, vos connaissances exactes sur le caractère, la

position et les ressources des peuples qui vous environnent, viendront à l'appui de ces représentations et votre humanité, plus éloquente que nous-mêmes, sera notre défenseur près de vous.

« La grande nation, dont la gloire consiste à remplir les annales de son histoire, d'actes de justice et de générosité, pourrait-elle bien les souiller du recit de l'oppression d'un peuple paisible, qui ne lui a pas fait de mal, et qui n'avait ni la volonté ni la force de jamais lui être nuisible ?

« Bien loin de redouter un sort pareil, vos principes connus nous font conserver l'espoir consolant d'apprendre bientôt, que vous n'avez projetté la nouvelle constitution que pour les parties de la Suisse qui vous la demanderont et qu'au milieu des changemens que vous allez opérer, vous laisserez subsister les gouvernemens démocratiques, comme autant de monumens de votre admiration pour les héros dont ils sont l'ouvrage et dont vous avez si souvent proclamé les hauts faits.

« Daignez, citoyens directeurs, nous donner encore une preuve de vos intentions bienveillantes envers les petits cantons, en ordonnant que

la communication de leur part avec le reste de la Suisse ne soit pas interrompue.

« Daignez sur-tout nous tirer bientôt de l'incertitude cruelle où nous sommes ; alors nos paisibles vallons retentiront des expressions de notre reconnaissance pour la grande nation et pour ses dignes magistrats.

Schwytz, le 5 avril 1798.

Au nom des communes et des conseils des cantons démocratiques d'Uri, Schwytz, etc.

d'Uri. { SCHMID, ancien landamman,
SCHMID, capitaine du pays.

de Schwytz. { WEBER, landamman et banneret,
SCHUELLER, anc. landamman.

d'Unterwalden. { F. A. WURSCH, landamman,
ZELGER, capitaine du pays.

de Zug. { Fran.-Joseph ANDERMATT,
Charles-François KAYSER,
Antoine HESS,
Aloys STAUB,
Joseph BAUMGARTEN.

de Glarus. { ZWEIFEL, landamman,
Felix MULLER, statthalter.

Antoine ULRICH, *secrétaire du canton de Schwytz.*

Mèmoire *du peuple d'Appenzell, de celui de St.-Gall, du Toggenbourg, du Rheinthal et de Sargans, au* Directoire executif *de la République française.*

Citoyens Directeurs,

« Votre exemple a fait sortir les peuples de leur longue apathie. Depuis que la grande nation a rappelé la liberté sur la terre, tous successivement ont sécoué leurs chaines.

« De quelle satisfaction ne doit pas être rempli le cœur du patriote suisse, alors qu'il pense que c'est chez nous que la grande nation est venue prendre la première étincelle de ce feu sacré, allumé par nos ancêtres, dont la valeur porta les premiers coups aux tyrans de l'europe.

« Nous sommes, citoyens directeurs, les descendans de ces hommes, et, nous osons le dire, dignes de ce beau nom, car au moyen de la régénératîon politique qui vient de s'opérer parmi nous, nous sommes rentrés en possession de cette ancienne liberté, que nous avions perdue par la suite des tems, mais que nos frères nous ont généreusement et volontairement rendue, en

faisant le sacrifice de la souveraineté qu'ils exercaient sur leurs égaux et leurs frères.

« En un mot, citoyens directeurs, nous sommes tous libres maintenant, à l'exemple du canton démocratique d'Appenzell, qui jouit depuis trois siècles et demi de la plénitude des droits de l'homme et qui, ainsi que nous, demande de conserver sa constitution démocratique.

« Mais qu'elle a été notre surprise lorsque tout à coup on nous a présenté une constitution qui nous était jusqu'ici inconnue!

« Permettez, citoyens directeurs, qu'avec toute la franchise qui convient à des hommes libres, nous vous communiquions ici nos sentimens à cet égard.

« Nous vous demanderons avant tout pourquoi l'on veut nous démocratiser? Notre constitution n'est-elle donc pas assez démocratique? Notre peuple n'est-il pas l'unique souverain; l'autorité qui fait la loi; qui élit ses magistrats d'après un systême représentatif et tellement conçu, qu'il serait difficile d'en imaginer un plus pur? Voilà des faits qu'il est impossible de révoquer en doute: nous espérons donc, citoyens directeurs, que vous approuverez l'unique vœu que nous formons, celui de

rester dans le repos dont nous jouissons et de pouvoir nous gouverner selon l'exemple de nos ancêtres et de nos frères, les cantons démocratiques.

» D'ailleurs la constitution qui nous est proposée ne s'accorde ni avec nos localités, nos mœurs, nos usages, ni sur-tout avec cette pauvreté qui est la véritable richesse des peuples pasteurs ; car elle est l'égide la plus certaine contre les besoins factices, et nous laisse le contentement et le bonheur. Cette constitution, applicable peut-être à des pays plus riches, aurait bientôt anéanti nos ressources domestiques. Ne serait-ce pas là le plus grand mal qui pourrait nous arriver ; et voudriez-vous, citoyens directeurs, préparer ainsi notre ruine et celle de nos enfans, en nous forçant de l'accepter ?

» Non ! vous ne le pouvez pas, citoyens directeurs ! Vos intentions loyales et pures, vos principes républicains, la justice qui dirige vos décisions ; tout nous assure que nous sommes à l'abri du danger qu'on a voulu nous faire craindre de votre part.

» Que ces peu de mots vous instruisent de nos desirs, de nos vœux, de nos espérances ! Les exaucerez-vous ? — Oui, vous le ferez, et alors nous reconnaîtrons en vous, et dans

la grande nation que vous représentez si dignement, les soutiens inébranlables de la liberté des Suisses. »

Schwytz, 5 avril, 1798.

Les Représentans d'Appenzell, de Saint-Gall, etc.

BISCHOFBERGER; SPIESS; KUNZLE; MEYER; BOLT; DUDLY; GSCHWEND; BERNOLD.

CHAPITRE XXIII.

LORSQUE les députés des petits cantons furent de retour chez eux, et qu'ils eurent appris à leurs commettans le mauvais succès de leur mission, la colère et l'indignation du peuple montèrent à leur comble. Une insurrection générale eut lieu dans tout le pays situé entre le lac de Waldstaetten et celui de Constance, et dans toute la chaîne des Alpes. Tout ce que les passions, l'enthousiasme et le fanatisme peuvent produire d'exaltation et de fureurs, fut la suite de cette nouvelle. Les

pères et les mères exhortaient leurs enfans à mourir pour la patrie. Les uns appelaient la colère du ciel sur les destructeurs de la liberté et de la religion des Suisses; d'autres prophétisaient et annonçaient les vengeances célestes. Il semblait qu'on en était revenu aux jours désastreux de Morgarten et de Naefels; la France avait pris seulement la place de l'Autriche; l'arbre de liberté qu'elle voulait planter était, aux yeux des habitans irrités des Waldstaetten, le bonnet abhorré de Gessler, devant lequel on voulait les obliger de s'humilier (1).

Schawenbourg et Lecarlier, sans redouter les suites du désespoir auquel ils allaient porter les peuples des montagnes, se hâtèrent

(1) Dans les tableaux, bien antérieurs à la révolution française, représentant, l'action de Guillaume Tell, celui-ci est toujours revêtu des couleurs nationales helvétiques, verd, rouge et jaune; mais il est assez singulier que Gessler, personnage dont le souvenir est odieux aux Suisses, y soit, ainsi que ses satellites, constamment habillé de pied en cap, aux trois couleurs françaises. On peut vérifier la chose dans les chapelles de Guillaume Tell à Burglen, à Uri et dans d'autres endroits. Cette circonstance a peut-être contribué, plus qu'on ne croit, à faire naître chez les habitans des petits cantons cette aversion décidée pour les Français.

de continuer leur ouvrage. Le commissaire adressa aux habitans des cinq petits cantons, à ceux d'Appenzell, de Saint-Gall et de Sargans, la proclamation suivante: (1)

» Citoyens,

» J'ai fait connaître à vos députés la vo-
» lonté expresse du directoire français : ils
» vous en donneront connaissance. Vouloir
» résister à cette volonté, serait de votre
» part une conduite également éloignée de
« la prudence et de vos intérêts personnels.
» Votre bien-être, votre tranquillité exigent
» que vous vous réunissiez aux autres parties
» de la Suisse; le contrat social qui vous y
» attachera est adapté à vos positions res-
» pectives. Le nouveau corps législatif est
» chargé d'y apporter les changemens qui
» pourront être jugés nécessaires.

» On a cherché à vous prévenir contre
» la nouvelle constitution helvétique et à
» vous la dépeindre sous les plus noires cou-
» leurs. Des hommes qui veulent sacrifier
» à leur intérêt particulier le bonheur et le

(1) Datée de Berne, le 22 germinal an 6, 11 avril 1798.

» repos de leur patrie, vous ont dit que cette
» constitution vous ôtait votre liberté, gênait
» votre commerce, vous surchargeait d'im-
» pôts, et portait atteinte à la liberté des
» consciences. Je veux rectifier, par une dé-
» claration franche et loyale, les idées er-
» ronnées où vous êtes à ces différens
» égards.

» La souveraineté résidera toujours entre
» les mains du peuple, puisque les électeurs
» qui auront à nommer les fonctionnaires
» publics, sont eux-mêmes nommés par le
» peuple. Ce mode d'élection, tout aussi dé-
» mocratique que celui qui était en usage
» parmi vous, a, sur ce dernier, l'avantage
» de prévenir tous désordres.

» La nouvelle constitution, bien loin d'en-
» traver votre commerce et de nuire à la
» propagation de vos troupeaux, vous ou-
» vrira les débouchés de la France, en vous
» donnant de nouveaux droits à la bienveil-
» lance de la grande nation. Les impôts ne
» seront pas prélevés en proportion du nom-
» bre des fonctionnaires que vous avez à
» nommer, mais seront répartis avec jus-
» tice, et d'après un mode qui sera en rap-
» port avec la nature et l'étendue de vos
» ressources. La constitution garantissant

» d'une manière positive la liberté des cultes,
» il serait superflu de rien ajouter à ce
» sujet.

» Je crois maintenant avoir répondu à
» vos principales objections contre la cons-
» titution helvétique, de manière à pouvoir
» espérer que, par votre prompte accepta-
» tion, vous vous épargnerez les maux in-
» calculables dont une plus longue résistance
» de votre part serait inévitablement la suite.

Signé, LECARLIER.

Schawenbourg accompagna cette pièce de démonstrations militaires. Il fit imprimer le même jour et répandre avec profusion des pamphlets, portant que les prêtres des pays de Saint-Gall, de Toggenbourg et d'Appenzell, ainsi que ceux des cinq petits cantons, seraient responsables sur leurs têtes de la tranquillité publique, et que si, dans l'espace de douze jours, les assemblées primaires de ces pays n'avaient pas été convoquées pour voter sur l'acceptation de la constitution, les ecclésiastiques et les gouvernans seraient déclarés complices des oligarches, considérés et traités comme tels (1).

(1) Cette déclaration est datée de Berne du 22 germinal an 6.

Non content de ces menaces, et pour être plus certain de son fait, Schawenbourg fit interrompre toute communication de ces cantons avec les autres.

Mais ces mesures hostiles, ces menaces et ces déclarations impérieuses, ne firent pas plier l'orgueil des habitans des montagnes; elles leur donnèrent au contraire une nouvelle énergie, en augmentant leur colère et leur fierté. Habitués depuis des siècles à être traités par les puissances européennes sur le pied de peuple indépendant et libre, combien ne durent pas leur paraître étranges les dénominations de rébelles et de fanatiques, que les agens français leur prodiguaient sans raisons! La France qui, en suivant l'exemple des républiques suisses, avait proclamé à la face du monde la liberté et l'égalité des droits, venait tout-à-coup violer la patrie de Guillame-Tell, et y promener les ravages de la guerre, parce que celle-ci ne voulait pas recevoir la loi de l'étranger! La France, qui prêchait LA GUERRE AUX TRONES ET LA PAIX AUX CHAUMIÈRES, faisait maintenant marcher des armées contre les misérables cabanes de ces pâtres, dont la félicité était depuis si long-tems enviée! La France, qui naguères promettait encore

son amitié aux démocraties de la Suisse, et les assurait ne vouloir jamais rompre les liens qui les unissaient à elle, attaquait ces petites peuplades ! Elle les trompait d'autant plus facilement, que les habitans des petits cantons se fiaient aux promesses qu'ils en avaient reçues, non par l'opinion qu'ils avaient de la moralité des gouvernans de la France, mais parce qu'ils leur supposaient assez de grandeur d'âme pour dédaigner de recourir à des moyens de trahison, tandis que la supériorité de leurs forces leur en offrait de suffisans et de moins condamnables.

Ces réflexions si naturelles, et les conséquences qui en découlaient, devaient se présenter naturellement à l'esprit d'un peuple aussi jaloux de ses droits, que fier de ses souvenirs. C'est au milieu des impressions fâcheuses que lui causait la conduite de la France, que celui de Schwytz fut réuni, le 16 avril 1798, en assemblée générale et extraordinaire, et au lieu même où tant de fois il avait juré fidélité à sa constitution, pour entendre la proposition odieuse qu'on avait à lui faire. Ses députés, chassés de Berne avec ignominie, lui rendirent compte de leur mission, et donnèrent lecture de la

proclamation

proclamation menaçante du général français.

Il serait difficile de donner une idée de l'effet que produisit le rapport de ces députés ; un morne silence régna d'abord sur l'assemblée ; mais bientôt l'agitation la plus vive succéda à ce calme apparent. Personne ne pouvait comprendre comment il était possible de faire des demandes semblables, et moins encore comment on pourrait y accéder. L'idée d'avoir joui, pendant près de cinq siècles, d'une liberté illimitée, et de devoir dans un instant la sacrifier à l'injuste colère d'une puissance étrangère, indigna vivement tout le peuple, et fit monter au plus haut degré son courage et son enthousiasme.

Alors l'assemblée, électrisée pour ainsi dire par l'amour de la patrie et le desir de la défendre, jura d'un commun accord de rejetter les demandes de la France, et de maintenir l'honneur du nom Suisse, sa religion et sa liberté. Nous ne reconnaissons d'autre maître que dieu, criait-on de toutes parts, et nous n'en servirons pas d'autre ! Nous ne voulons point du joug étranger ! Quelle est cette liberté à laquelle on veut que nous sacrifions la nôtre ? Qu'avons-nous fait aux Français, et pourquoi viennent-ils nous

attaquer ? Mais nous avons du fer, des bras et l'exemple de nos pères! Nous saurons mourir en chrétiens, ou vivre libres comme eux.

Lorsque cette première effervescence fut un peu dissipée, le peuple tourna toute sa rage vers la nouvelle constitution; il décréta que celui qui en ferait l'apologie, soit en public, soit dans des réunions particulières, serait déclaré coupable du crime de lèze-nation, et livré comme tel à l'enquête des tribunaux.

Afin de prendre les mesures nécessaires pour mettre incontinent le pays en état de défense, il fut créé sur-le-champ un conseil de guerre de six membres, qui eurent la faculté de s'adjoindre six autres collègues, choisis parmi les habitans de la campagne (1). Il fut enjoint au peuple, au nom du serment individuel prêté à la patrie, d'obéir en tout point à ce conseil de guerre. On ordonna de plus que tout homme en état de porter les armes ferait l'exercice chaque jour, et que

---

(1) Voici les noms des membres de ce conseil : Aloys Reding; Benedict Bellmond; David Staedeli; Dominique Bueler; Louis Auf der Maur et Werner Hettlinger.

les autres seraient employés aux travaux des fortifications. Tous les absens, à l'exception de ceux qui se trouvaient hors de l'enceinte de la Suisse, eurent ordre de rentrer dans leurs foyers, sous peine de la perte de leur droit de cité.

Ces différens décrets de l'assemblée générale furent aussi-tôt mis à exécution et communiqués aux cantons et pays de la Suisse, qui avaient assisté à la dernière conférence de Schwytz et promis de concourir à la défense commune. On les requit de faire sans délai tous leurs préparatifs, et d'envoyer leurs députés pour siéger au conseil de guerre central et combiner le plan de campagne avec lui.

Le conseil de guerre à peine établi, vit arriver, le même jour de sa création, des députés des bailliages libres et de ceux du canton de Lucerne, qui annoncèrent au nom de leurs communes, vouloir se réunir à Schwytz et partager le sort qui l'attendait. L'enthousiasme de la défense paraissait avoir gagné toute la partie de la Suisse, non encore subjuguée par les armes des français, et le salut de la confédération semblait ne dépendre plus que d'une circonstance heureuse, qui réveillant tout

à coup toutes les peuplades de l'Helvétie, les eût fait agir simultanément et de concert contre les armées ennemies.

Cependant le canton de Lucerne, ensuite des ordres qu'il en avait reçu du commissaire Lecarlier, avait envoyé un corps de troupes sur les limites de Schwytz, pour intercepter toute communication avec lui et avait, dans le même but, armé un bateau sur le Lac. Le canton de Schwytz, à cette nouvelle, fit partir son troisième bataillon, accompagné de cent chasseurs, et ordonna à cette troupe de s'avancer jusqu'à la hauteur de Kusnacht. (1) Lucerne craignant la guerre civile, écrivit aussi-tôt qu'il n'avait pas cessé de désirer de vivre en bonne intelligence avec le canton de Schwytz, mais qu'ayant accepté la nouvelle constitution il n'avait pu se refuser à une mesure exigée par le commissaire Lecarlier et s'était vu forcé de poser sur ses limites un faible cordon de troupes.

Mais Schwytz répondit qu'il était impossible de rétablir sur son territoire l'ordre et la tranquilité, si le canton de Lucerne ne ce-

---

(1) Le 18 avril.

opérait à maintenir le gouvernement qui y était établi.

CHAPITRE XXIV.

Le canton de Schwytz était sans contredit l'âme de l'alliance et le centre de toutes les opérations guerrières. Nulle indécision, nulle crainte, n'y paralysaient les efforts des gouvernans de ce canton; la terreur que le nom seul de la France inspirait à la moitié du globe, était perdue pour ce peuple qui ne calculait pas les forces de son ennemi, mais ne voyait que son injustice. Chacun sentait que la bonne cause était de son côté et ne considérait que l'affront fait à sa patrie. Si un dévouement pareil, si une volonté aussi unanime, eussent dirigé le reste des confédérés, il est à présumer que Schawenbourg et son armée eussent trouvé leur tombeau dans les Alpes.

Mais la plupart des cantons et des contrées, qui peu de jours au-paravant avaient fait à Schwytz les promesses les plus so-

lemnelles de partager ses périls et sa gloire, faussèrent leurs sermens, alorsque le danger approchait. L'égoïsme, la jalousie, un petit esprit de localité et tous les vices du fédéralisme, divisaient les cantons, les villes et les villages. Ce ne sont pas les brigades de Schawenbonrg qui détruisirent la confédération; les causes de sa destruction étaient en elle-même; sa chute était inévitable, lors même que la France ne s'en fut pas mêlée.

Les députés que Schwytz avait envoyés pour sonder les dispositions du peuple des bailliages, revinrent apportant de bonnes nouvelles. La plupart des contrées qu'ils avaient visités s'étaient engagées par écrit à entrer dans l'alliance des cinq cantons démocratiques.

Mais les rapports arrivant de St.-Gall, du Rheinthal, de Toggenbourg et d'Appenzell, n'étaient pas, à beaucoup près, aussi satisfaisans.

Le pays de St.-Gall déclarait, qu'il eût répondu avec joie aux desirs du canton de Schwytz, s'il ne s'était pas trouvé lui-même dans des circonstances très-embarassantes; mais que la Thurgovie ayant accepté la nouvelle constitution et fait marcher un

corps de troupes vers ses frontières, il se trouvait hors d'état de rien faire pour son allié et forcé de songer à sa propre défense.

La ville de St.-Gall répondait dans le même sens et se fondait sur les mêmes motifs.

Le Rheinthal avouait qu'à la vérité, il avait accédé dans son assemblée générale, au dernier décret du canton de Glarus et promis de concourir de toutes ses forces à la défense de la patrie et de son indépendance; mais il s'excusait de ne point envoyer d'auxiliaires, avant d'être rassuré sur ses craintes d'une attaque de la part de la Thurgovie et de savoir les résolutions qui auraient été prises par le canton d'Appenzell, le Toggenbourg, la ville et pays de St.-Gall, Sargans, Gaster, Uznach et le pays de la Marche. Il promettait de donner des secours aux cinq cantons, dès qu'il n'aurait plus d'inquiétude sur sa propre sureté et annonçait en attendant, l'envoi de deux officiers, pour prendre place au conseil de guerre de Schwytz. (1)

(1) Ces officiers arrivèrent, mais le conseil de guerre ne voulut pas les recevoir.

La partie catholique de Toggenbourg disait ne pouvoir décider si elle donnerait ou non des secours, avant que ses communes eussent été assemblées pour vôter sur l'acceptation ou le rejet de la constitution. (1)

Appenzell écrivait qu'il avait fermement écarté toute idée de changement à son organisation politique ; mais que néanmoins il ne pouvait concourir activement aux projets de défense générale, soit parce qu'il lui était impossible d'envoyer au conseil de guerre les officiers dont il avait besoin pour lui-même, soit parce qu'il voulait s'assurer avant tout, dans qu'elles dispositions le Toggenbourg était à son égard. Il alléguait en outre, que plusieurs de ses communes ayant accepté la nouvelle constitution, le reste du canton se trouvait dans une position extrêmement pénible et difficile.

Plusieurs des plus fermes soutiens des Waldstaetten leur manquaient donc tout à coup et détruisaient leurs plus belles espérances : les petites contrées de Sargans,

---

(1) Elle l'accepta.

d'Uznach, de Gaster et de la Marche, resterent seules fidèles à la cause de leurs alliés.

Sargans déclara qu'il défendrait la patrie du peu de moyens en sa puissance. Uznach s'engagea à fournir huit cens hommes et Gaster fit marcher sur-le-champ quatre compagnies, avec ordre de joindre l'armée des cinq petits cantons, qui, avec ces faibles secours, restèrent seuls exposés au choc d'un ennemi terrible et durent courir contre lui les hasards des combats.

CHAPITRE XXV.

MAIS encore, ces cinq cantons, loin de reconnaître leurs véritables intérêts, et de se réunir pour en être plus forts, semblaient ne redouter que lenrs dangers personnels. Plus prompts à demander des secours, qu'à en donner à leurs voisins, ils n'étaient pas dirigés par une volonté unique, qui pût embrasser d'un coup d'œil les besoins de l'ensemble; chacun ne pensait, n'agissait que pour soi.

Avant que la guerre eût encore commencé, la partie inférieure du canton d'Unterwalden demanda à Schwytz des secours contre la partie supérieure, qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, s'était réunie à la république helvétique. Schwytz ne fit aucune difficulté de répondre au vœu de son allié. Il envoya d'abord à Unterwalden deux membres du conseil de guerre (1) pour prendre connaissance de l'état des choses, et ordonna au colonel Aloys Gwerder de se porter avec son bataillon, sur Brunnen, pour être prêt à agir au moment où le besoin l'exigerait. Il invita également le canton d'Uri à prendre de son côté de semblables mesures.

Mais Uri se fit attendre. Les gouvernans de ce canton n'étaient pas d'accord entr'eux, et balançaient dans leurs résolutions. Le pays, cerné, d'une part par des montagnes couvertes de neige et presqu'impraticables; de l'autre, par un lac orageux et difficile, défendu d'ailleurs par une poignée de soldats aguerris et courageux, semblait pouvoir se suffire à lui-même. Telle était la cause de l'indécision et de la répugnance que l'on

(1) Jacob Zweyer et Joseph-François Ab-Iberg.

avait à prendre part à une guerre étrangère.

Le canton de Schwytz animé d'un esprit tout différent, et sans songer à la faiblesse de ses moyens, n'imitait pas l'exemple du plus ancien de ses alliés, mais pensait au contraire à protéger toute la ligue. Il veillait exactement à détruire tout germe de discorde qui aurait pu agiter l'intérieur du pays et ne comptait aucun sacrifice, pourvu qu'il pût contribuer à augmenter les forces à opposer à l'ennemi. Lorsque cette classe de la population de Schwytz, que nous avons désignée dans le courant de cet ouvrage, sous le titre d'*habitans*, vint aussi à manifester le vœu de participer aux droits de citoyens, attendu que dans la crise actuelle, elle allait partager avec eux les dangers de la guerre; sa demande lui fut sur-le-champ accordée. L'assemblée générale déclara le 18 avril: que les *habitans* qui se seraient rangés sous les drapeaux du canton et auraient combattu pour la patrie, seraient admis, eux et leur postérité, au titre et aux droits de citoyens. Quant à ceux qui ne porteraient pas les armes, on les renvoyait à une commission, qui, au moyen d'une somme très-modique, aurait la faculté de les proposer à l'adoption de l'assemblée générale. On promit en même

tems d'avoir égard par la suite aux vieillards et aux enfans que ce décret ne pouvait concerner.

Dans ces entrefaites, les députés que chacun des petits cantons envoyait siéger au conseil de guerre à Schwytz, y étaient arrivés. Unterwalden avait choisi à cet effet, Meinrad Faeller et Joseph-Marie Christen ; Zug, les capitaines Aloys Staub et Hurleman de Walchwylen ; Glarus, le colonel Paravicini et son fils Emile. Uri seul gardait le silence ; personne ne venait de sa part, et un courier qu'on avait envoyé dans ce canton en revint sans en apporter de réponse consolante (1). Le conseil de guerre ressentit un vif mécontentement de cette conduite, mais il dissimula, car la participation d'Uri était trop importante pour négliger aucun moyen de se la procurer. Il envoya sur-le-champ quelques-uns de ses membres dans le but d'engager le peuple de ce canton à ne point attendre dans l'inaction que le danger s'approchât de ses propres frontières, mais à le prévenir plutôt, en donnant un prompt secours à celui d'Unterwalden. Cette démar-

---

(1) Le 19 avril.

che ne fut pas tout-à-fait inutile. L'assemblée générale d'Uri décréta l'envoi de quelques troupes et nomma deux officiers pour assister au conseil de guerre à Schwytz.

Les confédérés maintenant crurent pouvoir commencer leur ouvrage et tracer le plan auquel la partie montueuse de la Suisse serait redevable de son salut. Toutes les voix du conseil se réunirent pour décider la guerre offensive, à l'exception cependant des députés d'Uri, qui, imitant la prudente circonspection de leur canton, déclarèrent ne pouvoir accéder à un semblable projet, sans y être préalablement autorisés par leurs hauts commettans.

Voilà donc le conseil de guerre obligé une seconde fois de députer à Altdorf et de négocier les pleins pouvoirs nécessaires. Mais le conseil répondit, que puisqu'il était question d'un plan d'opérations très-vastes et très-étendues, dont les conséquences devaient être décisives pour le salut ou la ruine de la patrie, il ne croyait pas pouvoir donner à ses deputés l'autorisation demandée, d'autant moins que la dernière assemblée générale, en décrétant d'envoyer des secours au canton d'Unterwalden, avait ordonné que les troupes employées à cet effet, n'auraient

pas d'autre destination ; et que, par conséquent, elle avait paru vouloir se borner à une guerre purement défensive. Ce conseil ajoutait encore, qu'il desirait que ses députés ne restassent à Schwytz que le moins possible, attendu qu'il ne pouvait presque pas s'en passer pour les préparatifs de défense personnels.

Le conseil de guerre lut cette réponse, et gémissant sur les maux qu'une conduite aussi faible devait faire présager, il permit aux députés d'Uri de retourner chez eux.

CHAPITRE XXVI.

Le jour auquel le sort de la Suisse allait être décidé, avançait à grands pas. Les brigades françaises mises en mouvement, marchaient en plusieurs colonnes, et menaçaient de toutes parts les petits cantons d'une attaque vigoureuse et prochaine.

Alors seulement les confédérés reconnurent leur faiblesse et l'insuffisance de leurs moyens. Le courage individuel devait suppléer à la petitesse du nombre ; l'enthousiasme et la témérité au défaut de tactique et d'expérience militaire. Alors on mit en

usage tout ce qui pouvait produire ces effets sur l'esprit du peuple, et monter son imagination à la hauteur nécessaire.

On ouvrit pleine carrière à l'éloquence des prêtres, qui, de leur côté, remplirent leur mission avec toute l'ardeur du fanatisme, lançant du haut de leurs chaires les foudres de la religion sur les armées françaises, qui, non contentes de faire la guerre aux peuples de la terre, semblaient encore vouloir la déclarer au ciel même. Des étendarts sacrés furent arborés (1) ; les prêtres promirent les joies du paradis à tous ceux qui mourraient en combattant à leur ombre. On chantait dans les chaumières et dans les campagnes des chansons patriotiques accompagnées d'une musique militaire ; (2) tout enfin an-

---

(1) Ces étendarts, surchargés de reliques et d'images de saints, portaient différentes inscriptions propres à enflammer un peuple simple, crédule, et fortement attaché aux croyances de la religion catholique.

(2) La chanson favorite des habitans de Schwytz, sur-tout de la classe la plus éclairée, et celle que les officiers chantaient en conduisant leurs soldats à l'ennemi, avait été composée quelques années auparavant par Henri Zschokke, auteur de cet ouvrage, et mise en musique par Hornschuh, compositeur Bernois.

nonçait la rage de se venger et le desir de mourir pour la patrie.

Le conseil de guerre se hâtait de profiter de cette disposition du peuple et d'en faire usage pour mettre à exécution ses projets. Mais toute l'armée des alliés ; toutes leurs forces réunies, tout ce qu'ils avaient enfin à opposer aux Français, n'allait pas au-delà de dix mille hommes.

Malgré cette infériorité évidente, il fut résolu qu'on ne se bornerait pas à attendre l'ennemi, mais qu'on irait le chercher, et que, par un coup d'éclat, on tâcherait de soulever d'autres parties de la Suisse afin de les détacher de la nouvelle république, et de les rendre à l'ancienne confédération. La réussite de ce plan, quelque téméraire qu'il paraisse, ne tenait cependant qu'à une seule victoire, qu'à une seule affaire générale; car les Français, alors à peine au nombre de trente mille en Helvétie, eussent été assaillis de toutes parts, et n'eussent pu conserver aucun point de ralliement. Le mécontentement contr'eux était devenu général; partout on desirait leur défaite. Jamais le sentiment de l'honneur national ne s'éleva chez les Suisses à un plus haut degré, que lorsqu'ils virent les petits cantons tenir tête hardiment

aux

aux forces de la France; et même les amis de la révolution eussent préféré le succès des armes suisses au succès des armes étrangères, qui venaient l'amener. La moitié de l'Helvétie déjà révolutionnée, avait desiré un changement, mais l'avait voulu sans influence étrangère, et ne se consolait pas de la voir y prendre une part aussi active. Si les vainqueurs de Berne avaient été obligés de reculer un instant, le premier pas de leur retraite eût été le signal d'un soulèvement général et celui de leur entière destruction.

Les confédérés, quoique convaincus de l'importance d'un premier succès et d'un début heureux, négligèrent cependant les mesures propres à les obtenir; ils ne surent pas maîtriser la fortune et se rendre favorables les chances des combats. Tandis que les Français disséminaient leurs troupes et formaient une ligne de bataille qui s'étendait depuis Berne jusques aux bords de la Thour, il eût été facile aux confédérés de réunir toutes leurs forces, d'attaquer l'ennemi sur le point le plus faible, et de faire une incursion dans l'un des cantons voisins, dont les habitans n'attendaient qu'une semblable démarche pour se déclarer ouvertement en leur faveur, et tomber avec eux sur les

Français. Cette opération était d'autant plus facile et d'une réussite d'autant plus assurée, que les Suisses joignaient à la connaissance parfaite des montagnes et de leurs défilés, l'avantage de trouver par-tout les renseignemens les plus exacts sur la position des ennemis ; tandis que ceux-ci ne pouvaient agir qu'au hazard et sur des données incertaines.

Mais au lieu de cela, et toujours entravés par le malheureux esprit du fédéralisme qui portait chaque canton à vouloir, avant tout, mettre exactement ses limites à couvert, les confédérés répartirent leur petit corps d'armée sur une ligne d'environ vingt lieues d'étendue, présentant de cette manière, sur tous les points de leur territoire, un vain simulacre de défense, et nulle part une force réelle et suffisante.

L'aîle droite, sous les ordres du colonel Paravicini, s'appuyait à la pointe méridionale du lac de Zurich (1). Cet officier devait envahir le canton de Zurich, en même-

---

(1) Elle était composée de 600 hommes de Glarus ; 400 de Sargans ; 600 de la Marche ; 402 de Gaster ; 200 d'Uznach ; 500 de Schwytz, et 600 des métairies et villages ci-devant sujets. Total 3302 combatans.

tems que le colonel Andermatt, de Zug, prendrait possession des bailliages libres. Ensuite ils avaient ordre de faire leur jonction entre Zurich et Bremgarten.

Le centre était commandé par Aloys Reding, *Landshauptmann* de Schwytz. Afin d'établir une communication facile entre les deux ailes de l'armée, il eut ordre de s'emparer de la ville de Lucerne et de se rendre maître de tout le canton. Il pouvait disposer à cet effet de deux mille quatre cents hommes de Schwytz, sept cent cinquante de Zug, et cinq cents d'Unterwalden.

L'aile gauche, appuyée au Brunig, couvert de forêts, et à la chaîne de montagnes qui séparent l'Oberland du pays d'Obwalden, partie supérieure du canton d'Unterwalden, était formée par la réunion de huit cents hommes de ce dernier canton, six cents d'Uri, quatre cents de Schwytz, cinquante-quatre de la petite république de Gersau, et quatre cents de Glarus. Dans la suite, Obwalden y envoya encore six cents hommes, de sorte que ce petit corps d'armée ne présenta jamais qu'un effectif de deux mille huit cents-cinquante-quatre combattans. Il était commandé par le major Hausser, qui fut chargé de descendre le

Brunig, d'entrer dans la vallée de Hasli, du canton de Berne, et de s'emparer de Brienz et de Thoun.

Pendant que les confédérés se préparaient ainsi à la guerre offensive, la riche abbaye de Notre-Dame-des-Hermites ne voulut pas rester spectateur inutile de cette grande querelle. Avare jusqu'ici des trésors qu'elle avait accumulés depuis des siècles, et tremblant de les voir devenir la proie des Français, elle n'avait encore contribué à la défense de la patrie, que par des bénédictions, des absolutions, des reliques et des miracles, malgré les représentations que lui avait faites à diverses reprises le canton de Schwytz sur l'insuffisance de ces secours. Mais l'approche du danger lui fit paraître la générosité moins pénible : elle fit au canton de Schwytz un cadeau de mille louis d'or, lui offrit toute son argenterie, et l'autorisa à emprunter, sur les biens de l'abbaye, tous les fonds dont il pourrait avoir besoin pour subvenir aux frais de la guerre.

Cependant le reste de l'Helvétie qui avait accepté la constitution, voyait avec peine ces préparatifs réciproques et attendait avec anxiété le résultat de cette lutte sanglante. Quelque fut le sort des petits contons, soit

qu'ils succombassent sous le poids de leur entreprise, ou qu'ils en sortissent victorieux, l'une et l'autre alternative offrait en perspective les désastres et les maux inséparables de la guerre, et le pays, trop pauvre, ne pouvait long-tems en supporter les charges.

Le directoire helvétique, récemment créé et assemblé à Arau, prévoyant pour les petits cantons les conséquences terribles d'une lutte aussi inégale, chercha à les en détourner par des réprésentations puisées dans leur propre intérêt et dans la nature évidente des choses.

Il leur adressa la pièce suivante :

» Vous ne pouvez ignorer que la très-
« grande majorité des états ci-devant confé-
» dérés ont accepté une constitution qui, les
» réunissant en un seul, n'en fait plus qu'une
» seule nation, et que déjà elle est mise en
» activité dans ses dispositions principales,
» après avoir été solemnellement acceptée.
» Les premières autorités, instituées par elle,
» sont en plein exercice de leurs fonctions, et
« leurs vœux auraient été comblés, si la tota-
» lité des cantons avaient accédé à l'alliance
» fraternelle et suivi l'exemple de plus dès
» trois quarts de la Suisse. Mais au lieu de
» cette réunion si desirée, le directoire hel-

» vétique apprend, avec une surprise mêlée
» de compassion, que les cantons non réunis,
» non contens de témoigner pour eux-mêmes
» la plus grande aversion contre la nouvelle
» organisation politique, malgré tout ce qu'on
» a pu leur dire pour les tirer de l'erreur où
» ils sont à cet égard, cherchent encore à
» séduire les cantons qui les avoisinent, à
» les détacher, par des moyens de séduction
» et même de violence, de la république
» helvétique dont ils ont consenti et juré de
» faire partie, et ainsi, à les entraîner avec
» eux dans l'abîme qu'ils creusent sous leurs
» pas.

» Le directoire exécutif, élu par les re-
» présentans du peuple et environné de sa
» confiance, remplit un de ses devoirs les
» plus sacrés, en cherchant à ramener aux
» vrais principes ceux des membres du ci-
» devant corps helvétique qui en sont encore
» écartés, et ne cessera ses instances qu'après
» avoir épuisé tous les moyens de persua-
» sion pour les éclairer sur leurs intérêts
» véritables, sur la nécessité d'une réunion,
» et avoir éclairci tous les mésentendus qui
» s'y opposent encore. Mais les circonstances
» sont urgentes, et l'instant décisif approche:
» une armée française s'apprête à attaquer

» les cantons non encore réunis. Bientôt vingt-
» cinq mille soldats aguerris, vainqueurs de
» la moitié de l'Europe, à qui nul rocher
» n'est inaccessible, nul vallon impénétrable,
» viendront, et vous forceront, l'épée à la
» main, de faire ce que maintenant la pru-
» dence et l'amour bien entendu de la patrie
» vous conseillent.

» Le directoire exécutif invite en consé-
» quence le conseil du canton d'Unterwalden
» et ceux des autres cantons non réunis, à lui
» envoyer sans délai des députés, afin de
» le mettre à même de se concerter avec
» eux et de détourner de dessus leur pays
» l'orage dont ils sont menacés. Ils seront
» reçus comme frères, et avec l'empresse-
» ment de l'amitié; nous mettrons tout en
» œuvre pour échanger le faible lien su-
» ranné du fédéralisme, contre un lien fort
» et éternel. Songez qu'en attendant, le cœur
» de tout bon citoyen helvétique est navré
» de l'idée qui se présente à lui, que ces
» mêmes vallons où jadis on combattit avec
» tant d'énergie pour se donner la liberté,
» vont être teints du sang d'un peuple cruel-
» lement trompé, à qui l'on donne à défendre
la cause du fanatisme et d'une liberté mal
» entendue, et qu'on pousse ainsi à sa ruine,

» en l'exposant aux maux incalculables de
» la guerre ».

Arau, le 24 avril 1798.

Le président du directoire exécutif,

LEGRAND.

Par le directoire,

HURNER, *secrétaire provisoire.*

Le ton calme et froid de cet écrit, en opposition si évidente avec le langage énergique et véhément des confédérés ; les menaces des Suisses dirigées contre des Suisses ; celle de l'emploi des forces d'une puissance étrangère pour dompter les habitans des petits cantons, tandis que le nom seul des soldats de cette puissance suffisait pour les irriter ; les reproches dirigés contre leurs magistrats et leurs meneurs, tandis qu'il fallait chercher à les gagner pour avoir le peuple, et qu'on ne pouvait y parvenir que par eux ; tout semblait combiné à dessein dans l'écrit du directoire, pour en paralyser l'effet et le rendre absolument inutile.

La partie inférieure du canton d'Unterwalden écrivit, le 26 avril, au conseil de guerre de Schwytz, ces paroles remarqua-

bles : » On veut nous épouvanter par le pré-
» sage d'un avenir sinistre : lors même que
» le tableau qu'on nous présente devrait se
» réaliser à l'instant, nous n'en sommes pas
» moins éloignés de jamais varier dans notre
» résolution immuable, celle de défendre la
» plus juste des causes, la cause de dieu et
» de l'humanité ».

CHAPITRE XXVII.

Le 22 avril à la petite pointe du jour, environ 1,300 hommes du canton d'Unterwalden se mirent en marche pour aller soumettre la partie de ce canton qui s'était détachée de la ligue. Louis Auf-der-Maur, jeune suisse né à Naples, et Emile Paravicini, de Glarus, furent chargés de la conduite de ce corps et d'une entreprise dont le résultat devait être d'assurer aux confédérés les défilés importans du Brunig.

Le peuple d'Obwalden, (partie supérieure du canton), avait placé un avant-poste dans le bois, près du village de Kerns : ce poste tira quelques coups d'allarme à l'approche des troupes des Waldstaetten : à l'instant les

habitans de Kerns se mettent sous les armes; réunis au nombre de trois cents hommes à-peu-près, ils paraissent vouloir défendre l'entrée de leurs foyers, et dans quelques instans peut-être, les torches de la guerre civile vont être allumées et le sang des Suisses répandu par des Suisses.

Mais la voix de la nature prévalut sur de simples considérations politiques. Le peuple d'Obwalden honteux d'avoir obéi aux ordres impérieux d'un étranger, et méconnu les liens qui l'unissaient depuis des siecles à ses voisins d'Unterwalden, brûlait du desir de réparer sa faute et d'en effacer promptement la tache par une conduite plus généreuse et plus conforme à ses affections.

Les chefs entrèrent en pourparlers. Ceux des Waldstaetten demandèrent le passage par Sarnen jusqu'au Brunig. Cette proposition fut envoyée en toute hâte au gouvernement d'Obwalden, qui siégeait à Sarnen, et en attendant sa réponse, les soldats des deux partis s'entremélèrent amicalement, ne voulant plus entendre parler d'agir offensivement les uns contre les autres — « Nous sommes frères, dirent-ils; nous ne voulons plus nous battre, si ce n'est sous un même drapeau et contre un ennemi commun, pour

le maintien de notre ancienne et chère constitution! »

Le gouvernement d'Obwalden, dans la vue de mettre le pays à l'abri des horreurs de la guerre, avait cru devoir porter le peuple à se plier aux circonstances, qui exigeaient un changement d'organisation politique ; mais l'approche menaçante des confédéres et surtout la disposition actuelle des peuple d'Obwalden, rendaient très-critique la position de ses gouvernans. Ne pouvant s'opposer au passage que demandaient les troupes des Waldstaetten, ils se décidèrent à le leur accorder : une députation fut chargée de leur en porter la nouvelle.

Mais les alliés ne se contentèrent pas de ce premier acte de soumission ; ils exigèrent du conseil de guerre de Sarnen, que l'assemblée du peuple fût convoquée, et qu'on lui fît émettre son vœu sur le projet de constitution présenté par la France.

Il était facile de prévoir quelle serait à cet égard la décision du peuple. Pendant que les alliés s'acheminaient vers les défilés de Brunig, l'assemblée générale d'Obwalden décréta solemnellement le maintien de son ancienne organisation et le rejet de la nouvelle.

Il en fut donné connaissance sur-le-champ à la partie inférieure du canton d'Unterwalden (1).

Bientôt après 600 hommes d'Obwalden furent renforcer au Brunig l'armée des alliés.

Mais cette armée resta dans l'inaction pendant plusieurs jours, et perdit ainsi l'occasion qui lui était favorable (2). Un grande partie du peuple d'Oberland desirait ardemment de la voir arriver. Rien n'eut été plus facile alors que de s'emparer du Hasli et des vallées avoisinantes. Les braves montagnards qui habitent entre le Grimsel et le Brunig, et ceux qui sont au pied du Stokhorn et du mont

---

(1) La lettre qui fut écrite à cette occasion au canton d'Unterwalden, rend compte de l'événement, et contient des protestations de dévouement et de fidélité à la cause des alliés. Elle est au reste remarquable par l'originalité du style de chancellerie, autrefois usité dans les petits cantons; mais comme il serait difficile de faire ressortir ce mérite dans une traduction, nous nous dispensons de la donner ici, et nous renvoyons à l'ouvrage allemand ceux de nos lecteurs qui entendent cette langue, et qui seraient curieux de la lire. (*Note du Traducteur.*)

(2) Le canton d'Unterwalden avait défendu, par une lettre qu'il écrivit le 23 avril au *landshauptmann* Zelger, de passer le Brunig sans ordre ultérieur.

Eiger, se fussent rangés avec joie sous les drapeaux des guerriers des Waldstaetten, pour aller avec eux porter leur colère et leur vengeance jusqu'aux murs de la ville de Berne.

Ceci n'est point une supposition hasardée; car lorsque le corps de troupes stationné au Brunig eut reçu l'ordre d'avancer, et qu'il entra dans cette grande et romantique vallée du Hasli, arrosée par l'Aar encore dans sa naissance, le village de Meyringen, le plus riche et le plus peuplé de la vallée, rejetta, d'une voix unanime, la nouvelle constitution helvétique qu'il avait été forcé d'accepter, et déclara vouloir prendre part à la guerre des alliés, contre les troupes françaises (1).

Mais il était déjà trop tard pour espérer de faire une diversion utile de ce côté : il ne restait plus assez de tems pour faire insurger toutes les vallées, les armer et les organiser, de manière à les mettre en état de rendre des services essentiels.

Pendant que l'aîle gauche avançait et prenait position sur les limites du canton de Berne, l'aîle droite se mettait en mouvement. Andermath, colonel du canton de Zug, marchait à la tête de 1500 hommes, s'emparait des

(1) Le 28 avril.

bailliages libres, et plaçait garnison dans les bourgs de Meyenberg, de Mouri et de Boswil (1). Il n'osa pas avancer davantage, dans la crainte de mettre trop à découvert les limites de son canton, car les Français marchaient à lui de tous côtés. Il attendait que Paravicini eut atteint la hauteur du lac de Zurich, et que Reding eut pris possession de la ville de Lucerne. Pendant cet intervalle les habitans des bailliages libres se levaient en masse et venaient se ranger sous l'étendart béni des Waldstaetten, armés de pieux, de fourches, de massues et de hallebardes.

Les avant-postes français se montraient déjà aux villages de Dalikon et de Haeglingen. Andermath fit un mouvement jusqu'à Wellen, et envoya le major Hotz avec 200 hommes à Niederwyl, afin d'arrêter la marche de l'ennemi (2). Le lendemain, en présence des Français, il s'empara d'une hauteur située près de Haeglingen. Un combat s'engagea : les chasseurs de Zug s'y distinguèrent éminemment par leur courage et leur adresse ; ils tuèrent beaucoup de monde à l'ennemi,

(1) Le 24 avril.

(2) Le 26 avril.

qui fut battu et obligé de se rallier sous la protection d'un corps de cavalerie, qui vint fort à-propos à son secours. Andermath ordonna aux hallebardiers des bailliages de marcher à sa rencontre; mais au lieu de lui tenir tête, ils prirent honteusement la fuite. Alors les Français remis de leur premier échec, et renforcés par des troupes fraîches, recommencèrent l'attaque. Andermath fut culbuté, obligé de se retirer précipitamment et en désordre, et de gagner Mouri, tant bien que mal, ayant cependant eu fort peu de tués, tandis que les Français en eurent beaucoup par le feu bien dirigé des chasseurs (1).

Le conseil de guerre des Waldstaetten, pour être plus à portée des opérations de l'armée, était venu s'établir à Kusnacht, près du lac de Lucerne. Dès qu'il eut connaissance de la retraite d'Andermath, il lui envoya un bataillon de renfort commandé par Reichenbach. Ce secours vint fort à-propos pour ranimer le courage des troupes de Zug, et servir de point de ralliement aux fuyards.

---

(1) Les détails de cette affaire sont tirés d'une lettre que le colonel Andermath écrivit au canton de Zug, du quartier-général à Mouri, le 26 avril 1798.

Paravicini était aussi en mouvement. La ville de Rapperschwyl avait accepté la nouvelle constitution : cette circonstance privait l'armée des alliés d'un poste essentiel et empêchait la communication directe des deux rives du lac de Zurich. Il fallut donc nécessairement songer à s'emparer de cette ville, et Paravicini le fit sans la moindre difficulté. Hors d'état de défense, elle ouvrit ses portes à la première sommation : 700 hommes des troupes des Waldstaetten, y entrèrent, et d'autres furent occuper, sur la rive méridionale du lac, les postes de Pfaeffikon et de Wollrau.

Maintenant, pour que l'armée des alliés fût dans la position prescrite d'abord par le conseil de guerre, il ne manquait plus que l'occupation de la ville de Lucerne, par la colonne du centre. Aloys Reding qui la commandait, était encore posté à Kusnacht, sur les frontières de ce canton.

Les troupes de Schwytz qui étaient sous ses ordres, attendaient avec impatience le signal de l'attaque. Tout annonçait qu'elle serait heureuse. Les habitans des communes du canton de Lucerne venaient en foule les féliciter de leur entreprise, et les engager à la poursuivre. « Venez, venez, disaient-ils ;

saient-ils, le premier coup que vous porterez à la ville de Lucerne, sera le signal de l'insurrection générale du canton; nous irons avec vous; nous combattrons avec vous! »

Quelques prêtres fanatiques, qui accompagnaient la troupe, l'enflammèrent encore plus par leurs harangues passionnées, que ne le faisaient ces discours. Deux d'entre eux, Marianus Herzog, curé de Notre Dame des Hermites, et le capucin Paul Styger, se distinguaient depuis long-tems et avaient obtenu une confiance aveugle parmi le peuple de Schwytz. Le dernier sur-tout, parleur violent et effronté, était l'oracle de Kusnacht. Il montait à cheval, vêtu de sa robe de capucin, portant deux pistolets à sa ceinture, tenant d'une main le crucifix, qu'il appelait l'arbre véritable de la liberté; de l'autre une épée, et parcourait ainsi les rangs de l'armée. Patelin et féroce; orgueilleux et rampant, éloquent et connaissant bien les hommes, il sut bientôt gagner la confiance des soldats et acquérir sur eux le même empire que leur chef.

Le conseil de guerre voyant qu'on ne pouvait plus sans danger différer de s'emparer de Lucerne, ordonna des dispositions

en conséquence, et fit précéder la marche des troupes de la proclamation suivante :

« Nous ne pouvons encore nous persuader que la nation française, si elle est juste, si elle veut être fidèle aux principes qu'elle a proclamés, veuille tenter une chose si évidemment contraire à ces mêmes principes, et qui la couvrirait d'un opprobre éternel. Quoi ! elle tenterait la destruction des démocraties de la Suisse? De ces constitutions qu'elle même a prises pour modèles! aux fondateurs desquelles elle a élevé des autels! Quelle étonnante et cruelle contradiction !

« Suisses! frères! il n'est pas de constitution qui promette et qui donne plus de véritable liberté que la nôtre; nous ne reconnaissons après dieu d'autre souverain que le peuple ; dans ses mains est le pouvoir suprême et la République française a promis tant de fois de respecter sa souveraineté!

« Que de grandes puissances manquent à leurs promesses si elles le jugent à-propos; il nous appartient à nous qui sommes loyaux et sincères, de rester fidèles aux nôtres.

« Pénétrés du sentiment de la justice de notre cause, nous avons juré à la face du ciel de défendre jusqu'à la mort notre heu-

reuse constitution , notre patrie et notre religion.

« Que ceux d'entre vous qui sont animés du même vœu, (et qui ne le serait pas sans être indigne du nom suisse?) viennent prendre place à nos côtés et se ranger sous nos drapeaux, sous les drapeaux de la liberté. Une liberté pure et sans nuage sera le prix de leur dévouement généreux.

« Mais qu'il reste chez lui, qu'il s'éloigne de nos cohortes, celui qui est assez lâche, assez vil, assez peu suisse, pour consentir à courber sa tête sous un joug étranger ; que l'ambitieux et le faible aillent s'accomoder d'un régime qui les tente; tous deux en seront écrasés. Mais nous, qui n'avons d'autre ambition que notre liberté, c'est à nous de combattre et de vaincre. Oui compagnons, nous sortirons victorieux de cette lutte: nos pères eurent aussi des armées nombreuses à combattre ils furent victorieux! — Imitons leur exemple et le dieu de justice se déclarera pour nous! »

Cette proclamation, dont nous avons rendu le sens, sans nous attacher positivement à la lettre et sans faire ressortir toute la force et l'emphase des expressions de la lan-

gue allemande, devait produire un grand effet sur la multitude et rallier autour du conseil de guerre le grand nombre de mécontens qui se trouvaient dans les villes. On la distribua partout avec profusion et ce qu'on en avait espéré arriva, c'est à dire qu'elle occasionna dans le canton de Lucerne une fermentation générale.

Des députés de toutes les parties de ce canton vinrent en foule solliciter les troupes des Waldstaetten d'entrer promptement dans leur pays. Ils prodiguaient aux soldats des alliés les dénominations les plus flatteuses, les appelant sauveurs de la patrie, anges tutélaires de l'église; en un mot l'enthousiasme que leur présence inspirait était à son comble. La maison dans laquelle l'étendart béni des Waldstaetten avait été déposé, se trouvait constamment entouré d'une foule de peuple qui offrait de l'argent seulement pour le voir, de manière que les chefs furent obligés de le faire publiquement exposer à Kusnacht.

Enfin, dans la nuit du 28 au 29 avril, les troupes des Waldstaetten se mirent en marche pour Lucerne. Reding ordonna que celles d'Uterwalden qui stationnaient à Stanztaad sous le commandement de Zelger, et les 800 hommes de Zug postés près du lac

de ce nom, disposâssent leur marche de manière à paraître en même tems aux portes de la ville. Cet ordre ne fut exécuté qu'en partie, car les troupes de Zug ne purent s'y conformer, les français ayant déjà passé la Reuss et marchant vers le chef lieu de ce Canton.

A la pointe du jour les troupes de Schwytz arrivées au sommet du Wesemli et du Mousegg, se montrèrent jusques aux murs de Lucerne; celles d'Unterwalden en firent autant de l'autre côté, mais on ne vit paroitre presque point d'auxiliaires des vallées de ce canton, quoiqu'ils eussent promis de se joindre aux alliés au nombre de trois mille. Deux ou trois cents à peine s'étaient réunis, et se tenaient à l'écart.

Reding alors envoya Emile Paravicini porter à Lucerne la sommation suivante.

« Nous ne pouvons nous défaire de la douce habitude, consacrée par une longue union, de vous parler comme à nos alliés et de vous saluer comme tels.

« Nous n'avons pu nous persuader encore, que quoique vous ayez eu la foiblesse de vous laisser donner une constitution étrangère,

vous ayez voulu en même tems rompre une alliance qui dure depuis des siècles.

« Néanmoins nous avons dû être vivement affligés de voir, que cédant à des insinuations perfides et aux menaces d'une nation étrangère, des suisses, nos frères et alliés, ayent ordonné de nous intercepter toute communication avec le reste de la Suisse, et tenté, en cherchant à nous affamer par cette mesure, de nous forcer à abandonner l'heureuse constitution de nos pères, pour l'échanger contre une autre qui nous paraît à tous insupportable.

« D'ailleurs votre peuple, digne encore du nom suisse et chérissant sa liberté, nous ayant manifesté hautement sa volonté de se joindre à nous pour défendre la constitution de nos pères, nous avons résolu de répondre à ses vœux et de vous délivrer de la honteuse obligation où vous croyez être d'en agir hostilement envers vos frères et vos alliés.

« Nous vous sommons en conséquence et de la manière la plus pressante de nous ouvrir vos portes et de nous recevoir en qualité d'alliés, d'amis, de frères et de consentir à ce que nous fassions cause commune avec votre peuple, qui, ainsi que le nôtre, est le souverain de son pays.

« Décidez-vous ; — ne tardez pas ; — dans une heure nous obtiendrions par la force des armes ce que vous refuseriez maintenant à nos demandes amicales et ce que nous voudrions devoir à vos sentimens fraternels. Vous serez seuls responsables de tout le sang qui pourrait être versé ; ouvrez nous donc vos portes et réunissez vous à nous. Croyez qu'il vous est plus avantageux d'employer vos forces pour la défense de la patrie commune que de les diriger contre vos frères, contre les plus anciens de vos alliés et soyez persuadés que le dieu juste et vengeur bénira nos efforts réunis ; etc.

Signés

Les Membres du Conseil de guerre des cantons de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug et de Glarus.

La consternation fut grande, dans la ville à la lecture de cette pièce, car le nombre des bourgeois armés était trop peu considérable, pour en espérer une longue défense.

Le citoyen Vincent Ruttiman, nommé depuis peu de jours par le Directoire Helvétique, préfet national de ce canton, se transporta, accompagné de quelques autres fonctionnaires, auprès des assiégeans, pour con-

venir avec eux de quelques articles de capitulation et préserver par ce moyen la ville des désordres que la fureur de soldats faisait craindre. On lui promit sureté des personnes et des proprietés : cette promesse fut communiquée aux troupes et des ordres donnés pour la faire observer: alors Ruttiman fit ouvrir les portes. Les gens de Schwytz et d'Unterwalden en prirent possession et se répandirent en tumulte dans la ville.

Cependant les chefs des alliés se réunirent d'abord à l'hotel de ville et arrêtèrent des articles de capitulation que nous allons soumettre à nos lectenrs.

CAPITULATION

Entre les louables cantons de Schwytz, Unterwalden, Zug et Glarus, et le louable canton de Lucerne.

Art. Ier. La libre communication entre les cantons respectifs sera immédiatement rétablie et nulle entrave ne sera mise à l'entrée ou à la sortie des denrées.

2°. La ville de Lucerne sera gardée par des paysans tirés d'Entlibouch et d'autres parties de son canton.

3°. Personne, ni à Entlibouch ni ailleurs,

ne sera désarmé. L'arsenal et la garnison seront sous la surveillance du peuple, à qui il sera donné les armes nécessaires pour la défense de la patrie.

4°. Il sera libre au peuple de se donner une constitution, et de se joindre aux alliés pour le soutient de la cause commune.

5°. La ville de Lucerne ne pourra invoquer aucun secours contre les alliés; et dans le cas où elle se déciderait d'agir de concert avec eux, elle s'engage à ne leur donner pour auxiliaires que des gens tirés d'une partie du canton qui n'ait pas accepté la constitution.

6°. Les émissaires qui pourraient avoir été envoyés pour solliciter des secours seront incessamment rappelés.

7°. Il sera remis au capitaine Hedlinger, et tiré de l'arsenal de Lucerne, la quantité de canons et de munitions mentionnée dans un inventaire qui sera dressé à cet effet.

8°. Il sera payé de plus aux cantons alliés, pour frais de la guerre, une somme 10,000 florins, et le canton de Lucerne s'engage de plus à leur fournir des grains jusqu'à la concurrence d'une somme équivalente.

9°. Les alliés auront pour toujours le libre passage sur les terres de la ville et du canton de Lucerne.

Les articles ci-dessus ont été consentis par le préfet national et signés de sa main, à Lucerne, le 29 avril 1798.

Signé VINCENT RUTTIMANN,
Préfet national.

Il ne faut pas omettre de rapporter ici une anecdote assez singulière et caractéristique. Les troupes des Waldstaetten, après être entrées en ville, se rassemblèrent d'abord près de l'église ; elles n'eurent rien de plus pressé que de laisser toutes leurs armes à la garde de quelques sentinelles, et d'entrer dans le temple pour rendre graces au ciel de l'heureuse réussite de leur entreprise, et pour entendre religieusement la messe qui s'y disait alors. Si les Lucernois y avaient songé, une vingtaine d'hommes eût suffi pour les enfermer dans l'église et les faire prisonniers de guerre ; mais heureusement pour eux personne n'en eut l'idée, et ne vint troubler leurs exercices de dévotion.

La messe finie, ces guerriers quittèrent l'autel pour courir avec bruit et tumulte

dans les tavernes et les cabarets, et se répandre après dans les rues. Les officiers firent ce qu'ils purent pour empêcher les désordres, mais envain.

L'arbre de la liberté fut abattu au milieu des imprécations et des cris, et l'on porta en triomphe dans la ville les débris du drapeau et du bonnet dont il avait été décoré.

D'autres se portèrent en foule à l'hôtel-de-ville, et y exigèrent les clefs de l'arsenal. Les chefs eurent beau représenter l'injustice du pillage, et rappeler aux soldats la capitulation qui venait d'être signée; le capucin Paul Styger en les excitant et leur disant que tout leur était permis par le droit du plus fort, détruisait l'effet des remontrances protégeait l'insubordination.

L'arsenal fut donc pillé, et les effets qu'il contenait détruits et vendus en partie par le soldat, ou envoyés à Brunnen sur des bateaux disposés à cet effet sur le lac de Lucerne.

Mais deux nouvelles terribles vinrent tout-à-coup dissiper l'ivresse des soldats et calmer les désordres.

Le messager qu'on avait envoyé le matin à Zug pour y porter la nouvelle de la prise de Lucerne, revint et dit qu'il n'avait pu

passer. Les Français, sans trouver de résistance nulle part, avaient déjà pris possession de ce canton, et menaçaient maintenant celui de Schwytz.

La seconde fâcheuse nouvelle était que l'aîle droite se voyait menacée dans sa position près du lac de Zurich par des brigades françaises qui filaient sur les deux rives.

Ces événemens, et plus encore la lâche incertitude des paysans de Lucerne, forcèrent le conseil de guerre à changer ses projets et ses dispositions. Il tint une séance extraordinaire dont le résultat fut qu'au lieu d'une guerre offensive et des invasions projettées, on se bornerait à prendre les mesures nécessaires pour couvrir les frontières du canton de Schwytz.

L'aîle droite reçut ordre de maintenir sa position de Wollrau et de Raperswyl, et la gauche, postée alors à Brientz et Meyringen, de se replier sur les limites d'Obwalden.

Le centre, occupant Lucerne, se retira le même jour et fort à la hâte sur le territoire de Schwytz. Le lendemain, 30 avril, les Français entrèrent à Lucerne.

QUATRIEME PARTIE.

CHAPITRE XXVIII.

Lorsques, au tems de Thémistocle, les Athéniens eurent à soutenir une guerre longue et sanglante pour la liberté de leur patrie, ils firent le sacrifice de leur ville et de leurs foyers pour pouvoir combattre plus sûrement et avec moins de soucis. Les Waldstaetten n'en firent pas autant ; et quoique tous eussent le même but en vue, chaque canton songeait plus particulièrement à lui-même et à sa sûreté particulière. Tous semblaient enflammés pour la cause de la confédération, et vouloir, à les entendre, faire les plus beaux sacrifices ; mais lorsqu'il fallut en venir là, aucun ne consentit à dégarnir ses frontières pour concentrer les forces communes et les rendre plus utiles à la généralité. Il s'ensuivit, que faibles sur tous les points, les alliés ne pouvaient espérer une longue défense sur aucun, et devaient craindre ce qui est arrivé, d'être victimes de leurs fausses mesures.

Le conseil de guerre de Schwytz se ren-

dit à Arth, et couvrit, au moyen des troupes qu'il avait encore à sa disposition, le côté faible de son canton. Six cents hommes sous les ordres du capitaine Dominique Felkle furent postés sur la route d'Arth à Lucerne. Cent chasseurs volontaires formèrent l'avant-garde au village de Kusnach. Le capitaine Faesler fut chargé de défendre le défilé de Saint-Adrien; Felix Ab-Iberg, à la tête de son bataillon, soutenait Faesler, et occupait la hauteur du Rufiberg qui sépare Arth du lac d'Egeri.

A l'endroit où ce lac touche aux limites du canton de Schwytz, sont les défilés de Schorno, de Morgarten et Saint-Jost près de Rothenturm. Cette partie fut confiée à la garde de deux bataillons commandés par Rychenbacher et Joachim Hediger.

Mais la partie du canton de Schwytz adjacente à celui de Zurich était la mieux défendue. Là se trouvaient les troupes de Glarus, commandées par un chef expérimenté, le colonel Paravicini; il y avait en outre les courageux habitans des métairies, les auxiliaires de Sargans, d'Uznach, de Gaster et de la Marche; un bataillon de Schwytz et un autre de la vallée de Notre-Dame des Hermites.

Ces dispositons à peine achevées, le général en chef de l'armée française en Helvétie, adressa aux alliés une dernière sommation, conçue à-peu-près dans ces termes :

SCHAUENBOURG, aux habitans des cantons qui ne sont pas encore réunis à la majorité de l'Helvétie. Arau, le 27 avril, 1798.

« J'aurais dû croire, citoyens, que ma conduite amicale et pacifique, que mes efforts de vous guérir de l'aveuglement où vous retiennent des ennemis déclarés de la liberté, seraient enfin parvenus à vous convaincre de la générosité du peuple français. Combien ne dois-je donc pas souffrir en apprenant qu'une poignée de fanatiques a osé s'opposer à la marche des troupes de la grande nation. Mais le châtiment dû à cette témérité, a été aussi prompt que l'éclair : les rébelles ont mordu la poussière !

« Quelques-uns d'entr'eux sont tombés en nos mains : j'étais maître de leur sort ; mais loin de moi le desir de la vengeance ; le français n'est terrible que dans les combats ; après la victoire il redevient l'ami de l'humanité. On a rendu à la liberté ces malheureu-

ses victimes de l'ignorance et de la supersti-tion. Ils retourneront auprès de vous et vous diront quel traitement ils ont reçu du vain-queur.

« On les a fait venir par-devant les pre-mières autorités de l'Helvétie ; par-tout ils n'ont entendu que des paroles de paix et de fraternité : de quels prétextes pourront donc se servir encore les apôtres du fanatisme et de la révolte ?

« La très-grande majorité de la nation helvétique a adopté la constitution; ses législa-teurs s'occupent sans relâche des moyens de la mettre en activité. Le directoire-exécutif est installé — Il est environné du respect et de la confiance de tous — Il s'étaye de l'ap-pui du gouvernement français et des pou-voirs lui ont été donnés pour disposer à son gré d'une armée qui a vaincu l'Europe. Que pourrait maintenant opposer à d'aussi grands préparatifs, une petite minorité de factieux impuissans ?

« Citoyens, écoutez une fois la voix de la raison ! Rangez vous sous l'étendart de la constitution helvétique. Rentrez dans le sein d'une famille de frères qui vous tend les bras et vous appelle ! Votre religion , vos pro-priétés seront respectées , la tolérance est

la

la première vertu d'un peuple qui sait être libre.

« Mais si vous persistez dans votre aveuglement, si vous continuez à écouter la voix mensongère du fanatisme, vous vous précipitez vous mêmes dans un abyme de maux. Ils trembleront ces auteurs de votre séduction, ces orgueilleux hipocrites, qui eux-mêmes ne croient pas à l'intervention de ces monarques dont ils vous promettent les secours : une punition exemplaire les attend.

« Je vous offre l'alternative de la paix, et du bonheur, ou celle de la guerre et de toutes les calamités qui l'accompagnent ! — Choisissez, vous le pouvez encore ; mais choisissez promptement ! »

Le peuple écouta les paroles de Schawembourg avec une indignation profonde. Il aurait pu lui répondre de la même manière que jadis les Scytes répondirent à Alexandre victorieux par-tout, et paroissant dans leurs déserts à la tête d'une armée innombrable ; mais il fit mieux il se tut et se prépara au combat.

Le lendemain, les Français attaquèrent à Wollerau, près du lac de Zurich. (1) On ne

(1) Le 30 avril.

s'attendait pas à leur voir porter les premiers coups de ce côté. L'affaire fut chaude de part et d'autre. Les français furent d'abord repoussés jusqu'à Richterswyl, mais ayant reçu des secours, ils se rallièrent dans ce village, s'y défendirent quelque tems, et faisant à leur tour une manœuvre adroite, prirent les Suisses en flanc et les forcèrent de se réplier sur Wollerau. Les Français recommencèrent vers l'après-midi, une seconde attaque, qui sembla ne devoir pas être plus heureuse pour eux que la première. Ils trouvèrent une vigoureuse résistance qui les déconcerta et les mit un peu en désordre. Le capitaine Hauser de Naefels, à la tête de quelques volontaires, avait déjà regagné la hauteur de Richterswyl, mais tout-à-coup la fortune tourna le dos aux alliés. Hauser, tomba atteint de deux grièves blessures, et sa troupe se retira, emportant avec elle son drapeau, qui, à trois fois différentes, avait passé en d'autres mains, ceux qui le portèrent successivement ayant été tués durant l'action. Ce petit corps, poursuivi par les Français, arriva à Wollerau, mais au lieu d'y trouver le renfort sur lequel il comptait, il n'y vit que la confusion, le désordre et le découragement, occasionnés par l'absence

du colonel Paravicini, que des blessures reçues pendant cette affaire, avaient obligé d'abandonner le champ de bataille. Les Français profitèrent de cette circonstance; moins la résistance qu'on leur opposait était grande, plus leur attaque devenait impétueuse. Les troupes de Glarus et tous les auxiliaires prirent la fuite; le vainqueur occupa le soir même les villages de Wollerau et de Pfaeffikon.

Quant aux troupes du canton de Schwytz, auxquelles le colonel Parivicini avait donné ordre de garder les hauteurs qui sont à la proximité de Hutten, elles n'eurent aucune part aux événemens de ce jour.

Nous ne négligerons pas de rapporter, à l'occasion du récit de cette affaire, une petite anecdote qui fait autant d'honneur à la bravoure et à la présence d'esprit d'un officier Suisse qu'à l'humanité d'un officier Français. Le capitaine Hauser, que nous venons de laisser très-dangéreusement blessé, était après l'action baigné dans son sang, abandonné comme mort sur le champ de bataille. Un officier Français (1) qui vint à passer, l'apperçoit et croit remarquer en lui quelques signes de vie. Il s'approche, le sou-

(1) Nommé Fressinet.

lève, lui donne des secours, et voyant qu'il respire lui crie courage, camarade, courage! Hauser à ces mots, comme sortant du sommeil de la mort, ouvre les yeux, fixe l'officier, et lui dit d'une voix faible, ce n'est pas le courage, mais les forces qui me manquent. Le Français enchanté et touché de cette réponse, ordonne à l'instant qu'on panse le blessé et qu'on en ait tous les soins possibles. Il fut transporté à Wadenschwyl, et peu de tems après, entièrement remis de ses blessures.

Dans la soirée de ce même jour un autre corps de troupes françaises, attaqua, près du lac de Zug, le petit village d'Immensée. Les Suisses n'avaient que peu de monde pour défendre ce poste, mais comme la nuit était très-obscure, ils se retirèrent à onze heures du soir, après une fusillade assez vive, par laquelle ils eurent quelques hommes de tués.

Mais un autre combat plus vif et plus soutenu, avait lieu, à-peu-près à la même époque, de l'autre côté d'Arth, près du village de Kusnacht. Les chasseurs de Schwytz, avantageusement postés et tirant avec beaucoup d'adresse, forcèrent les français à la retraite après avoir essuyé une perte assez considérable.

Le lendemain matin, les habitans d'Im-

misée voulant mettre leur bétail à couvert, et ayant abandonné, à cet effet, pour quelques instans, le poste très-avantageux de Kiemen, les Français y arrivèrent en force, et ne trouvant presque point de résistance, entrèrent dans le village et prirent possession du défilé de Kusnacht. Ce défilé est célèbre dans l'histoire de la Suisse. C'est le même où Guillaume Tell, rencontrant le tyran Gesler, le perça de sa flèche.

Ici, une action fort vive s'engagea. Un corps de troupes du canton de Schwytz, entendant le bruit du combat y accourut et décida dans un instant la victoire. Les Français prirent la fuite et se portèrent en désordre vers le village de Rysch dans le canton de Zug.

Cependant Kusnacht, protégé de ce côté-ci, n'en était que plus exposé de celui de Lucerne; non-seulement un nombre considérable de Français, mais encore une troupe assez forte de gens de Lucerne, rassemblés et armés par les ordres du chef-lieu de ce canton, menaçaient d'attaquer et de prendre ce bourg (1). Les habitans de Kusnacht de-

(1) Rapport fait le 1er. mai, au conseil de guerre par Ignace Troutmann.

mandèrent des secours à Schwytz, mais on ne put leur en donner sans exposer des postes beaucoup plus importans que ne l'était celui-ci. Ils furent donc obligés de se rendre aux Français, après avoir stipulé qu'ils seraient ménagés, et que nulle atteinte ne serait portée à leurs propriétés (1).

Pendant toutes ces affaires, les troupes de Schwytz, brûlant du desir d'en venir aux mains, avaient dû néanmoins rester inactives aux postes qu'elles occupaient sur le Rufi et le Ross-berg. La retraite précipitée et totale des troupes de Glarus et des auxiliaires leur inspira la plus grande méfiance; elles voulaient se mesurer avec l'ennemi, et, pour cela, envoyèrent des députés au conseil de guerre, pour demander qu'on mit à leur tête le capitaine du pays, Reding, et qu'il fut chargé de les mener en avant.

Aloys Reding, à cette époque chef des troupes de Schwytz et l'âme de l'armée des alliés, avait étudié l'art de la guerre au service d'Espagne, où il avait été colonel. Il s'était retiré depuis peu dans la solitude des Vallons de sa patrie, et vouait ses loisirs à

(1) Le 2 mai au matin.

l'amitié, aux muses et à la culture de ses terres. Il desirait, long-tems avant la révolution, des améliorations dans le systême fédératif, et voulait que sa patrie jouît d'une utile et véritable liberté; mais son cœur se révoltait à l'idée d'une révolution faite par une puissance étrangère, et à l'idée plus révoltante encore, de voir son pays tomber sous la domination de la France.

Tels sont les motifs qui l'engagèrent à mettre l'épée à la main, et à se montrer digne du nom suisse, digne de ses braves ancêtres.

La perte qu'il avait faite d'une épouse jeune et tendrement aimée, avait laissé dans son âme une mélancolie profonde, qui lui fit peut-être desirer davantage les hasards et les périls des combats. Prévoyant, loyal, brave, attaché à son pays, sachant conserver un grand sang-froid dans la prospérité comme dans la fortune adverse, il devint en peu de tems le favori et l'espoir de son peuple.

Il partit d'Arth la nuit même et arriva le 1er. mai, vers la pointe du jour, au Schorno, au moment où cinq cents hommes venant d'Uri se joignaient au quatrième bataillon de Schwytz et prenaient possession de cet important défilé et des hauteurs de

Morgarten. Il fut de-là visiter le poste de Saint-Jost, occupé par le premier bataillon de Schwytz et une compagnie de volontaires d'Aegeri et de Menzingen du canton de Zug, commandée par le capitaine Traxler. Enfin il se rendit dans cette vallée agreste qui aboutit au petit village de Schindellegi; le capitaine Schilter, à la tête d'un bataillon, y arrivait en même-tems. Ici Reding vit un spectacle à-la-fois agréable et douloureux.

Les habitans des métairies de Wollerau et de Baech s'étaient réunis dans ce lieu et voulaient une seconde fois combattre les Français. Les malheureux événemens du 30 avril, la perte de plusieurs des leurs, l'incendie et le pillage de leurs chaumières, la fuite de leurs femmes et de leurs enfans qui s'étaient cachés dans les bois, l'exemple de la défection des auxiliaires, rien ne put détourner ces braves gens de la résolution qu'ils avaient prise de se défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang. Les soldats de Schwytz ne purent voir sans émotion ce dévouement généreux; ils témoignèrent à leurs fidèles compagnons d'armes leur attendrissement et leur satisfaction.

Reding, espérant toujours que les troupes

de Glarus et leurs auxiliaires se seraient ralliés quelque part dans le pays de la Marche, écrivit à Paravicini la lettre suivante:

Schindellegi, le 1er. mai, 8 heures du matin.

« Je suis ici, mon cher colonel, depuis un quart d'heure. J'y ai appris avec peine vos blessures et la retraite des auxiliaires. Le bataillon Schilter est très-mécontent de n'avoir été que simple spectateur du combat: il veut se battre. Je vous prie et vous conjure donc de venir; ou si vous ne le pouvez, à cause de vos blessures, envoyez-moi le plutôt possible un autre commandant et des troupes. Nos gens et les braves des métairies se joindront à elles avec joie. Une fois réunis, nous voulons réparer la journée d'hier, et nous le pourrons. »

Signé Aloys REDING.

Le courier que Reding avait envoyé pour porter cette lettre revint trois heures après, et annonça que toutes les troupes de Glarus, d'Uznach, de Gaster et de Sargans étaient dissoutes et rentrées dans leurs foyers: les Français étaient déjà à Lachen.

Il fallut donc maintenant renoncer à tout espoir de secours, et le canton de Schwytz,

à l'exception de quelques soldats d'Uri et de Zug, se vit livré à ses propres forces. La partie inférieure du canton d'Unterwalden, menacée par celui de Lucerne, s'excusait de ne point donner de contingent, et demandait à la partie supérieure un secours de trois-cents hommes, qui lui furent cependant refusés, car Obwalden était aussi menacé, sur trois points, d'une invasion ennemie.

CHAPITRE XXIX.

Toutes les frontières de l'ancien canton de Schwytz, à l'exception d'une petite partie couverte par le Muttathal, étaient maintenant exposées. Il fallut donc garnir une ligne de près de 25 lieues d'étendue, avec moins de 4000 hommes, et tenir tête à des forces françaises, beaucoup supérieures, et qui avançaient de toutes parts. Le dernier rayon d'espoir de sauver la patrie s'évanouissait à l'aspect de cet état de choses. « Que nous reste-t-il maintenant, disait-on dans les rangs des soldats, si ce n'est à mourir de la mort glorieuse de nos pères ? »

Tant de malheurs eurent cependant pour effet d'augmenter encore l'enthousiasme et de le porter au suprême degré. Les vieillards et les enfans voulaient partager la gloire de succomber avec la patrie. Des femmes et des filles s'employèrent à traîner les canons enlevés aux Lucernois, qui se trouvaient à Brunnen, et les transportèrent par-dessus des rochers, et par des chemins affreux, jusqu'à Rothenthurm. Presque toutes armées, elles l'étaient la plupart de massues. Beaucoup d'entre elles avaient adopté pour marque distinctive un ruban blanc noué autour de la tête. Par-tout où il se trouvait un lâche qui cherchât à se dérober par la fuite aux dangers de la patrie, elles l'arrêtaient et le forçaient de retourner à la frontière et de reprendre sa place dans les rangs de l'armée.

Ce sexe faible et intéressant se chargeait donc de la police intérieure du pays, tandis que leurs pères, leurs époux, leurs fils, leurs frères, gardaient le sommet des montagnes, et se trouvaient en présence des ennemis et de la mort !

Eux de leur côtés, inébranlables et impassibles comme les rochers sur lesquels ils étaient, attendaient courageusement l'occasion de se dévouer pour la patrie. Ils vou-

laient renouveller sur les hauteurs verdoyantes de Morgarten, le monument sacré de l'ancienne valeur des Suisses, et laisser à leurs neveux, sinon la liberté, du moins un exemple mémorable de ce que peut un peuple libre pour la défendre (1).

Tel que Reding à la tête de ses troupes, Léonidas autrefois attendait aux Thermopyles une fin glorieuse et certaine.

Aloys Reding assuré de la disposition de ses soldats, se tourna vers eux et leur dit: « Braves camarades, chers concitoyens, nous voici bientôt au moment décisif. Entourés d'ennemis, abandonnés de nos amis, il ne nous reste plus qu'à savoir si nous voulons courageusement imiter l'exemple que nos pères nous donnèrent autrefois à Morgarten. Une mort presque certaine nous attend. Si quelqu'un la craint, qu'il se retire : aucun reproche de notre part ne le suivra. Ne nous en imposons pas mutuellement dans cette heure solemnelle. J'aime mieux avoir

---

(1) La plupart des habitans de Schwytz étaient dans l'opinion que perdant la forme de gouvernement établi par leurs ancêtres, ils perdaient en même-tems toute liberté civile et religieuse, et devenaient les vassaux de la France.

cent hommes déterminés à tout événement et sur lesquels je puisse compter, que cinq cents qui prenant la fuite, amèneront la confusion, et par leur retraite perfide, immoleront inutilement les braves qui voudraient encore se défendre. Quant à moi, je vous promets de ne vous point abandonner, même dans le plus grand péril. LA MORT ET POINT DE RETRAITE. Si vous partagez ma résolution, faites sortir deux hommes de vos rangs, et qu'ils viennent me jurer en votre nom que vous serez fidèles à vos promesses (1) ».

Les soldats, appuyés sur leurs armes, écoutèrent en silence et avec un recueillement religieux, les paroles de leur chef; on vit quelques-uns de ces mâles guerriers pleurer d'attendrissement, et quand Reding eût cessé de parler, mille cris, mille voix se firent entendre : Nous voulons partager votre sort! nous ne vous abandonnerons jamais! tels

---

(1) L'auteur de cet ouvrage garantit l'authenticité de cette harangue, ainsi que d'une autre que nous rapporterons bientôt. Il assure que toutes deux sont rendues purement et simplement, telles qu'elles ont été prononcées sur le champ de bataille, et sans le moindre embellissement poétique.

furent les mots qui retentirent de touteparts.

Alors deux hommes sortirent des rangs et tendirent leurs mains à Reding, en signe de fidélité à la vie et à la mort. Ce traité d'alliance entre le chef et ses soldats, fut juré en plein air et à la face du ciel, et porte l'empreinte de mœurs patriarchales dignes de l'âge d'or.

Cependant la nuit approchait. (1) On appercevait de distance en distance quelques feux allumés pour servir de signaux. Les soldats dormaient couchés près de leurs armes. Aloys Reding se rendit au village de Rothenthurm, dont les chaumières éparses bordent le grand chemin de Schwytz à Einsiedlen. Il trouva dans ce lieu le conseil de guerre, qui pour être plus près de l'armée, avait quitté Arth et s'y était transporté. Reding prit avec lui des dispositions relatives à la formation d'une seconde ligne de défense, dans le cas où il faudrait abandonner la première.

Cette conférence, importante d'ailleurs par les objets qui y furent traités, est remarquable sur-tout par la présence du célèbre

---

(1) Celle du 1er. au 2 du mois de mai.

curé d'Einsiedlen, Marianus Herzog, qui y joua un role principal.

Cet homme était pour le nord du canton de Schwytz ce que Paul Styger pour la partie du midi. Non moins fier, ambitieux, intriguant et rusé, il surpassait encore son rival en hypocrisie et en fanatisme. Il n'était point d'excès auquel il ne se fût porté, point de crime qu'il n'eût commis et cependant la multitude dont il avait su capter la bienveillance, le citait comme un exemple de vertu; tandis qu'ils creusait un tombeau à sa patrie et à l'église, elle l'en proclamait le sauveur et le martyr. Certain de la faveur dont il jouissait près du peuple, il sut l'employer à ses desseins perfides et se mit à la tête de l'administration de la petite ville d'Einsiedlen. Son pouvoir s'accrut tellement, qu'il disposait à volonté des troupes de cette partie du canton, et que les officiers, pour ne pas s'exposer à être massacrés par leurs propres soldats, fanatisés à un point étonnant, étaient obligés de se soumettre à ses caprices, sans y oser faire aucune objection. Non content encore, il voulut étendre son influence dans le reste du canton et y envoya, à cet effet, des émissaires, y porter la désorganisation et le désordre. Toutes ses menées, tous

ses soins tendaient à jeter la déconsidération sur les hommes qui conservaient encore quelque crédit sur le peuple ; le conseil de guerre sur-tout était l'autorité à laquelle il en voulait davantage et dont il travaillait le plus à miner la puissance.

Il avait fait occuper le 1er. mai, par 600 hommes d'Eindsiedlen, les importans défilés du Mont-Ezel, boulevard formidable du canton de Schwytz, baigné par le lac de Zurich et demandait à grands cris au colonel Reding, de lui donner un officier pour le mettre à la tête de cette troupe. Mais aucun de ceux des bataillons de Schwytz ne voulaient partager le commandement avec ce moine impérieux, bien certains que les ordres qu'ils seraient dans le cas de donner, ne seraient pas exécutés s'ils se trouvaient contraires aux idées capricieuses de Marianus. Reding répondit en conséquence aux gens d'Einsiedlen, et leur dit, que puisqu'ils s'étaient mis, pour leurs préparatifs militaires, sous la direction de leur curé, il ne pouvait leur envoyer aucun chef. Je n'ai nulle confiance, ajoutait-il, en celui que vous vous êtes donné ; je le regarde comme un exalté, dont il n'y a rien de bon à attendre ; mais je me rassure en pensant au courage et

à la

à la fidélité qui distinguent les officiers et les soldats d'Einsiedlen (1) »

Ce guerrier de nouvelle fabrique, arriva, comme nous l'avons dit, à minuit, devant la maison où le conseil de guerre était assemblé, et personne ne se hasarda de lui en refuser l'entrée. Lorsque la question de former une seconde ligne de défense fut mise sur le tapis, il s'emporta, et dit qu'il était inutile d'entrer en délibération sur cet objet, dont la seule pensée indiquait une crainte déplacée. « Nous serons vainqueurs, ajouta-t-il, si tous les postes sont aussi bien défendus que je me propose de défendre celui de Schindellegi. Je vous jure par tous les saints que les soldats d'Einsiedlen et moi, nous combattrons à ce poste jusqu'à la dernière goutte de notre sang ! »

Avant de se retirer il renouvella ce même serment au colonel Reding, et lui promit de lui faire savoir en toute diligence, tous les

(1) Les Waldstaetten semblaient être destinés à être les victimes de leurs prêtres. Le peuple du canton d'Unterwalden, aussi aveuglé que celui de Schwytz, avai également donné toute sa confiance à deux capucins qui prirent durant cette guerre la plus grande part aux affaires de leur canton.

événemens importans qui pourraient avoir lieu.

Le 2 mai, à dix heures du matin, les Français, au nombre de deux mille hommes, parurent devant le Schindellegi. Les chasseurs engagèrent l'action et tinrent l'ennemi en échec pendant près de deux heures, pour donner aux deux bataillons de Schwytz le tems d'avancer avec leurs canons et de prendre part à l'affaire. A une heure après midi, le feu des Français, qui s'était insensiblement rallenti, cessa tout-à-fait.

Les Suisses, dans cette matinée, se battirent, non comme des bergers inexpérimentés, mais aussi bien et avec autant de bravoure que d'anciens vétérans blanchis dans le métier. Tous s'empressaient d'avancer, brûlant d'en venir à l'arme blanche. Plusieurs d'entr'eux, quoique blessés, ne voulurent jamais quitter le champ de bataille. Un soldat, entr'autres, ayant reçu le matin une forte blessure à la jambe, et à midi un coup de feu dans le corps, continuait à se battre avec le même courage, jusqu'à ce qu'enfin une troisième blessure qu'il reçut au bras, vint le mettre absolument hors d'état de se servir plus long-tems de son arme. Alors seulement il songea à se retirer et fit huit lieues de che-

min pour retourner chez lui. Dispersés en tirailleurs, et cachés derrière des rochers ou des arbres, ils étaient toujours deux au même poste. Aucun ne plaignait ses propres blessures ni la mort de son camarade. Chacun enviait le sort de celui qui, dans ce jour mémorable, expirait pour la cause de son pays.

CHAPITRE XXX.

CEPENDANT un honnête habitant d'Einsiedlen arrive sur le champ de bataille, hors d'haleine, couvert de sueur et de poussière, et annonce au colonel Reding que les Français passent le Mont Ezel. Il raconte que le curé Marianus est venu à ce poste à huit heures du matin, et a dit aux gens qui le gardaient : « Mes chers amis, je crois que ce que vous avez de mieux à faire, est de retourner chez vous et de mettre bas les armes : il serait inutile et superflu de se défendre ici, car aux autres postes on ne songe pas non plus à faire la moindre résistance ». Le messager ajoute à son récit, qu'après ce discours

perfide, le traître est retourné à Einsiedlen, et que la troupe s'est sur-le-champ dispersée.

Schwytz et Einsiedlen, par cette trahison, se trouvaient donc ouverts aux Français. Les troupes postées au Schindellegi, pour ne pas être coupées et pouvoir conserver encore une communication avec Einsiedlen et St.-Jost, furent obligées de se replier. Leur retraite se fit en bon ordre : des chasseurs et des grenadiers firent l'arrière-garde et couvrirent la marche du gros de la troupe. A trois heures après midi elle atteignit Rothenthurm, et y fut jointe par beaucoup de soldats des métairies, qui venaient se rallier à elle. L'action du Schindellegi coûta ce jour-ci aux Suisses vingt-cinq morts et cinquante blessés. Au nombre de ces derniers était le brave capitaine Schilter, qui mourut à la suite de ses blessures. Schawenbourg cependant profitait de ses avantages : il faisait passer le Mont Etzel au général Nouvion, à la tête d'une colonne de 6000 hommes, ayant des canons et de la cavalerie.

D'un autre côté, le capitaine Hediger, qui défendait le poste de la montagne de S.-Jost, était aussi attaqué par des forces supérieures. Des troupes françaises venant d'Aegeri et de Hutten, au nombre de deux à trois mille

hommes, le harcelaient vivement. Hediger ne croyant pas pouvoir maintenir sa position, s'était replié sur le village de Rothenthurm. Alors toute la montagne de St.-Jost et la chaîne des hauteurs qui la séparent de la plaine de Morgarten, se trouvèrent sans exception au pouvoir des Français.

Reding ordonna au capitaine Hediger d'attaquer avec son bataillon les hauteurs voisines du Morgarten et lui même avec douze cents hommes, resta en observation dans le village de Rothenthurm. En attendant, les français descendaient lentement la montagne en nombre formidable et débouchaient près du village, présentant un front très-étendu. Les suisses leur lâchèrent quelques coups de canon. Aloys Reding mit sa troupe en bataille, marcha à l'ennemi, et une fois dans la plaine, fit faire une décharge générale et donna le signal que la troupe attendait avec la plus vive impatience, d'attaquer à la bayonette. Au premier roulement de la caisse, elle chargea les français avec une intrépédité et une fureur sans exemple. Deux faibles bataillons ne comptèrent pour rien la position avantageuse de l'ennemi, ni son extrême supériorité: le désir d'en venir aux mains avec les vainqueurs de l'Europe fut tel, que mal-

gré le feu de mousqueterie le plus vif et le mieux soutenu, cette troupe parcourut, à rangs serrés et en bon ordre, une plaine de près de huit cents pas de longueur, sans qu'il fût possible au Français de la faire hésiter. Le pas de charge devint bientôt une course rapide, un élan général : officiers et soldats se disputaient l'honneur d'arriver les premiers et celui de laver les premiers dans le sang ennemi, l'affront que le sol de la liberté venait d'essuyer. Cette attaque impétueuse étonna d'abord les Français, indécis un moment s'ils devaient fuir ou rester; mais quand les Suisses, avançant sur toute la ligne dans le même bon ordre, et avec la même ardeur, furent à portée de faire agir leurs armes, la chose fut bientôt décidée : ils enfoncèrent à la bayonnette les rangs de l'ennemi, en firent un carnage effroyable, et en moins d'un quart d'heure le dispersèrent tellement et si complètement, qu'à peine il pût tirer quelques coups de fusil dans sa fuite. Au bout d'une demie heure les Suisses furent en possession de hauteurs, tellement escarpées, que dans d'autres occasions, il faudrait plus de tems à les gravir, qu'ils n'en mirent à les prendre.

Au milieu de la chaîne des montagnes qui bordent les cantons de Zug et de Schwytz,

et entre le lac d'Aegeri et le mont Sattel, est une plaine riante et fertile qui, semblable à un beau tapis de verdure, contraste admirablement avec l'aridité des rochers sur lesquels elle est pour ainsi dire suspendue : cette plaine est celle de Morgarten.

Les colonnes françaises venant d'Aegeri, grimpaient les rochers et s'acheminaient vers elle. Cette plaine, depuis la retraite du Schindellegi, était restée sans défense : il était extrêmement important de s'en rendre maître et de ne pas permettre à l'ennemi de s'y loger.

Les troupes de Schwytz avaient heureusement reçu le jour même un renfort, peu considérable à la vérité, mais qui devait leur être précieux. Trois cents hommes de troupes fraîches leur étaient arrivés : ils venaient d'Uri, et Schmid, Landeshauptman de ce canton, était à leur tête.

A l'instant, cinquante chasseurs de cette troupe s'en détachèrent et marchèrent en diligence vers le Morgarten ; cent cinquante de leurs compatriotes, ainsi qu'une partie de la levée en masse de Steinen (1) les suivaient

(1) Steinen est un village paroissial situé à deux lieues de Schwytz, et remarquable par la beauté de son site. Werner de Stauffach, y avait sa maison, et l'on

d'un pas moins précipité. Un bataillon envoyé par Reding, s'ébranlait en même tems pour s'y rendre, en passant par le village de Rothenthurm.

Mais pendant cet intervalle, les Français étaient arrivés au sommet de la montagne qui domine le Morgarten, et déjà ils la redescendaient, s'acheminant vers la partie de la plaine qui touche au Mont Sattel. Dès qu'ils apperçurent les cinquante chasseurs, ils firent sur eux un feu non interrompu : ceux-ci, de leur côté, ripostèrent vivement et surent retarder la marche de l'ennemi, jusqu'à ce que le bataillon venant de Rothenthurm ait pu gravir la hauteur qui le séparait de la plaine et surprendre l'ennemi par le flanc. Alors le feu devenu plus vif, retentit de toutes parts. Les cent cinquante hommes d'Uri et ceux de Schwytz voyant l'action engagée, doublèrent le pas et se hâtèrent d'arriver pour en partager le péril et la gloire avec leurs frères.

Dès que tous furent réunis, il ne fut plus question de s'amuser à tirailler : « à coups de crosse! à coups de crosse! s'écrièrent les sol-

---

conserve dans le pays la tradition d'un mot que le baillif Gesler dit en la voyant : « Peut-on permettre qu'un paysan soit aussi agréablement logé ? »

dats, et la caisse battit la charge générale. Aussi prompts que l'éclair, les Suisses fondirent alors sur les rangs des Français, et eurent encore le bonheur de les mettre bientôt en déroute. Les deux bataillons de Rothenthurm avaient donné de leur côté, et chassé l'ennemi jusques sur les hauteurs opposées. Deux fois ils voulurent se rallier, mais deux fois la victoire, fidèle aux enfans de Guillaume Tell, obligea les Français à se retirer en désordre, et bientôt la plaine de Morgarten, théâtre mémorable de la valeur des Suisses, fut entièrement dégagée. Les Français, dont le plan avait été de faire une attaque sur deux points différens, échouèrent donc tout-à-fait dans cette double entreprise.

C'est dans cette même plaine de Morgarten, que les Suisses, commandés par un vieillard, l'ancien landamman Rodolphe Reding de Biberegg, remportèrent sur les Autrichiens, très-supérieurs en nombre, une victoire complète le 15 novembre de l'année 1315.

Les Français, poursuivis jusques au fond du village d'Aegeri, du canton de Zug, tentèrent une troisième fois, mais en vain, de se rallier et de faire face aux vainqueurs. On les eût chassés plus loin encore sans la

crainte de se porter trop en avant et d'être coupés, le Mont Ezel n'étant pas à couvert. Les Suisses donc, contens d'avoir chassé leur ennemi de la plaine de Morgarten et de la montagne de Saint-Jost, se reposèrent à l'approche de la nuit, des glorieux exploits de la journée.

Le bataillon qui, sous les ordres du lieutenant colonel Aloys Gwerder, stationnait à Meyeringen, dans la vallée d'Hasli, était arrivé ce jour même à Schwytz, vers midi, et instruit de l'abandon qu'on avait fait de la montagne d'Ezel, s'était remis en marche sur-le-champ et prenait en toute hâte la route de Haggen-Egg, pour y devancer l'ennemi et s'assurer de ce poste important. Les soldats de ce bataillon, sans se permettre le moindre repos et sans prendre aucune nourriture, firent ce trajet avec tant de promptitude, qu'ils se trouvèrent au sommet de cette montagne élevée, avant trois heures de l'après-midi. En moins de vingt-quatre heures, ils avaient fait une route de plus de vingt lieues du pays, et par des chemins très-pénibles.

CHAPITRE XXXI.

Le lendemain (1) à trois heures du matin les Français s'avancèrent des postes suissses qui défendaient le bourg d'Arth du côté du canton de Zug. Près de la chapelle de Saint-Adrien s'engagea l'affaire la plus chaude. Toute la ligne, depuis les bords du lac jusqu'aux sommités les plus exhaussées de la montagne de Rufi, présentant une étendue de plus d'une lieue de pays, était gardée des deux côtés par de petits pelotons isolés. Les Français surent profiter avec adresse de chaque avantage que leur présentait la position des Suisses, qui n'était pas des meilleures pour la défense. Ceux-ci commencèrent bientôt à être un peu en désordre : quelques-uns de leurs tirailleurs, trompés par l'obscurité qui n'était pas encore entièrement dissipée, s'avancèrent trop et se trouvèrent tout-à-coup entre deux feux, exposés aux balles

(1) Le 3 du mois de mai.

de leurs amis, et à celles des français. L'action dura sans interruption près d'une heure et demie.

Les Français plièrent les premiers. Le feu bien nourri des chasseurs leur tua beaucoup de monde et mit de la confusion dans leurs rangs : ils se retirèrent en toute hâte. Mais les Suisses, trop faibles, ne purent les poursuivre. Quelques volontaires de Walchwylen, du canton de Zug, avaient rendu de très-grands services dans cette affaire : ils eurent six hommes des leurs à regretter ; ceux de Schwytz vingt et autant de blessés.

A peine le dernier coup de fusil avait été tiré de ce côté, que le même poste d'Arth fut attaqué de celui de Lucerne. Une grande partie de la 18me. demi-brigade de ligne s'était portée sur ce bourg et s'en tenait encore à la distance d'une petite demie lieue. Les Suisses firent beaucoup trop tôt une décharge de leurs canons chargés à mitraille. A l'instant même les Français disparurent du grand chemin et de la plaine et firent une conversion sur la gauche pour tourner la hauteur.

Les Suisses, postés sur le revers du mont Tobel, derrière de petits retranchemens de fascines et de pierres, ne purent d'abord s'appercevoir de la manœuvre des Français,

dont les mouvemens étaient couverts par un petit bois qui les séparait des premiers : ils ne virent le danger que lorsque l'ennemi était déjà très-près d'eux. Alors ils coururent pour s'emparer de la position la plus élevée, mais ils y arrivèrent trop tard : les Français en étaient déjà maîtres.

D'autres cependant se hasardèrent dans les défilés obscurs du Tobel, afin de parvenir de l'autre coté du bourg d'Arth, et le reste se retrancha sur le penchant de cette montagne. A cet effet il fut construit sur-le-champ de petits parapets, derrière lesquels les soldats se postèrent pour charger leurs armes et tirer plus sûrement. Dans cette occasion plus d'un chasseur, servi par des enfans qui chargeaient des armes et les lui apportaient, fit à lui seul un feu bien soutenu. Les Français, de leur coté, tiraient avec une grande vitesse, mais leurs coups étaient mal dirigés. Les Suisses au contraire tiraient peu, mais ajustaient bien et ne manquaient pas leur homme. Enfin, après une assez longue fusillade, les Français se retirèrent encore et rentrèrent dans le camp qu'ils avaient près d'Oberimmensée.

Leur perte fut sans doute considérable mais on n'a jamais pu l'évaluer au juste. Ils jetèrent eux mêmes beaucoup de leurs morts

dans le lac ; on en trouva plusieurs dispersés dans les rochers et cachés dans les buissons ; mais la pluspart d'entr'eux furent emportés du champ de bataille avec les blessés, ainsi que les Français ont habitude de le faire. Les Suisses furent très-heureux dans ce combat, ils n'eurent que trois morts et douze hommes de blessés.

On craignit durant le combat de manquer de munitions et de ne pouvoir soutenir le feu jusqu'à l'arrivée des secours que l'on attendait de Schwytz. Dès que la chose fut connue, les habitans de toutes les maisons voisines accoururent apporter aux soldats de la poudre, du plomb, et jusqu'à leur vaisselle d'étain; et cela, en si grande quantité, que quoiqu'on en fondît beaucoup sur le champ pour en faire des balles, il fallut néanmoins en retirer une partie considérable devenue superflue.

Le corps de troupes stationné à Rothenthurm avait également passé sous les armes la nuit du 2 au 3 mai, toujours dans l'attente de se voir attaqué. Il y avait donc quatre fois vingt quatre heures que ce corps souffrait patiemment des fatigues presqu'incroyables, nécessitées par la disette de monde qui obligeait tous les soldats qui étaient à ce poste, à être constamment de service. Dans cette nuit, chacun

refléchissait en silence à la position critique dans laquelle il se trouvait. Les derniers événemens étaient le sujet des méditations générales. Jusqu'ici, on s'était battu partout avec succès, mais chacun des avantages remportés, avait coûté environ cent hommes par jour de tués et beaucoup de blessés. Il était facile de calculer, qu'en combattant toujours à ce prix et avec un semblable bonheur, les Suisses finiraient en moins de quinze jours par succomber sous le poids de leurs victoires. Les postes de Rothenthurm, de Schorno et d'Arth, étaient à la vérité bien gardés, mais comment empècher les français, maitres déjà du mont Ezel et d'Einsiedlen, de passer Haggen-Yberg et le Holz-Egg, qui, à défaut d'hommes, n'étaient défendus que par des femmes, de pousser jnsqu'à Schwytz et d'inonder de là tout le pays?

CHAPITRE XXXII.

CES réfléxions si naturelles se présentaient d'elles mêmes à l'idée de chaque, soldat pendant les ténébres de la nuit. A mesure que l'aurore commençait à les dissiper, chacun se

rapprochait de son voisin et lui communiquait ses justes appréhensions. Bientôt on agita la question de savoir si dans les circonstances présentes il ne vaudrait pas mieux chercher à faire une capitulation honorable, que de persister à se défendre sans espoir de réussir.

Il est imposible de rendre combien les avis à ce sujet furent différens et vivement prononcés. La discussion devint extrêmement chaude. Presque tous indignés qu'une chose pareille put être proposée par des Suisses, ils craignaient cependant que l'amour de la vie et la considération d'un péril évident ne portassent la majorité à se déclarer pour la capitulation, à laquelle alors la minorité, malgré son courage et son héroisme, serait pourtant forcée de se soumettre.

« Non, s'écrierent un grand nombre, non, point de capitulation ! Sachons plutôt mourir pour la patrie! — Mourons tous, en la défendant jusqu'au dernier soupir! — D'autres, voulant la même chose, mais cherchant à l'obtenir par des discours plus modérés, s'écrièrent : Nous ne demanderons à capituler que lorsque les deux tiers d'entre nous auront mordu la poussière et seront étendus sur le même lit d'honneur où nos pères ont péri. Ce sacrifice fait à leur mémoire et à celle de

notre

notre liberté, serait-il trop considérable! »— Mais les pères de famille, pensant à leurs épouses, à leurs enfans, disaient : Camarades, réfléchissez bien à ce que vous allez faire! Lorsque nos ancêtres s'immolèrent sur ce même champ de bataille où nous sommes maintenant, la victoire et la liberté de la patrie furent la récompense de leur mort; mais nous, avec le même courage et la même résolution, à quoi servirait notre dévouement? En supposant que nous nous sacrifions tous jusqu'au dernier pour immoler avec nous un grand nombre de nos ennemis, ceux que nous n'aurions pas atteint de nos coups (et ils seraient encore bien nombreux) fouleraient aux pieds nos cadavres et ceux de leurs propres gens et viendraient avec une fureur redoublée, massacrant nos femmes et nos enfans, remplir nos vallons désolés de sang et de carnage! »

D'autres, qui ayant reconnu depuis longtems la nécessité d'une amélioration dans le gouvernement de l'état, mais qui la regardaient comme nuisible et honteuse, si elle était faite par la main d'une puissance étrangère, élevèrent alors plus librement la voix et dirent que si une capitulation pouvait garantir la religion et les propriétés, et préserver le

pays des contributions forcées, il était de la prudence d'y consentir et de se réunir au reste de la suisse, pour ne former avec elle qu'une seule et même famille. Ceux qui émettaient cette opinion l'appuyaient en disant que ce changement n'entrainerait point la perte de la liberté, mais seulement celle de la forme du gouvernement, à échanger contre une autre toute aussi populaire.

Après beaucoup de tumulte, beaucoup de contestations très-vives, la majorité du peuple se rangea à ce dernier avis, et dans l'épuisement général où l'on se trouvait, il fut résolu de prêter l'oreille aux propositions de Schawembourg.

Lorsque le peuple se fut déclaré, Aloys Reding écrivit au général français Nouvion, pour lui demander une suspension d'armes, et chargea le capitaine Bueler de lui porter cette lettre au couvent de Notre Dame des Hermites où le général se trouvait. Ce capitaine revint vers le soir, apportant la réponse suivante :

Au Commandant des troupes Suisses.

Du couvent de Notre Dame des Hermites,
le 14 floréal an 6 de la Rép. française.

« J'ai reçu, monsieur le Commandant, votre lettre écrite en langue allemande et je me la suis fait traduire. Pour vous prouver combien les français sont amis de l'humanité, je vous renvoie votre officier, et vous fais les propositions ci-après :

1°. Demi-heure après reception de celle-ci, les troupes du canton de Schwytz mettront bas leurs armes et les remettront à un officier français désigné à cet effet, qui leur promettra de la part du général, que ces armes seront mises en dépôt dans un local sûr, situé dans le canton.

2°. Le peuple du canton de Schwytz acceptera la constitution helvétique.

« J'accuse au général en chef réception de votre lettre, et lui communique ma réponse. La position qu'occupe l'armée française et celle où vous vous trouvez, vous engageront sans doute à accepter sans délai les conditions que je vous présente. »

Signé, le général de brigade NOUVION.

Avant même que Bueler fut arrivé avec cette lettre, on avait appris que les troupes d'Uri avaient tout-à-coup abandonné leur poste et retournaient dans leur canton. Jusqu'ici le poste de Schorno était confié à leur garde; maintenant il se trouvait sans défense: il fallut donc que les Suisses stationnés au Rothenthurm en sa'ffaiblissant, détachassent une forte partie des leurs pour aller couvrir cette intéressante position.

Cette retraite inattendue contribua beaucoup à convaincre le peuple de la nécessité d'une capitulation. Dès que la lettre de Nouvion eut été communiquée à la troupe, elle exigea qu'un armistice de vingt-quatre heures fut demandé immédiatement au général en chef, afin que le peuple eût le tems de se réunir en assemblée générale; et que d'ailleurs il fût stipulé avec lui, qu'outre la déclaration de sûreté pour la religion, les personnes et les propriétés, le canton de Schwytz obtiendrait encore l'assurance de ne point être occupé par les troupes françaises.

Le landeshauptmann Reding écrivit alors ce qui suit au général Schawenbourg:

Citoyen Général,

« Vous ne pouvez ignorer que dans ces cantons, l'exercice de tous les pouvoirs est entre les mains du peuple, et que, par conséquent, l'objet de votre lettre de ce jour, doit être celui d'une délibération de notre assemblée générale. Mais comme le délai que vous nous donnez est trop court pour convoquer et tenir une pareille assemblée, je vous prie, au nom de mes chers concitoyens, de vouloir le prolonger de vingt-quatre heures, et de consentir à ce que ce pauvre pays soit exempt de logement de troupes. »

3 Mai 1798.

Aloys REDING.

Le capitaine Bueler, chargé de cette dépêche et d'instructions verbales, retourna une seconde fois à Nôtre Dame des Hermites. Durant ces entrefaites, le général en chef Schawenbourg, y était arrivé. Une capitulation fut discutée et arrêtée comme suit :

Au quartier-général de Notre Dame des Hermites, le 14 floréal an 6 de la Républ-francaise.

« Le général en chef de l'armée française en Helvétie déclare par ces présentes à M.

Aloys Reding commandant des troupes du canton de Schwytz : qu'il ne sera porté nulle atteinte à la religion catholique professée par ce canton, puisque la constitution helvétique, acceptée par la majeure partie de la Suisse, assure expressément la liberté des cultes.

« De son côté, le canton de Schwytz s'engage à adopter la constitution dans le délai de vingt-quatre heures. Au moyen de cet engagement, le général en chef promet de suspendre toute hostilité et de laisser à la partie du canton non encore occupée par les troupes françaises, les armes qui sont actuellement à sa disposition.

« Le commandant des troupes du canton de Schwytz s'oblige aussi à se retirer dans l'intérieur, et ne commettre aucune hostilité, jusqu'à ce que la totalité du peuple ait émis son vœu sur la constitution. Le résultat en sera communiqué sur-le-champ au général en chef.

« La présente convention, expédiée en double, sera signée, d'une part, par le général en chef, de l'autre, par M. Bueler, muni à cet effet de pleins pouvoirs à lui donnés par le commandant des troupes de Schwytz. »

SCHAWENBOURG.

BUELER, Capitaine.

Ces articles furent communiqués dans la nuit du 3 au 4 mai à la troupe qui se trouvait sous les armes au Rothenthurm et publiés ensuite en grande hâte au pays, avec l'injonction à tous et un chacun de se trouver à onze heures du matin, à l'assemblée générale de Schwytz.

Le peuple se réunit en effet. Environ vers l'heure de midi, les soldats de Morgarten, de Rothenthurm et de Schorno arrivèrent à Schwytz. Il n'y eut que ceux d'Arth, qui gardant les deux rives du lac, du côté de Zug, et de celui de Lucerne, ne voulurent pas abandonner leur poste ; il est vrai qu'également ils n'auraient pu se trouver à l'assemblée à l'époque indiquée.

CHAPITRE XXXIII.

Le spectacle de cette assemblée fut imposant et solemnel : tout le peuple était armé ainsi qu'il arrivait du champ de bataille ; les uns de fusils ; d'autres de carabines, beaucoup de massues, de pieux et de hallebardes.

Toutes les figures portaient l'empreinte de la tristesse et de la consternation qui régnaient dans tous les cœurs.

Après une harangue courte et analogue aux circonstances prononcée par l'ancien landamman Schueller, qui, cette fois-ci, présida l'assemblée; la prière habituelle en pareille occasion, fut récitée, et tout le peuple pria dieu avec ferveur de lui être favorable et de l'éclairer sur la conduite qu'il avait à tenir. Quel spectacle que celui d'une troupe de soldats citoyens, élevant leurs cœurs, à l'être suprême et lui adressant des vœux pour le salut de la patrie!

Après cela, on donna lecture de la capitulation. Le capitaine Bueler ajouta que le général Schawenbourg lui avait donné l'assurance verbale de ne point faire dans le canton de Schwytz de requisitions d'hommes ni d'argent. Aloys Reding pris ensuite la parole. Il raconta les événemens récens, la position des Français; celle des Suisses; la retraite des troupes d'Uri et celle des quatre cents hommes d'Unterwalden, qui, arrivés ce matin à Brunnen, pour porter des secours au canton de Schwytz, avaient retrogradé du moment où ils eurent appris qu'il s'agis-

sait de capitnler. Il termina son discours par conseiller d'adopter la capitulation.

Quand il eut achevé de parler, on présenta à l'assemblée une lettre que lui adressait le doyen TANNER, un de ses plus vénérables pasteurs. Ainsi s'exprimait cet honnête vieillard.

Chers et fidèles concitoyens,

« Dans les circonstances pénibles et dangereuses où se trouve notre chère patrie, j'ai pris le parti de vous écrire, et je m'y crois obligé par les devoirs de ma conscience, l'âge et les infirmités m'ayant mis hors d'état de venir vous parler en personne. Ecoutez les paroles d'un pauvre prêtre qui a peu de mérite à la vérité, mais qui depuis cinquante-deux ans accomplis qu'il officie parmi vous, a toujours fait pour sa patrie et sa religion tout le bien qui a dépendu de lui. Mes chers frères, écoutez au nom de Dieu la voix de la raison, et sachez souffrir ce que vous ne pouvez éviter. Voulez-vous donc, maintenant que nous sommes abandonnés de tous nos ailliés, en continuant une résistance désastreuse, sacrifier avec vous vos femmes, vos enfans et par conséquent la patrie? Ah! mes chers frères, lors-

qu'il faut opter entre deux maux inévitables, sachons préférer le moindre. Si on vous garantit votre religion, vos personnes et vos propriétés, terminez promptement. Esperez et confiez-vous en votre Dieu. Soyez unis, et tâchez de vous procurer bientôt la paix et la tranquillité. »

Muttathal, le 4 mai 1798.

ANTOINE TANNER,
doyen et curé.

Jusqu'ici le peuple avait été assez calme; mais lorsqu'il fallut en venir à une décision définitive, il s'éleva de toutes parts un murmure qui devint bientôt un tumulte général. Les opinions se reproduisirent plus divergentes que jamais. C'était le dernier combat entre le penchant et la nécessité, et les dernières convulsions de la démocratie expirante.

On comparait ce que les aïeux avaient fait pour la liberté avec ce qui restait encore à faire à leurs neveux; on calculait la perte qu'on allait éprouver par le sacrifice d'une constitution sanctionnée par des siècles de paix et de bonheur; on lui opposait la nouvelle, dont on ne pouvait connaître les avantages; on établissait enfin un parallèle

entre le passé et l'avenir, entre le certain et ce qui ne l'était pas. Quelques-uns voyaient dans ce nouvel ordre de choses la destruction de toute religion; d'autres se ressouvenaient du serment qu'ils avaient fait de mourir plutôt que de l'accepter, et la plupart disaient qu'il ne fallait pas se fier aux promesses des Français.

Le choc de ces opinions différentes augmenta la chaleur de la discussion. Les déclamations pour et contre devinrent extrêmement bruyantes. Ce fut envain que les plus modérés cherchèrent à ramener le calme. Plusieurs se retirèrent de l'assemblée, afin de pouvoir donner un libre cours à leur douleur.

Cette confusion ou plutôt cet orage avait dèja duré plus d'une heure. Des menaces se firent entendre; des sabres tirés, des fusils armés, allaient faire couler le sang d'une assemblée de frères. Le peuple, environné d'ennemis étrangers, semblait leur épargner la peine de sa défaite, et chercher à s'anéantir lui-même.

Enfin, le chanoine Schueller, homme estimé du peuple à cause de sa conduite honnête et sans reproche, se présenta à la tribune. Chacun alors se découvre, car il est

d'usage dans ce pays de le faire quand un ecclésiastique prend la parole dans l'assemblée. De proche en proche, le silence se rétablit insensiblement et Schueller en profite pour dire avec dignité, mais d'une voix émue et douloureuse :

« Mes chers concitoyens ! Si jamais la concorde fraternelle et le calme du recueillement ont été nécessaires, certes, c'est dans le moment actuel. Il n'est pas question de discuter maintenant quelle des deux constitution est la meilleure, l'ancienne ou la nouvelle, mais bien de savoir si l'on veut la guerre ou la paix. Vous connaissez notre position ; vous savez que le courage et la bravoure ne peuvent plus rien pour sauver notre constitution ; nous manquons de bras, et par conséquent une plus longue défense est devenue impossible. Telles sont les raisons qui, hier encore, vous engagèrent vous-mêmes à parler de capitulation. Le général en chef de l'armée française vous en donne une qui est honorable pour vous, et garantit votre religion et vos propriétés.

« Vous dites que vous avez juré de mourir plutôt que d'accepter la constitution. Loin de moi l'idée de vous exhorter au parjure ! Mais

en faisant ce serment, vous étiez dans l'opinion que par elle votre religion serait mise en danger : si donc la capitulation vous rassure à cet égard, le motif de votre serment n'existant plus, le serment lui-même doit être regardé comme nul et ne peut vous lier. Vous pouvez donc accepter la constitution sans remords de conscience.

« Vous dites encore qu'on ne doit pas ajouter foi aux promesses des Français. Etes-vous conséquens en tenant ce propos? Ne leur donnez-vous pas dans ce moment même la plus grande preuve de confiance, puisque sur la foi de leur parole d'honneur vous êtes rassemblés ici pour délibérer sur le sort de votre patrie, tandis que vos frontières sont de tous côtés sans défense, et que vos canons et vos munitions, sous la faible garde de quelques hommes, pourraient être enlevés dans l'instant si les Français en avaient la moindre envie? Et si vous leur accordez tant de confiance dans ce moment où ils sont encore vos ennemis et qu'ils se trouvent à vos portes, pourquoi la leur refuseriez-vous lorsqu'ils se seront éloignés et qu'ils seront devenus vos amis?

« Il ne nous reste plus que peu d'heures de suspension d'armes : ne les employons

pas à de vaines querelles et à d'inutiles discussions. Soyons sages et modérés. Si vous voulez la guerre, ne perdez pas de tems, volez à vos postes et défendez la patrie. Mais si au contraire vous voulez arrêter toute effusion de sang; si vous voulez consentir à une capitulation qui protège votre religion, vos personnes et vos propriétés, alors ne différez pas de le faire connaître au général français, afin que les hostilités demeurent suspendues, et que les pères soient rendus à leurs enfans; les enfans à leurs pères; les maris à leurs épouses éplorées. Que le dieu tout puissant vous éclaire et qu'il bénisse vos résolutions! »

Schueller, pendant qu'il parlait, fut interrompu par trois fois différentes par le murmure du peuple et par trois fois invité à continuer son discours. Enfin l'orage se calma et le silence fut rétabli. Ses propositions furent attentivement écoutées : on alla aux voix sur cet objet essentiel, et le projet de capitulation fut adopté à une très-grande majorité. Une centaine d'hommes seulement furent d'un avis différent.

On procéda de suite à la nomination de quatre députés, qu'il fut résolu d'envoyer le lendemain au général Schawenbourg. Un

comité fut chargé de mettre en règle les autres intérêts.

Dans la soirée du même jour on écrivit à Schawenbourg ce qui suit :

Citoyen général,

« Par la lettre que vous avez adressée à notre concitoyen Aloys Reding, et qui nous a été communiquée dans notre assemblée générale, nous avons vu avec satisfaction que vous nous promettiez le libre exercice de notre culte ; la sûreté des personnes et la conservation de nos armes et de nos propriétés.

« Convaincus et persuadés de votre loyauté et de celle de la nation française, nous avons résolu d'accepter à ces conditions, la nouvelle constitution helvétique. Les citoyens Aloys Reding, Jacob Kastell, le major Bueler et le secrétaire Antoine Ulrich, pris dans notre sein, se rendront demain près de vous, citoyen général, pour vous en donner l'assurance verbale, et prendre avec vous les dispositions ultérieures. Nous avons communiqué, ainsi que vous le desiriez, vos intentions au canton d'Uri et maintenant nous vous prions de donner des ordres pour terminer les hostilités et faire retirer vos troupes,

ainsi que nous l'avons fait de notre côté. Nous nous flattons que vous accueillerez nos députés, et vous présentons l'assurance de notre considération distinguée. »

Schwytz, le 4 mai 1798.

Au nom du peuple du canton de Schwytz,

Signés

BUELER, Statthalter,

ULRICH, secrétaire.

La lettre du général Schawenbourg, au sujet du canton d'Uri, et dont il vient d'être question, arriva pendant la tenue de l'assemblée générale, et était conçue en ces termes :

Au quartier-général de Notre Dame des Hermites le 15 floréal an 6 de la Répu- française.

Le général en chef de l'armée d'Helvétie, à M. Aloys REDING.

Monsieur,

« Je suis certain que les troupes du canton d'Uri, réunies aux vôtres, ont agi avec elles contre les troupes françaises, et comme je traite avec vous, j'ai du supposer que ce qui serait

serait arrêté pour le canton de Schwytz, serait applicable à tous. Je ne puis croire que le canton d'Uri veuille traiter séparément et s'attirer des événemens fâcheux. Je vous prie donc, monsieur, de lui communiquer mes intentions, et vous préviens en même tems, que si par hasard, ce que je ne puis croire cependant, le canton d'Uri se refusait à accéder à la capitulation que vous avez acceptée, je me verrais forcé de passer par le canton de Schwytz avec les troupes qui sont sous mes ordres.

« Cette mesure, au reste, ne devra pas vous inquiéter : je vous promets, monsieur, respect aux personnes et aux propriétés, et cette promesse ne sera pas violée. Je vous prie de me faire connaître, le plus promptement possible, votre décision à cet égard ; et pour le bien de l'humanité, ainsi que pour le bonheur du peuple suisse, je desire que cette guerre soit bientôt terminée. »

Je suis, Monsieur, avec une entière considération,

Votre, etc.

Signé, SCHAWENBOURG.

CHAPITRE XXXIV et dernier.

En vertu de la capitulation, les Français s'éloignèrent des limites du canton de Schwytz; et bien loin de porter à ses habitans des sentimens de rancune et de haine, ils se plurent à rendre hommage à leur valeur. Schawenbourg lui-même, qui dans le commencement de la guerre, n'avait parlé d'eux qu'avec mépris, et avait rendu leurs chefs responsables sur leur vie et leur fortune, des suites de leur résistance, fut obligé, à la fin, de leur accorder toute son estime. Il leur rendit la justice qui leur était due, par plusieurs lettres qui furent publiées dans le tems, et devint l'ami d'Aloys Reding, général d'une armée de bergers que Schawenbourg ne put jamais vaincre. (1)

(1) M. Posselt, dans sa gazette de Tubingen, a dit dans le tems que Schawenbourg et Reding, en se faisant la guerre, se disaient mutuellement des injures grossières et se menaçaient dans le cas où l'un viendrait à être prisonnier de l'autre : cette anecdote est absolument dénuée de fondement.

Les pertes essuyées par les Français dans leurs différens combats contre les petits cantons, furent très-considérables en comparaison de celles de leurs adversaires : Elles peuvent être évaluées dans la proportion de dix à un. Un relevé assez exact fait à Lucerne, porte leurs morts au nombre de 2754. On n'a jamais su avec certitude quel fut celui des blessés ; mais il est très-probable qu'il dût aller beaucoup au-delà. Les troupes des Waldstaetten perdirent en tout, ainsi que le prouvent les registres communaux, très-exactement relevés, 236 hommes tués, et n'eurent que 195 blessés. On ne peut expliquer cette disproportion évidente entre le nombre des blessés et ceux des morts, que par l'acharnement avec lequel les confédérés se battirent. Pendant l'action, ils ne s'inquiétaient nullement de leurs blessures, restaient à leur poste et s'y faisaient hacher, ne demandant jamais de quartier et n'en accordant jamais. Ils redoutaient, plus que la mort, d'être prisonniers des Français : nés libres, ils voulaient mourir libres. Il leur paraissait doux d'arroser de leur sang la terre natale et d'avoir pour lit de mort ces mêmes champs illustrés par leurs ancêtres.

Aucun monument n'a été élevé pour éter-

niser le souvenir de leur valeur et porter leurs noms à la postérité, mais aussi long-tems que subsisteront les rochers stériles du Schindellegi ; aussi long-tems que les plaines de Morgarten seront tapissées de verdure, la mémoire de leurs actions ne périra point. Elles seront écrites dans les annales de l'histoire à la suite de celles des tems de Guillaume Tell, et donneront un nouveau lustre au nom suisse.

Les habitans des petits cantons ne demeurèrent point insensibles aux témoignages d'estime et de considération qui leur furent donnés par le général français. Le gouvernement provisoire de Schwytz, composé de sept membres, compta au nombre de ses premiers devoirs, d'en témoigner sa reconnaissance à Schawenbourg. Mais après avoir payé cette dette, il s'empressa d'en acquitter une autre, celle de donner des soins aux blessés et des secours aux veuves et aux orphelins des défenseurs de la patrie. Il fut ordonné dans tout le pays une collecte volontaire, dont le produit fut appliqué à ces œuvres de bienfaisance.

Le sort du canton de Schwytz était décidé, et cependant le habitans de Paeffikon et de

Wollerau donnèrent encore dans cette circonstance une preuve touchante de leur attachement à leurs anciens maîtres, dont ils n'avaient plus maintenant rien à espérer ni à craindre. Ils sollicitèrent instamment le général Schawenbourg de les laisser réunir au canton de Schwytz. Ils firent les mêmes instances auprès des magistrats de ce canton qui, sensibles à ce généreux dévouement, firent de leur côté, tant auprès du général en chef, que du directoire helvétique, tout ce qui dépendait d'eux pour obtenir cette réunion. Schawenbourg trouva la demande juste, mais il n'était plus en son pouvoir d'y acquiescer, et le gouvernement helvétique ayant déjà terminé la division territoriale de la république, trouva que ce changement n'était plus praticable.

Le canton de Schwytz éprouva encore, dans les derniers instans de son indépendance, une satisfaction dont peut-être aucun autre état de la confédération ne pourrait se vanter, celle d'avoir vu les pays qui étaient ses sujets, se rallier à lui à l'époque du danger et déployer toutes ses forces pour défendre sa cause. Kusnacht, par exemple, avait résisté aux armées françaises aussi long-tems qu'il avait pu conserver l'espoir d'être encore

secouru par le canton de Schwytz. Le pays de la Marche avait protégé, avec huit cents hommes, la partie des frontières qui borde le canton de Zurich. Les braves habitans des métairies avaient poussé bien plus loin leur dévouement généreux : ils avaient abandonné leurs demeures et leurs propriétés, pour partager le sort de leurs anciens maitres, tandis que les Français s'étaient établis dans leurs foyers. Le peuple d'Einsiedlen, peut-être le plus courageux et le plus déterminé de tous, eût également fait les plus grands sacrifices pour le canton de Schwytz, s'il n'eût pas été indignement séduit par le prêtre qui lui conseilla d'abandonner la garde du Mont Ezel.

Telle est l'histoire de la lutte et de la destruction des petits cantons de la Suisse. L'un d'eux, celui de Schwytz, succomba comme les autres, mais après avoir déployé toute l'énergie d'un peuple vraiment républicain. Fidèle à ses devoirs d'état confédéré, fier de sa liberté et de l'honneur de la patrie, il fut jadis le premier à prendre les armes contre la maison d'Autriche pour conquérir son indépendance, et le dernier à les quitter pour la défendre contre les Français.

L'Europe, témoin de la valeur des peuples montagnards de la Suisse, admira leurs efforts et déplore maintenant leurs revers.

FIN.

DE L'IMPRIMERIE DE J. GRATIOT, RUE TIQUETONNE, N°. 122.

